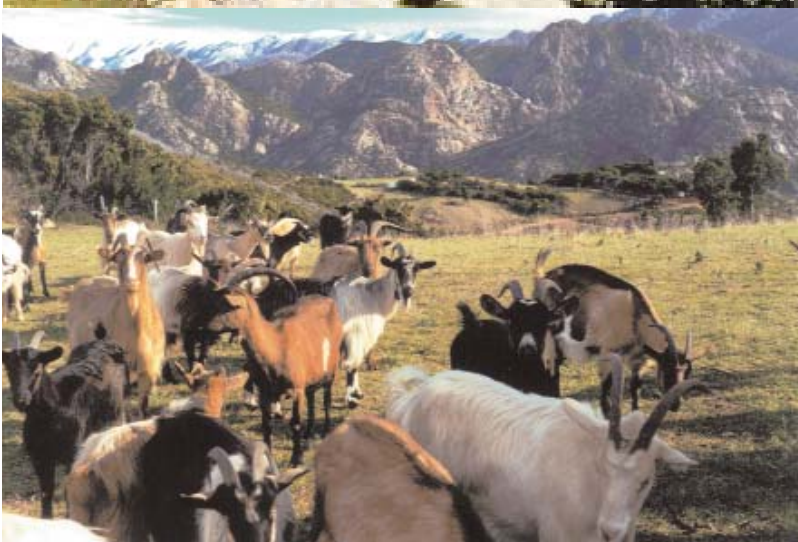


pastum

Numéro spécial

Estives

et territoires de Corse



Estives et territoires de Corse

Autres publications pastoralistes disponible aux éditions de la Cardère

LE PASTORALISME EN FRANCE À L'AUBE DES ANNÉES 2000

Un aperçu général du pastoralisme (technique, culture, environnement, multi-usage, formation...)

BRÛLAGES DIRIGÉS

Une synthèse scientifique et technique sur les feux pastoraux

PASTORALISME ET ESPACES NATURELS PROTÉGÉS

Une rencontre internationale entre pastoralistes et gestionnaires d'espaces naturels

PASTORALISME AU NORD ET AU SUD. DÉBATS ET PROSPECTIVE

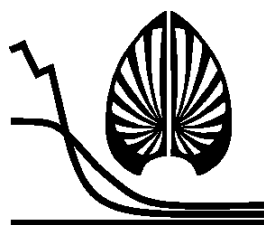
Un échange de réflexions sur la place du pastoralisme dans la société

TRANSHUMANCE COLLECTIVE EN CANTAL

La longue expérience de la première coopérative de transhumance française

Estives et territoires de Corse

Journées annuelles de l'Association française de Pastoralisme
(21-24 septembre 2001)



pastum

Bulletin de l'Association française de Pastoralisme

Responsable de la publication : G. L'Homme

ENITAC, Marmilhat, 63370 Lempdes

numéro spécial 61-62, décembre 2001

Impression : Imprimerie des Deux-Ponts, Gières (38)

Tirage : 500 exemplaires

Dépôt légal décembre 2001

Photos : Emmanuelle Louison, Martine Teuma, Michel Dubost, Marc Clopez, Marc Mallen

Dessins de Marc Clopez (pages 62-64)

Dessins de Bruno Teissier du Cros (pages 86 et suivantes)

Référence

Association française de Pastoralisme. *Estives et territoires de Corse. Journées annuelles de l'Association française de Pastoralisme*. Éd. de la Cardère Morières, 2001, 103 p.

Éditions de la Cardère

8 impasse du Tilleul

84310 Morières



© Association française de Pastoralisme 2001

© Éditions de la Cardère 2001

© Le code de la propriété intellectuelle du 1^{er} juillet 1992 interdit la photocopie à usage collectif sans autorisation des ayants droit. Le non-respect de cette disposition met en danger l'édition, notamment scientifique. Toute reproduction, partielle ou totale, du présent ouvrage, est interdite sans autorisation de l'éditeur ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) 3 rue Hautefeuille, Paris 6^e.

ISSN : 1154-4449

ISBN : 2-914053-07-X

Sommaire

Éditorial	9
-----------------	---

ESTIVES ET TERRITOIRES DE CORSE

A Muntagnera, Fédération des estives de Corse	13
A Muntagnera. Plan d'action pour les estives	14
Icalpe en bref	16
Quelques données territoriales et environnementales	18
Corse : une montagne authentique et vivante. Le recensement 1999 des unités pastorales en Corse	21
La transhumance dans la Restonica	25
Fromages corses : la certification au secours du pastoralisme	27
Le Brocciu, un fromage en AOC	29
Décret du 3 juin 1998, AOC « Brocciu corse »	31
Accommoder le Brocciu... ..	33
En estive à Lento	35
Lento, histoire et environnement	37
Recherche en Corse : le Laboratoire de recherche sur le développement de l'élevage (Inra-Lrde)	41
Quelques aspects de l'évolution de l'élevage pastoral corse	43
Élevage porcin et systèmes sylvopastoraux en Corse. Mettre en dynamique la tradition	49
Recherche-développement : l'Odarc	55
Odarc : la station expérimentale d'Altiani Projet d'expérimentation pour la période 1999-2004	58
Forêt, incendies... PRMF et pastoralisme	61

LES CONTRATS TERRITORIAUX D'EXPLOITATION (CTE)

Les présentations69
Les débats80

ASSOCIATION : L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Compte-rendu d'assemblée générale87
Centre de ressources de l'AFP90
Prospective92

ANNEXES

Éléments bibliographiques et sources d'information96
Liste des sigles utilisés97
Revue de presse98
Liste des participants inscrits101



Avertissement : Nous avons souhaité transcrire le plus complètement possible, dans ce document, ce qui a été montré et exposé lors des rencontres annuelles de l'Association française de Pastoralisme. Les points de vue exprimés dans ces articles n'engagent que leurs auteurs, et ne constituent donc pas nécessairement un consensus au sein de l'AFP.



Gérard L'Homme

président de l'Association française de pastoralisme

Les rencontres annuelles de l'Association française de Pastoralisme sont une des occasions d'échange entre ses membres, dispersés dans toutes les régions de France et souvent isolés. Une opportunité de découverte d'autres lieux, d'autres territoires, d'autres paysages, d'autres systèmes techniques... C'est enfin la possibilité d'un dialogue approfondi entre ceux qu'on nomme pastoralistes (personnels de services départementaux ou régionaux, chercheurs, enseignants...) et ceux qu'on appelle aujourd'hui les « techniciens des espaces difficiles », bergers, vachers, éleveurs.

Ces journées sont importantes pour l'association, dont le rôle fédérateur, « au-dessus de la mêlée », est le garant de la solidité d'un réseau dynamique, d'une tribune où les points de vue peuvent s'exprimer librement, se discuter à la fois calmement et passionnément. Ces journées renforcent les liens humains entre des personnes qui professionnellement vont toutes dans le même sens, celui du soutien aux activités pastorales des montagnes, des collines et des plaines, ultime lien s'il en fallait un entre deux espaces en mutation, le monde rural et le monde urbain.

Des journées en Corse ? C'est une question récurrente depuis des années, lorsqu'il s'agit de choisir une région. Il y a la mer à franchir... non pas que les pastoralistes n'aient pas se mouiller, mais cela demande une organisation et des moyens plus importants. L'opportunité nous a été donnée cette année, grâce à un financement du ministère de l'Agriculture, qui a permis de réunir en Haute-Corse plus de cinquante personnes, pastoralistes mais aussi environnementalistes, « du terrain jusqu'aux couloirs du ministère », et de publier cette édition spéciale de Pastum.

L'organisation de ces rencontres 2001 a été relayée en Corse par A Muntagnera, la toute jeune Fédération des estives de Corse, hébergée à la Casa Pastureccia à Riventosa par Icalpe. Trois journées thématiquement diversifiées, où se sont succédées visites de terrain (vallée de la Restonica, plateau de Lento, commune d'Oletta), présentations plus académiques (Inra, Odarc), et débats techniques (contrats territoriaux d'exploitation).

Ce document se structure autour de trois « dossiers » :

- un panorama du pastoralisme en Corse : présentations des services pastoraux, données territoriales et environnementales, aperçu général du pastoralisme corse, flash sur des territoires pastoraux et des produits, recherche et développement, problème de la prévention des incendies de forêts ;
- les contrats territoriaux d'exploitation : mise en place de CTE pastoraux sur le continent et débats ;
- le compte rendu d'assemblée générale de l'Association française de Pastoralisme, qui s'est tenue de manière traditionnelle pendant ces journées.

Le réseau des pastoralistes s'accroît, se diversifie, à l'image de la diversification des usages dans les espaces pastoraux. Ses actions prennent de l'importance, à en juger par les sollicitations récentes du ministère de l'Agriculture, en particulier la mise en place d'un groupe de travail national sur le pastoralisme. À nous de ne pas négliger les deux principales attaches qui feront la pérennité de l'AFP : celle du terrain (bergers et éleveurs comptent sur le relais de l'association), celle du public. Chacun dans sa région, son département, en est bien conscient et sait faire alterner des actions journalières de terrain, des relations avec l'administration, la recherche, etc., et l'organisation de manifestations en direction d'un public plus large. C'est beaucoup de travail, beaucoup de temps, et cela ne peut pas se faire sans passion... ni sans moyens.



Estives et territoires de Corse





Bergerie des Pozzi, massif du Renoso. Le berger : Jean-François Battistelli

A Muntagnera, Fédération des estives de Corse

Emmanuelle Louison

A Muntagnera, Riventosa

Pourquoi « A Muntagnera » ?

La Corse, malgré une tradition pastorale très forte, a connu une lourde déprise agricole qui a bouleversé les règles régissant l'utilisation du territoire de transhumance. Aujourd'hui, face à une demande accrue des agriculteurs pour réinvestir ce territoire et aux problèmes qu'ils rencontraient, s'est imposée l'idée de la création d'une structure dont le cœur serait ce territoire. A Muntagnera a donc été créée à l'initiative d'éleveurs qui ont pris conscience de la nécessité de se regrouper pour réinvestir ce territoire dans de bonnes conditions et en parfait accord avec tous ses utilisateurs actuels.

L'objectif d'« A Muntagnera »

Créée depuis le 13 juillet 2000, A Muntagnera a pour objectif la vie du **territoire de transhumance** de la haute montagne corse, c'est-à-dire qu'il soit entretenu, que les éleveurs puissent l'utiliser correctement, que les différents usages de

ce territoire soient organisés de façon harmonieuse et que le développement de ce territoire soit intégré avec celui des villages et des vallées de la montagne.

À cette fin, A Muntagnera développe les services dont ont besoin les acteurs de ce territoire, apporte assistance aux projets locaux d'aménagement et de développement, assure la mise en cohérence des actions au niveau régional, sert de lieu de médiation et de résolution des conflits, est une force de proposition et d'action pour la mise en œuvre d'une politique de remise en valeur et de développement durable des estives et de la montagne corse.

Des adhérents

A Muntagnera a deux catégories de membres : les membres adhérents et les membres associés.

Tous les éleveurs transhumants, individuellement ou à travers leurs groupements, tous les propriétaires et toutes les communes, tous les autres usagers des estives, pour la randonnée, la forêt, la chasse, etc., individuellement ou à travers leurs associations, peuvent être « membres adhérents ». Ils paient leur cotisa-

tion, votent à l'occasion des assemblées, élisent leur conseil, participent aux groupes de travail et sont les premiers bénéficiaires des services et des acquis de la fédération.

Toutes les administrations et institutions concernées par ce territoire, ainsi que des personnalités, peuvent être invitées à participer en tant que membres associés. Ils ne paient pas de cotisation, et donc ne participent pas aux votes et aux adhésions, mais ils sont informés des activités de la fédération et invités à y participer au même titre que ses membres adhérents.

Une adresse

Pour s'informer, pour adhérer ou pour tout autre contact, s'adresser au siège d'A Muntagnera :

A MUNTAGNERA
Casa Pastureccia
20 250 Riventosa

Tél. 04 95 47 08 82
Fax. 04 95 47 08 85

amuntagnera@club-internet.fr

Vous pouvez aussi consulter son site web : **<http://perso.club-internet.fr/icalpe/amuntagnera/>**

A Muntagnera. Plan d'action pour les estives

Le plan d'action est défini selon trois axes (organisation du territoire, remise en valeur pastorale, gestion du multi-usage) pour lesquels des objectifs stratégiques et des priorités d'actions ont été définis.

1. L'organisation du territoire

L'état des lieux montre la juxtaposition de situations mal définies, plus ou moins conflictuelles et l'absence de projet de développement élaboré et porté par l'ensemble des intéressés.

Objectifs stratégiques

1. Organiser les rapports entre éleveurs et communes au niveau local et intercommunal.
2. Obtenir l'engagement de toutes les communes de réattribuer les bergeries aux bergers, en priorité, et fixer des règles équitables pour tous les utilisateurs des bergeries sur territoire communal en montagne.
3. Aboutir à des règles claires et applicables de déclaration des surfaces en montagne avec les administrations concernées (ministère

de l'Agriculture, MSA, ODARC, notamment).

4. Définir des accords cadre entre éleveurs pour l'utilisation de l'espace et des ressources, basés sur des chartes d'utilisation de la montagne par type d'élevage (y compris les aspects sanitaires).

5. Élaborer des références techniques et des modèles régionaux pour la gestion des ressources.

Priorités pour l'action

1. Organisation sanitaire de la transhumance en montagne : dispositif de prévention des risques sanitaires liés à la transhumance sur l'ensemble de la Corse.
2. Déclaration de surfaces en montagne : définir avec les administrations concernées les bonnes procédures de déclaration des surfaces en montagne.
3. Attribution de l'usage du foncier communal bâti et non bâti : campagne d'information et projets pilotes pour la promotion de bonnes méthodes d'attribution de l'usage du foncier communal bâti et non bâti en montagne.
4. Commissions et groupements pastoraux : promotion des groupe-

ments pastoraux et de commissions pastorales extramunicipales, y compris au niveau intercommunal.

5. Gestion des ressources : dispositifs de mesures, d'expérimentation, de démonstration et de projets pilotes pour la gestion des ressources en montagne.

2. La remise en valeur pastorale

Les résultats de l'enquête pastorale effectuée en 1999 (voir plus loin) ont bien montré la forte attente des acteurs de la montagne, et l'importance des projets de remise en valeur pour l'avenir. La croissance spectaculaire des projets de fabrication de fromages et de broccis en montagne (voir plus loin) est le signe le plus évident d'une évolution forte, d'un tournant et d'un optimisme pour l'avenir de la haute montagne.

Objectifs stratégiques

1. Définir et assurer des standards minimum pour l'aménagement des bergeries en montagne.
2. Assurer la remise en état minimum des équipements de base



Bergerie de Radule, vallée du Niolo. Le berger : Luc-Antoine Albertini

– enclos, points d'eau, bergeries, fromageries et caves si transformation – sur toutes les estives utilisées.

3. Identifier et suivre les zones à débroussailler en priorité.

4. Assurer l'organisation du transport – héliportages, mulets – sur l'ensemble du territoire d'estive.

5. Assurer la possibilité de transformer dans de bonnes conditions sur toutes les estives où une demande existe.

Priorités pour l'action

1. Transport en estives : campagnes annuelles de transport en estive, combinant héliportages et mulets.

2. Qualité sanitaire de l'eau en montagne : assurer la qualité sanitaire de l'eau en montagne, en particulier dès lors qu'il y a fabrication de fromage et/ou accueil de touristes.

3. Programme régional de remise en valeur : programme permanent d'actions de remise en valeur et obtention d'un cadre de financement approprié.

4. Plans d'aménagement des estives : dispositif d'information, de conseil et de soutien financier à l'é-

laboration de plans communaux et intercommunaux pluriannuels d'aménagement et de développement du territoire des estives et des territoires associés.

5. U Muntanacciu : programme de défense et de promotion du « muntanacciu » (fromage affiné en montagne).

3. La gestion du multi-usage

Les estives sont un carrefour entre plusieurs activités aux intérêts croisés mais pas toujours concourants.

Objectifs stratégiques

1. Développer les formes alternatives de randonnée partout où il y a une demande locale.

2. Développer le tourisme pastoral sur des bases professionnelles partout où les éleveurs le souhaitent.

3. Promouvoir le sylvopastoralisme en montagne en accord entre éleveurs, propriétaires et administrations forestières – dont les communes – et autres utilisateurs de la montagne.

4. Établir des rapports de bonne entente entre représentants des chasseurs et éleveurs transhumants.

5. Promouvoir la valorisation du patrimoine naturel et culturel en montagne avec la participation des éleveurs transhumants.

Priorités pour l'action

1. Actions de sensibilisation à la vie pastorale en montagne : campagnes d'infor-

mation et d'outils de communication standardisés pour informer et sensibiliser tous les utilisateurs des sites d'estives.

2. Tourisme pastoral : programme d'information, de formation et de réalisation de projets pilotes locaux pour le tourisme pastoral.

3. Sylvopastoralisme : projets pilotes d'expérimentation et de démonstration en matière de sylvopastoralisme.

4. Randonnée en estive : projets pilotes et programmes intercommunaux de développement de la randonnée (pédestre et équestre), hors GR 20.

5. Patrimoine et transhumance : projets pilotes de valorisation du patrimoine naturel et culturel en montagne.

6. Sécurité en montagne et télécommunications : assurer une couverture totale des réseaux en montagne et une meilleure intégration des éleveurs transhumants dans le dispositif de prévention, d'alerte et de premiers secours.

Complément bibliographique : M. Dubost & F. Cornet, 1996. *Étude préliminaire pour la remise en valeur des estives de Corse*. Icalpe, 71 p.

Icalpe en bref

Michel Dubost

Icalpe, Rivotosa

Origine

Soutenu à l'origine par l'Unesco, IUCN-The World Conservation Union, le ministère français de l'Environnement, et le département de la Savoie (France), Icalpe a été créé lors d'une rencontre internationale de scientifiques à Chambéry (France), en décembre 1987. Les fondateurs reconnurent le besoin de promouvoir la coopération scientifique dans les Alpes et les montagnes d'Europe. Icalpe fut établi comme une petite organisation, internationale, indépendante et scientifique par nature. Le Conseil d'administration d'Icalpe est élu tous les quatre ans. Il est composé de huit personnalités scientifiques de différents pays d'Europe.

Rôle

Le rôle d'Icalpe n'est pas seulement de promouvoir la recherche scientifique, mais aussi de diffuser la meilleure connaissance et ressource scientifique disponible. Après neuf ans d'activités, Icalpe a renforcé son travail dans les secteurs suivants :

- identification des priorités pour une meilleure intégration de la conservation du patrimoine naturel et du développement dans les zones de montagne d'Europe ;
- promotion et coordination des projets de recherche européens d'un intérêt social et scientifique majeur ;
- création de réseaux permanents d'individus et d'organisations, afin de rassembler les compétences et expériences dans les secteurs critiques au niveau international ;
- identification des problèmes et de leurs possibles solutions, du point de vue scientifique, pour communication au public et aux décideurs.

Activités

Commençant par des sujets prioritaires tels que la végétation, l'eau, les changements climatiques, la désertification ou le tourisme, Icalpe a promu et développé des projets d'études et de recherche cofinancés par la Commission des communautés européennes, le Parlement européen, des compagnies privées et des institutions

publiques. Il a développé des projets de coopération internationale entre les régions européennes, orientés vers l'échange d'expérience, l'expertise et les actions communes pour la mise en valeur durable de la montagne.

Résultats

À travers l'expérience acquise lors de la création des réseaux et lors de la collaboration dans différents projets, le Centre a constitué de solides partenariats dans de nombreux pays européens autour des Alpes et de la Méditerranée. Parmi les principales réussites du Centre nous pouvons compter :

- l'établissement d'une permanente capacité de coordination multi-disciplinaire et internationale ;
- l'ouverture de deux représentations dans deux zones géographiques critiques pour les montagnes et l'environnement en Europe : les Alpes et la Méditerranée ;
- la mobilisation d'un large réseau de partenaires et d'experts scientifiques ;
- la coordination de plusieurs pro-

grammes européens, pour la recherche et l'échange dans un but d'actions entre les régions montagnardes et insulaires.

Icalpe et les estives

Basé en Corse, Icalpe est bien évidemment disposé à rendre service localement, si l'intérêt existe, pour jouer son rôle de facilitateur de la coopération internationale, ou pour des études ou conseils dans ses domaines de compétence.

Dans le cas du recensement des unités pastorales d'altitude en Corse, tous les partenaires de l'opé-

ration savent le rôle déterminant joué par Icalpe pour cette opération. L'engagement d'Icalpe dans ce domaine est lié à la conviction que les estives représentent une marge de progrès inexploitée pour le développement durable de l'intérieur, qui nécessite à la fois une politique de remise en valeur bien définie et une implication des acteurs locaux.

Les deux iront de pair, mais l'organisation des acteurs locaux est déterminante. À ce titre, Icalpe met son expérience et ses relations nationales et internationales à disposition pour faciliter la mise en place d'une fédération des estives

de Corse (A Muntagnera) à l'image de ce qui existe dans les régions dynamiques des Alpes et des Pyrénées.

Contact : Centre International pour l'environnement Alpin
Casa Pastureccia
20250 Riventosa

Tél. 04 95 47 08 82
Fax. 04 95 47 08 85
icalpe@club-internet.fr
<http://perso.club-internet.fr/icalpe>



Quelques données territoriales et environnementales

Issues de <http://www.oec.fr>

Centre Corse

Le Centre-Corse représente la micro-région de Corte et la micro-région de Ponte-Leccia. Ses caractéristiques sont celles des zones de montagne :

- un relief très accidenté mêlant Corse schisteuse et Corse cristalline ;
- la présence importante de torrents et cours d'eaux : Le Tavignano, Le Golo, la Restonica, le Vecchio ;
- la végétation : maquis bas et confus, aulnes, bouleaux, et surtout de vastes forêts dans les secteurs escarpés.

Population : 12 786 habitants

Tenant compte des organismes de gestion intercommunale, des projets et des actions communes, et en dehors du découpage administratif, le territoire central est délimité par la microrégion du Cortenais, qui regroupe 39 communes :

- le canton de Corte : 1 commune ;
- le canton de Vezzani : 7 communes ;
- le canton de Venaco : 7 communes ;

- le canton de Bustanico : 24 communes.

Auquels on peut rattacher à cette préfiguration du centre, une zone périphérique représentée par 9 communes :

- 7 communes du canton de Castifao-Morosaglia (les communes de Bisinchi, Castello di Rostino, Valle di Rostino sont écartées du fait de leur situation plus tournée vers la vallée du Golo et Bastia) ;
- 2 communes du canton de Niolu- Omessa (seules les communes d'Omessa et de Soveria sont retenues, le Niolu formant une microrégion à part entière caractérisée par son isolement des autres vallées)

Une protection définitive des massifs forestiers implique un contrôle de l'utilisation du sol et de la nature des coupes. Ce contrôle est confié à l'ONF qui assure la maîtrise d'œuvre et donne des conseils techniques. Cette protection est fondée initialement sur deux priorités, la conservation d'un patrimoine naturel et la production de bois.

Il faut ici citer également le parc naturel régional de Corse, qui n'a pas pour vocation d'imposer des

contraintes rigoureuses dans un but exclusif de protection de la nature, mais qui, par son action dans le territoire entièrement englobé dans sa zone, fait de la protection de la nature une priorité tout en l'accompagnant d'un développement économique et de l'accueil du public.

Pour le département de la Haute-Corse, le domaine forestier couvre 24 061 ha, dont :

- forêt domaniale : 5 680 ha ;
- autres forêts soumises : 5 648 ha ;
- forêts non soumises : 12 733 ha.

Le sillon de Corte représente 9 997 ha de surface prépondérante pour l'ONF, dont :

- forêts domaniales soumises : 2 892 ha ;
- forêts communales soumises : 11 250 ha ;
- forêts communales non soumises : néant.

Types de peuplement forestier

- cistaies et autres maquis bas ;
- boisement lâche montagnard de conifères ;
- taillis de chêne vert ;

- maquis à chêne vert ;
- maquis à pin maritime ;
- grande lande montagnarde ;
- futaies de pin laricio.

Castagniccia

Le territoire dénommé la « petite Castagniccia » et rassemble les trois anciennes « pièves » d'Orezza, d'Ampugnani et d'Alesani. Les 38 communes regroupées en Sivom ont été retenues en 1980 comme support à un contrat de pays et ont adhéré au parc naturel régional en 1990. Elles se répartissent en deux cantons :

- 23 composent le canton d'Orezza-Alesani, chef-lieu Piedicroce (arrondissement de Corte) ;
- 15 appartiennent au canton de Fiumalto d'Ampugnani, chef-lieu La Porta (arrondissement de Bastia).

Superficie : 14 782 ha.

L'altitude moyenne est de 600 m et

correspond sensiblement à l'aire de répartition du châtaignier.

Types de peuplement forestier

- châtaigneraies ;
- futaies de conifères mêlés de taillis ;
- taillis de chêne vert ;
- autres taillis ;
- maquis à chêne-liège ;
- cistaies et autres maquis bas.

Sources de données environnementales en Corse

<http://www.oec.fr/sources/index.htm>

CONNAISSANCE DU PASTORALISME

CORSE

Année de mise en place : 1980

Objectif : Connaître et comprendre le fonctionnement des systèmes d'élevage et caractériser les produits d'élevage. Aide à la décision pour l'organisation des filières.

Méthodologie : Suivi zootechnique et expérimentation.

Couverture géographique : Corse.

Paramètres étudiés : production fromagère, occupation spatiale, performances zootechniques.

Réalisation du programme : Inra.

Accès des données : Libre.

Support : papier.

Liens avec d'autres sources de données : Gestion des races locales.

Gestionnaire des données : Inra-Lrde, Centre de Corse, 20230 San Nicolao

Contact : Pierre Santucci, délégué



environnement, tél. 04 95 55 59 00,
email : pms@corte.inra.fr

CIRVAL

Année de mise en place : 1994

Objectif : Diffusion et valorisation des informations et des compétences internationales dans le secteur des petits ruminants laitiers.

Méthodologie : Système documentaire et informatique permettant l'analyse à distance et la consultation de documents sélectionnés avec un réseau d'experts.

Couverture géographique : Méditerranée et internationale.

Paramètres étudiés : Technologies laitières, références fourragères sur parcours, impact sur l'environnement.

Accès des données : Réservé, possibilité de mise à disposition ; modalités à préciser au cas par cas. Serveur web.

Lien avec d'autres sources de données : Oui, notamment CDRom Agris de la FAO...

Gestionnaire des données : Pro-Cirval, Quartier Grossetti, BP 5, 20250 Corte.

Contact : Monsieur Dubeuf, tél. 04 95 45 22 22, email : cirval@cirval-asso.fr

SIG. DDAF 2B

Année de mise en place : 1991.

Objectif : Étude de l'évaluation de l'espace forestier. Créer un outil de cartographie.

Couverture géographique : Corse.

Paramètres étudiés : Peuplement forestier. Plan IFN Corse, feux (couverture 1970-1995), zonage agricole et pastorale.

Base de données associée : SIG DDAF 2B.

Accès des données : Réservé.

Gestionnaire des données : Direction départementale de l'agriculture et de la forêt de la Haute-Corse, Centre administratif, Rond-

point Noguès, 20407 Bastia cedex
Contact : Sandrine Le Garrec, tél. 04 95 32 84 00

CONCEPTION D'UNE BASE DE DONNÉES

INCENDIE ET MISES A FEU POUR LA

RÉGION CORSE

Année de mise en place : 1992

Objectif : Recenser, cartographier et analyser les causes des mises à feu et définir des périmètres sensibles à protéger.

Méthodologie : Recensement par micro-région ; saisie des archives antérieures (PV, télédétection...)

Couverture géographique : Corse

Paramètres étudiés : Végétation, lieu de départ, saison, date...

Réalisation du programme : PNRC (maître d'ouvrage 1985-1995) ; Odarc (maître d'ouvrage depuis 1996)

Base de données associée : Misafeu. Base de données sur les départs de feu, le nombre de mises à feu, la végétation, les dates de mise à feu... L'intégration de la base est en cours de développement. Format : ArcInfo (vecteur)

Lien avec d'autres sources de données : Corine Landcover (couverture végétation), Insee (données communales)

Accès des données : Réservé pour les données sources. Libre pour les données issues de la base

Gestionnaire des données : Odarc, avenue P. Giacobbi, BP 618, 20601 Bastia cedex

Contact : Yves Conventi, Service Pastoralisme, tél. 04 95 30 95 30

INVENTAIRE DES ZONES NATURELLES **D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE FAUNISTIQUE** **ET FLORISTIQUE (ZNIEFF)**

Année de mise en place : 1982

Objectif : Connaître et suivre l'état du patrimoine naturel.

Méthodologie : Enquêtes et inventaires auprès de la communauté naturaliste et scientifique.

Couverture géographique : Corse.
Paramètres étudiés : Espèces remarquables, habitats remarquables.

Base de données associée : Znieff I et II.

Accès des données : Réservé (convention de mise à disposition).

Format des données : ArcInfo, échelle de validité au 1/25 000.

Gestionnaire des données : Direction régionale de l'Environnement Corse, 19 cours Napoléon, BP 334, 20180 Ajaccio cedex

Contact : Jacques Nicolau, tél. 04 95 51 79 88, email : sigdiren@dial.oleane.com

INVENTAIRE FORESTIER NATIONAL

Année de mise en place : 1977

Objectif : suivi de la ressource forestière.

Méthodologie : Couverture aérienne, levés de terrain.

Couverture géographique : France entière.

Paramètres étudiés : Évaluation dendrométrique, peuplement, relevés floristiques et pédologiques.

Réalisation du programme : Inventaire Forestier National (maître d'ouvrage).

Base de données associée : IFN. Données sur la ressource forestière (surface, volume, production de bois...).

Support : Papier (publications) ; Informatique.

Format : ArcInfo (vecteur et raster).

Accès aux données : Réservé (Convention IFN pour accès complet). Libre : minitel 3616 IFN (résultats standards).

Gestionnaire des données : Inventaire Forestier National / Échelon de Montpellier, Place des Arcades, BP 001, 34971 Maurin Lattes cedex.

Contact : Monsieur Pignard, tél. 04 67 07 80 84

Corse : une montagne authentique et vivante

Le recensement 1999 des unités pastorales en Corse

Michel Dubost
Icalpe, Riventosa

Cet article a déjà fait l'objet de deux publications :

Agreste Corse n°1, mai 2000. Bulletin 4 pages. Série Statistiques du ministère de l'Agriculture et de la Pêche

A. Bornard & C. Brau-Nogué (coord.), 2000. Le pastoralisme en France à l'aube des années 2000. Asso fr. Pastoralisme, Pastum hors-série 252 p. Eds Cardère.

La haute montagne corse reste très largement utilisée par les troupeaux pour la transhumance estivale, même si la présence permanente des bergers en estive est moins importante qu'autrefois. Plusieurs espèces, ovins, caprins, bovins mais aussi porcins s'y côtoient, le plus souvent sur la même unité. La montagne témoigne des évolutions de l'élevage corse au cours des trente dernières années avec une forte progression des bovins au détriment des petits ruminants,

ovins et caprins, mais aussi des porcins. Des différences marquées caractérisent toutefois l'évolution d'un massif à l'autre. Malgré certains signes de désaffection au cours des dernières décennies, de nombreux projets et souhaits d'amélioration ont été révélés par le recensement sur l'ensemble des massifs. Ils sont autant de témoignages de confiance pour l'avenir du pastoralisme d'altitude. Oui, la montagne corse est bien vivante !

1. Un recensement au bon moment

L'élevage est une activité importante pour l'île. La transhumance en montagne l'été fait partie de traditions bien vivantes. Elle est associée à un important patrimoine bâti en altitude, pour l'hébergement des hommes et la fabrication des fromages. Au moment où tout le monde s'accorde à reconnaître la nécessité d'un développement de l'intérieur basé sur des productions agro-alimentaires de qualité, sur de nouvelles formes de tourisme en quête de nature et de culture, la remise en valeur du patrimoine que constituent les estives mérite une attention prioritaire. Le recense-

ment de 1999 vient à point nommé apporter des réponses sur l'évolution récente et les chances d'avenir de la vie pastorale de haute montagne en Corse.

2. Un domaine très étendu

Le recensement de 1999 a permis d'élargir le domaine pastoral d'altitude (fig.1), par une meilleure prise en compte de la réalité du terrain, tout en restant strictement fidèle à la définition statistique de " l'unité pastorale " (voir encadré). Le champ de l'enquête a été redéfini après avoir informé l'ensemble des 360 communes de Corse, sélectionné les communes à enquêter en fonction des réponses reçues — et de leur recoupement avec diverses sources d'information — et enfin retracé le contour exact de chaque unité lors de la réalisation de l'enquête en commission communale. Ce travail a permis de mettre en évidence la grande stabilité du domaine pastoral défini pour les besoins de l'enquête : 86 communes enquêtées à titre principal en 1999 contre 83 en 1971, 132 à titre secondaire contre 125, 115 unités pastorales utilisées contre 114. La

¹ L'enquête pastorale Corse 1999 a été assurée sous maîtrise d'ouvrage du Centre international pour l'environnement alpin (ICALPE), avec le concours du Centre de service régional de statistique agricole (CSRSA) de Corse, l'appui logistique du Service central des études et enquêtes statistiques du ministère de l'Agriculture et de la Pêche (SCEES) et la participation financière du FNADT. Elle a été conduite par un comité de pilotage composé également de l'Office de développement agricole et rural de Corse (ODARC), des chambres d'Agriculture, du parc naturel régional de Corse et d'un comité de suivi élargi à d'autres partenaires.

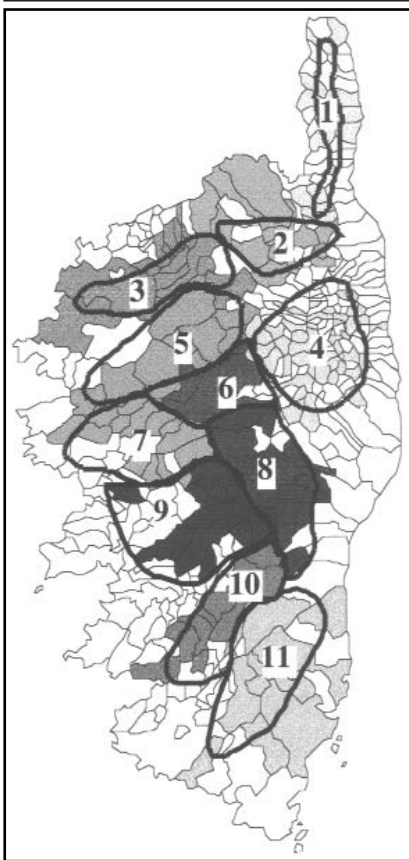


Figure 1. Les massifs pastoraux de la montagne corse

Onze massifs homogènes ont été individualisés à partir de trois critères (homogénéité géographique, mouvements des troupeaux entre unités, origine des troupeaux : transhumance historique entre la plaine et la montagne), avec du nord au sud de l'île :

- 1 Capicorsu (u Capicorsu, u Nebbiu),
- 2 Tenda (u Nebbiu, l'Ostriconi, u Golu),
- 3 Montegrossu (u Ghjunsani, a Balagna),
- 4 Castagniccia (a Castagniccia, u Rusincu, u Boziu, Moita Verde, u Morianincu),
- 5 Cintu (u Niolu, a Caccia, i Dui Sevi),
- 6 Altu Tavignani (u Curtinese),
- 7 Liamone (i Dui Sorru, u Cruzini),
- 8 Oru è Renosu (u Venachese, u Fiumorbu),
- 9 Prunelli è Gravona (a Cinarca, a Gravona, u Prunelli, l'Ornanu),
- 10 Taravu (l'Altu Taravu, u Bassu Taravu, u Sartinese),
- 11 Alta Rocca (l'Alta Rocca, u Portivechjacciu, u Sartinese).

Définition de l'unité pastorale d'altitude

Accueillant une activité pastorale extensive, régulière mais saisonnière en raison de l'altitude ou du climat, l'unité pastorale est :

- une unité géographique d'un seul tenant, une portion de territoire continue d'au moins 10 ha pour être recensée ;
- une unité d'exploitation, parcourue par un même troupeau, ou un même ensemble de troupeaux, quelle que soit la nature des propriétaires du terrain ;
- une unité saisonnière, parcourue sans retour journalier au siège de l'exploitation (au moins une demi-heure de marche).

modification essentielle tient à la meilleure définition du contour des unités qui conduit à augmenter la surface moyenne des unités et du domaine pastoral dans son ensemble, la superficie de l'ensemble des unités utilisées passant notamment de 108 000 à 127 000 ha utilisés.

2.1 Un sixième de l'île

L'ensemble du domaine est aujourd'hui estimé au total à 135 000 ha, soit 16% de la surface de l'île. Cela représente également autant que la totalité de la Surface Agricole Utilisée (SAU) rattachée au siège des exploitations agricoles en Corse selon la statistique agricole annuelle de 1998 (tabl.1).

2.2 Un domaine extensif, de grandes unités

L'une des caractéristiques essentielles de ce vaste domaine, en comparaison d'autres massifs, est d'être découpé en 123 grandes unités, d'une surface moyenne d'environ 1 000 ha.

Cela s'explique à la fois par le faible potentiel fourrager à l'hectare des montagnes corses, qui induit une utilisation extensive de l'espace, et par le mode traditionnel d'usage des montagnes par plusieurs troupeaux de bovins, ovins, caprins, et souvent aussi de porcins.

2.3 Un domaine essentiellement public, communal

Il s'agit d'un domaine essentiellement public, sur 101 500 ha, dont

	2A	2B	Corse
Unités pastorales utilisées	49	66	115
Surface (ha)	53870	73120	126990
Communes sièges de l'unité	37	49	86
Exploitations	421	423	844

Tableau 1. Le domaine pastoral de Corse (unités pastorales utilisées)

les communes possèdent près des 9/10e. Le poids des communes est d'autant plus déterminant qu'elles sont propriétaires du bâti pastoral traditionnel — les bergeries — dont l'état et les droits d'usage, très spécifiques à la Corse, conditionnent largement l'utilisation de la montagne par les éleveurs.

3. Une prédominance des cheptels bovins et ovins

En têtes de bétail, et sur l'ensemble de la montagne corse, le cheptel le plus important est celui des ovins suivi, dans l'ordre, de ceux des caprins, bovins et porcins. L'ordre est identique en Haute-Corse tandis que les bovins sont plus nombreux que les caprins en Corse du Sud.

L'expression des effectifs en équivalents bovin standard (EBS) donne évidemment une meilleure idée de la réalité de l'impact des différents cheptels de ruminants sur le territoire, avec une nette prédominance des bovins sur les ovins, et des ovins sur les caprins (tabl.2).

3.1 Diminution des petits ruminants et surtout des ovins au cours des trente dernières années

Au cours des trente dernières années s'est opéré un tassement du chargement des petits ruminants, plus accusé pour les ovins que pour les caprins, tandis qu'augmentait fortement le chargement bovin, en particulier en Haute-Corse. La Corse du Sud présente également une diminution assez

Nombre de têtes			
	2A	2B	Corse
Ovins	9800	27070	36870
Caprins	4415	16590	21005
Bovins	7520	12490	20010
Porcins	6800	3340	10140
Total	28535	59490	88025
Total ruminants en EBS*			
	2A	2B	Corse
Ovins	980	2700	3680
Caprins	440	1660	2100
Bovins	3385	5620	9005
Total	4805	9980	14785

Tableau 2. Effectif estimé

nette du cheptel ovin, qui suit l'évolution générale de ce cheptel dans ce département, en raison de l'arrêt de la principale collecte industrielle de lait au cours de cette période.

3.2 La particularité du cheptel porcin

La présence d'un important cheptel porcin constitue une des spécificités de la montagne corse. Sa répartition est beaucoup plus contrastée que celle des autres espèces (fig.2). Les porcins sont nettement prédominants en Corse du Sud et relativement peu présents en Haute-Corse, à l'exception notable de la Castagniccia. Ils accusent cependant une baisse très sensible au cours des trente dernières années dans ce dernier massif, ainsi que dans ceux du Liamone et du Taravu. Le massif le plus stable et le plus important est celui du Prunelli à Gravona.

4. Un chargement global stable depuis trente ans

L'évolution au cours des trente dernières années ne montre pas de bouleversements significatifs du chargement global sur l'ensemble de la montagne corse. La charge instantanée moyenne à l'hectare, exprimée en équivalents bovin standard (EBS), tous ruminants confondus, ovins, caprins, bovins, baisse toutefois de 0,13 EBS/ha en 1971, à 0,12 en 1999.

L'ensemble du cheptel ruminant recensé en montagne a légèrement progressé, de 13 350 à 14 800 EBS, en raison de l'extension du champ du recensement. Mais si le cheptel bovin a progressé, les ovins, caprins et porcins ont tous diminué.

5. Une baisse du poids de la montagne dans les élevages insulaires

L'un des résultats essentiels de ce recensement est que la proportion du cheptel estivant en montagne par rapport à l'ensemble du cheptel insulaire a fortement diminué, pour toutes les catégories de cheptel, de 1971 à 1999, où l'on est passé (fig.3) :

- pour les ovins, de la moitié (48%) au quart (28%) ;
- pour les caprins des deux tiers (66%) à moins de la moitié (44%) ;
- pour les bovins de moins de la moitié (39%) au quart (27%) ;
- pour les porcins, de la moitié (45%) au tiers (30%).

Les deux départements ont suivi les mêmes tendances d'évolution, légèrement plus accusées toutefois en Haute-Corse.

6. Des évolutions contrastées d'un massif à l'autre

L'évolution du cheptel en valeur absolue par massif (nombre de têtes par type de cheptel, et total du cheptel ruminant en EBS) montre quatre grands types d'évolution de 1971 à 1999 (fig.2).

Le premier type correspond à une progression de tous les cheptels, dans le seul massif du Montegrossu (3). Le second se traduit par une stabilisation du chargement global avec une baisse variable des petits

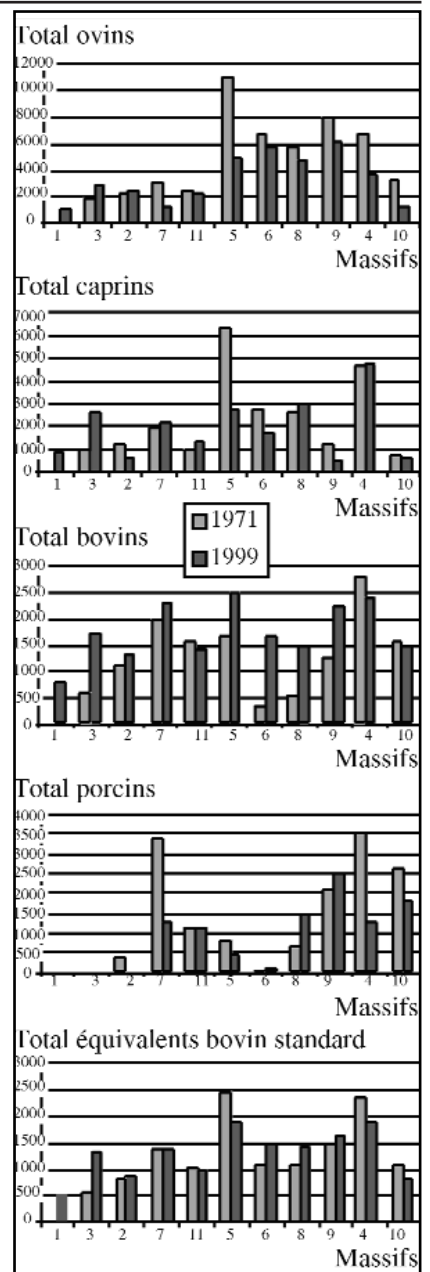


Figure 2. Évolution du chargement total des différentes espèces par massif (regroupés par types d'évolution)

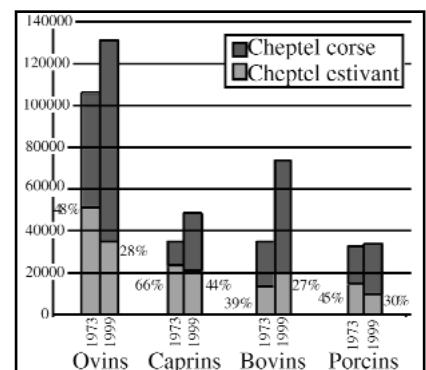


Figure 3. Évolution des effectifs en montagne par rapport aux cheptels insulaires (en nombre de têtes)

ruminants, ovins ou caprins, dans les massifs de Tenda, du Liamone, et de l'Alta Rocca (2, 7, 11). Le troisième correspond à l'évolution générale du domaine pastoral insulaire, avec baisse systématique des petits ruminants et augmentation – parfois très forte – du cheptel bovin, dans les massifs du Cintu, de l'Altu Tavignani, de l'Oru à Renosu, du Prunelli à Gravona (5, 6, 8, 9), qui tous ensemble représentent le cœur de la dorsale centrale. Le quatrième type traduit une baisse de pratiquement tous les effectifs, à l'exception des caprins, dans les massifs de la Castagniccia au nord, et du Taravu, au sud (4, 10).

7. Un domaine pastoral qui a de l'avenir

L'un des enseignements les plus intéressants – et les plus attendus – concerne les projets, réalisés ou à venir (fig.4).

7.1 Des projets d'amélioration en nombre croissant (tabl.3)

Tous types de projets confondus, 184 ont été réalisés au cours des seize dernières années, de 1983 à 1999, soit plus d'un projet en moyenne par unité.

Le rythme des réalisations devrait se maintenir, et même s'accroître au cours des prochaines années puisque 77 projets fermes existent pour les cinq années à venir. Et pas moins de 440 « souhaits » précis ont été exprimés. Ce qui représente au total 517 perspectives d'amélioration ou de remise en valeur, soit plus de quatre en moyenne par unité.

7.2 Des projets de nature différente (tabl.3)

L'évolution de la nature des projets est également intéressante. De 1983 à 1999 les projets ont essen-

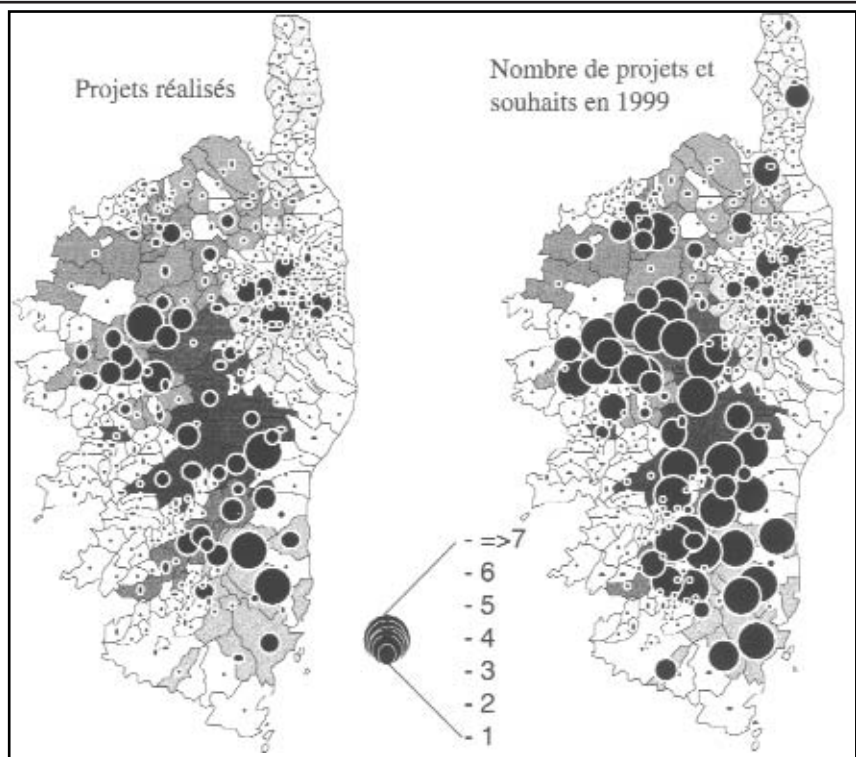


Figure 4. Les projets d'amélioration et de remise en valeur par massif

Nombre de types de projets par unité pastorale ; résultats cumulés pour chaque commune. L'ensemble du territoire d'une commune est teinté dès lors qu'elle possède au moins une unité pastorale en montagne.

tiellement concerné le débroussaillage, les voies d'accès, et les habitations en montagne, tandis que les projets liés au tourisme étaient peu nombreux, et ceux liés à la production et transformation du lait pratiquement inexistantes.

Les proportions varient très sensiblement pour les projets et souhaits à venir. Les projets d'amélioration de l'habitat des bergers deviennent les plus importants, suivis par ceux d'amélioration et de protection de la couverture végétale et des sols, tandis que les projets liés à la trans-

formation du lait, à la contention des animaux et au tourisme, progressent de façon spectaculaire.

La mise en évidence de ces souhaits permet d'entrevoir de nouvelles perspectives pour le développement de la montagne corse, avec des productions pastorales authentiques et de qualité susceptibles de trouver leur épanouissement dans de nouvelles formes de tourisme en haute montagne, les deux allant dans le sens d'un développement plus durable de l'intérieur.

Type de projets	Réalisés de 1983 à 1999			En projet ferme dans les 5 ans			Souhaits		
	2A	2B	Corse	2A	2B	Corse	2A	2B	Corse
Débroussaillage, reboisement	31	23	54	11	6	17	51	44	95
Accès (création, aménagement)	22	22	44	13	5	18	31	29	60
Équipement pour l'habitation	23	21	44	12	6	18	56	54	110
Production de lait, fromages et broccis	0	4	4	0	3	3	34	23	57
Parcs et clôtures	7	14	21	3	3	6	52	26	78
Équipements liés au tourisme	7	10	17	8	7	15	19	21	40

Tableau 3. Les projets d'amélioration et de remise en valeur (nombre d'unités ayant présenté au moins un projet de chaque type)

La transhumance dans la Restonica ¹

Icalpe
Riventosa

La Restonica

La Restonica, d'orientation est-ouest, est l'une des hautes vallées qui pénètre profondément au cœur de la chaîne centrale. Très attractive pour ses beautés naturelles (rivières, forêts, rochers, lacs, haute montagne), et accessible, la vallée est protégée en tant que « site classé », dans sa majeure partie : le bassin versant du Haut-Tavignano. Le site classé s'étend sur 5 792 ha, dont 4 441 sont propriété de la commune de Corte, et 1 350 copropriété indivise des communes de Casanova, Poggio di Venaco et Riventosa. Sur l'ensemble du site classé, 3 090 ha sont soumis au régime forestier.

Les forêts sont des forêts de protection, à forte valeur paysagère mais faible valeur économique. Elles sont constituées, dans leur partie basse, de formations supraméditerranéennes composées de maquis haut dominé par la bruyère arborescente, *Erica arborea*, associées au pin maritime, *Pinus pinaster*, et

au pin laricio, *Pinus nigra subsp. laricio*, et dans leur partie haute, à l'étage montagnard, de peuplements clairs de pin laricio.

Le domaine d'estive proprement dit est essentiellement asylvatique, s'étendant de l'étage montagnard à l'étage alpin, toutefois peu représenté ici. Il est largement recouvert de fruticées méditerranéennes d'altitude, en formations écorchées à épineux bas, tels que le genévrier nain, *Juniperus nana*, le genêt de Lobel, *Genista lobelii*, et l'épinevinette, *Berberis aetnensis*, qui constituent l'essentiel des ressources fourragères. Les autres grandes formations du domaine d'estive sont les forêts naines d'aulnes odorants, *Alnus viridis subsp. suaveolens*, difficilement pénétrables et caractéristiques de l'étage subalpin corse (subalpin « chauve »).

L'élevage transhumant dans la Restonica

En 1999, 24 élevages transhumaient dans la Restonica. À deux exceptions près, ils proviennent essentiellement de Corte et des communes voisines propriétaires

du territoire d'estive.

Les élevages qui transhumant dans la vallée de la Restonica ont, pour la moitié d'entre eux, des troupeaux uniquement constitués d'ovins (46% des élevages). Viennent ensuite des élevages de troupeaux mixtes ovins-caprins, toujours dominés par les ovins (18%), des troupeaux mixtes ovins-bovins, toujours à ovins majoritaires (11%), des troupeaux de caprins seuls (3,5%), et enfin quelques troupeaux de bovins seuls (18%). Les troupeaux de caprins tendent à disparaître.

Ovins et caprins sont pour la majorité de race corse, avec quelques croisements de race sarde pour les ovins, et de race alpine pour les caprins. Les bovins sont tous de race corse.

Activités et durée de présence en estive

La durée de présence en estive est fonction de plusieurs paramètres, et tout d'abord, de la nature du troupeau. La durée moyenne de présence des bovins dans la vallée avoisine les 220 jours, et tombe par contre à 70 jours, pour les ovins et

¹ D'après « Étude sur l'élevage et les potentialités pastorales de la vallée de la Restonica », Michel Dubost, Élodie Reymond, Nicolas Perraud, Fabrice Cornet (Icalpe), avec la collaboration de Jean-Baptiste Casanova, Yves Conventi (Odar), 1999, 124 p.

les caprins. La deuxième caractéristique influençant la durée de présence est la possession ou non d'une bergerie. En effet, la plupart des éleveurs ayant une bergerie montent finir de traire les bêtes en montagne et transforment sur place leur lait en fromage : la période idéale se situe en juin, début juillet.

Ainsi, les éleveurs qui transforment et restent en bergerie en montagne passent en moyenne 90 jours, contre 60 jours pour les autres. Pour 41% d'entre eux, les éleveurs sont présents sur l'estive pendant toute la durée de la transhumance, accueillant famille et amis. La superficie moyenne des bergeries est de 32m², le nombre de couchages varie entre 5 et 10. À l'exception des Grotelles, accessible par la route, l'accès aux bergeries se fait par chemin muletier.

Le domaine pastoral

Le domaine pastoral est composé de quatre unités :

- l'unité du Melu, au fond de la vallée, avec les bergeries des Grotelles ;
- l'unité de l'Oriente, avec deux groupes de bergeries, Timozzu et Riviseccu ;
- l'unité du plateau d'Alzu, qui déborde de la vallée au nord, avec un ensemble de bergeries ;
- l'unité des Spiscie, qui déborde de la vallée au sud et, à la différence des précédentes, n'appartient pas à la commune de Corte (mais est située pour moitié environ sur son territoire), avec deux bergeries isolées, hors Restonica.

En dehors des unités précédentes, le bas de la vallée, dominée par des formations à bruyère et à pins, est également parcourue par des troupeaux, essentiellement bovins.

Utilisation du domaine pastoral

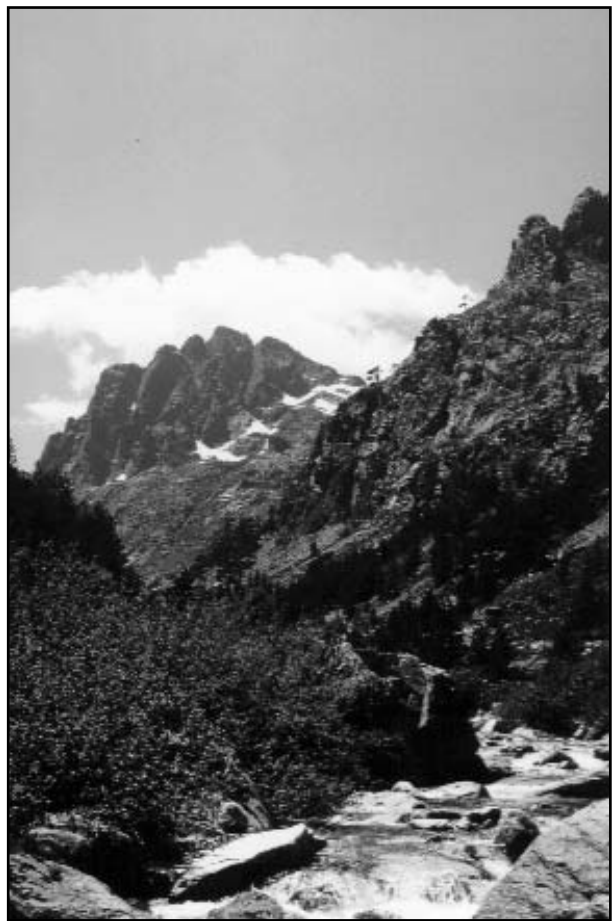
La charge instantanée sur l'ensemble du domaine pastoral est identique à la moyenne sur l'ensemble de la Corse, d'après l'enquête pastorale 1999, soit 0,12 UGB/ha : les variations sont toutefois très importantes d'une unité à l'autre (tabl.1).

Utilisation des ressources

Les ressources estimées sont faibles (environ 100 UF/ha) et expliquent le caractère extensif de l'utilisation de l'espace (tabl.2). La dimension moyenne des unités, 1 118 ha, est très proche de la moyenne corse : 1 000 ha par unité d'après l'enquête pastorale de 1999. Deux unités sur quatre sont ici vraisemblablement utilisées au maximum de leurs potentialités. Là encore, la vallée est probablement très représentative de la situation de l'ensemble de la Corse ; mais, en raison du manque de références sur les ressources, l'appréciation reste (en partie) subjective.

Principaux problèmes de la transhumance dans la Restonica

Les principaux problèmes concernent l'organisation des éleveurs, l'attribution du foncier non bâti et surtout bâti, les conflits (localisés) avec d'autres usages (randonnée, chasse, chiens errants), la gestion



Vallée de la Restonica

de l'espace et des ressources, l'utilisation de la forêt, et les incendies dans le bas de la vallée.

Les conflits se cristallisent sur l'usage des bergeries, qui est effectivement une cause emblématique et centrale pour la remise en valeur de la transhumance et des estives. De nombreuses bergeries ont perdu leur usage pastoral pour devenir des maisons secondaires, des abris de chasse ou des locaux à usage commercial (les « paillottes » de la montagne !). Cette menace sur le bâti contribue encore à affaiblir la fonction pastorale primordiale du territoire. Une concertation entre les partenaires du territoire, et la prise de conscience collective du caractère incontournable de l'activité pastorale (sans pastoralisme, point de paysage tel qu'on le connaît...), sont des préalables indispensables pour la remise en valeur et le développement harmonieux des territoires pastoraux, en Corse comme ailleurs.

Fromages corses : la certification au secours du pastoralisme

Marie-Paule Cesari

Présidente de Casgiu Casanu, Association régionale des producteurs de fromages fermiers de Corse



Troupeau de chèvres en haut de la vallée de la Restonica

Le fromage corse, c'est la richesse d'un patrimoine légué par les anciens, c'est la diversité, conséquence logique de l'adaptation à des milieux contrastés, c'est la qualité liée aux savoir-faire et en grande partie aux différentes espèces des pâturages...

Dans nos fromages au lait cru de brebis et de chèvres, on retrouve la flore sauvage de notre île qui donne un goût irrésistible à nos produits...

Mais le fromage corse, c'est surtout le résultat du travail d'hommes et

de femmes passionnés par leur métier, éparpillés sur un territoire accidenté où les communications sont difficiles, où les éleveurs sont souvent installés dans des conditions précaires, sans maîtrise d'un minimum de conditions de travail. Si nos produits sont demandés, il faut savoir que la profession de berger est devenue de plus en plus difficile face à de nouvelles contraintes et surtout que cette profession n'est pas encouragée par nos décideurs, incapables d'estimer le rôle fondamental que pourrait jouer l'élevage dans notre île.

Dans ce contexte où se mêlent avantages et difficultés, l'Association des producteurs de fromages fermiers est consciente du devoir de protéger le patrimoine fromager, mais elle doit aussi mobiliser des acteurs confrontés à des problèmes de survie.

La difficulté est de taille, d'autant plus que le temps presse avec la menace régulièrement mise en avant par les laitiers du manque de lait qui devient chronique et qui s'est encore aggravé avec la perte de brebis laitières due à la fièvre catarrhale pendant deux années consécutives.

Il faut aussi savoir que nos voisins sardes produisent 4 millions de litres de lait de brebis, qui peut être vendu à un prix intéressant grâce aux quotas laitiers et de façon tout à fait légale tant que nous n'avons pas protégé nos fromages.

L'Association Casgiu Casanu, consciente du risque de disparition qui pèse sur notre profession, a entrepris un travail de fond afin d'engager rapidement une réflexion pour faire un choix de certification le plus partagé possible afin de protéger nos produits et par là-même, notre profession de berger.

**Salé, sucré,
nature
ou
cuisiné**



Le Brocciu comme vous l'aimez...

Le Brocciu, un fromage en AOC

Marie-Paule Cesari

Présidente de Casgiu Casanu, Association régionale des producteurs de fromages fermiers de Corse

Historique

Quand deux logiques s'affrontent, le devoir de mémoire devient indispensable. Comme dans tous les domaines, la connaissance de l'histoire aide à comprendre et à accepter le présent.

Comme celle d'autres AOC, l'histoire de l'AOC Brocciu montre une évolution des relations d'abord conflictuelles qui se sont peu à peu transformées, au travers de discussions et de négociations, en une cohabitation réfléchie et acceptée par tous les acteurs producteurs de ce noble produit ancestral qu'est le Brocciu.

Installée depuis plus de cent ans, la Société des caves de Roquefort a profondément modifié le pastoralisme de la Corse, amenant dans un premier temps le berger transhumant à se sédentariser en changeant ses pratiques d'élevages. Vers les années soixante-dix, la société Roquefort se désengage et décide de collecter le lait pour la fabrication du Roquefort uniquement dans le rayon de Roquefort. Partout ailleurs le lait collecté sera transformé en produits locaux : Brocciu et fromages traditionnels se développent alors en Corse.

D'autre part, en 1980, la même société ferme trois de ses laiteries en Corse : Île Rousse, Ajaccio et Corte. C'en est trop pour les éleveurs, l'abandon et la concurrence se traduisant par un sentiment de trahison.

C'est dans ce climat de rupture, et pour mieux se protéger, que germe chez les petits producteurs fermiers l'idée de certification du Brocciu. Ce projet est porté à l'époque par la Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles (FDSEA) de Corse-du-Sud.

Tout naturellement, les producteurs corses, se considérant dépositaires du savoir-faire, patrimoine culturel, entendent en être les seuls bénéficiaires puisqu'ils étaient les seuls à pratiquer les « usages locaux, loyaux et constants », mais dans cette légitime logique, tout n'est pas si simple en effet pour l'obtention d'une AOC ; la demande doit être portée par un syndicat spécifique et non pas par un syndicat général comme la FDSEA. De plus, le Brocciu n'étant pas considéré à l'époque comme un fromage mais comme un sous-produit, il ne peut pas être agréé par le Comité national des AOC des fromages.

C'est alors que la providence

apporte son grain de sel en 1982. La Corse se dote d'un statut particulier et la visite de François Mitterrand, Président de la République, permet l'annonce solennelle du décret d'appellation d'origine (décret du 10 juin 1993).

La première étape est franchie, mais la tempête de l'AOC Brocciu n'est pas terminée.

Le décret de 1993 est suffisamment imprécis pour permettre des entorses et les objectifs sont rapidement détournés pour un plus grand profit de la part des laitiers. C'est l'affrontement de deux logiques opposées :

1. L'utilisation de la méthode de chauffage à double paroi, qui permet un meilleur rendement, est en opposition avec le texte du décret qui parle de « flamme directe ».
2. L'utilisation du lait et du lactosérum en poudre permet de réaliser une plus-value importante pendant la période estivale où les animaux sont taris donc improductifs mais où la demande est très forte.

Les syndicats se mobilisent, ainsi que la chambre d'Agriculture et l'union des consommateurs pour tra-

duire devant la justice le président de la Société des caves.

Tous ces efforts furent vains, le décret trop flou et sans mesures d'application n'avait fait qu'imposer de nouvelles contraintes aux producteurs fermiers pendant que les industriels valorisaient mieux leur produit.

En conclusion, il était grand temps que l'appellation d'origine devienne contrôlée.

C'est la deuxième étape qui commence en 1988, et conduit à l'appellation officielle du Brocciu (décret du 3 juin 1998). L'INAO est saisi du dossier par le Syndicat interprofessionnel de défense et de promotion de l'AOC Brocciu.

Ce syndicat est composé de trois collèges représentant les différents acteurs fabriquant le produit : les laitiers (sans la Société des caves à cette époque), les coopératives laitières, les producteurs fermiers.

C'est le début d'un véritable travail collectif, contraignant, constructif, et négocié entre les différents acteurs.

L'AOC Brocciu aujourd'hui

En chiffres

L'AOC Brocciu aujourd'hui, c'est 117 producteurs inscrits dont 98 producteurs fermiers et 19 transformateurs pour une quantité de 474 tonnes (campagne 1999-2000).

L'AOC Brocciu aujourd'hui, c'est aussi 61 760 brebis, représentant une production de 8,3 millions de litres de lait et 8 228 chèvres fournissant 111 000 litres de lait.

Le Syndicat interprofessionnel de défense et de promotion de l'AOC Brocciu

Créé en 1991, il est à l'initiative de la démarche collective qui a conduit à l'obtention du label Appellation d'Origine Contrôlée avalisé par le décret du 3 juin 1998. En 2001, le syndicat modifie ses statuts, et les trois collèges initiaux qui le composent (exploitants agricoles, coopératives laitières et industriels laitiers) deviennent : les producteurs livreurs de lait, les acheteurs de lait qui transforment et affinent avec ce lait, et les producteurs fermiers. La catégorie des exploitants vendant le lait aux coopératives est ainsi clairement définie.

La présidence du syndicat revient alternativement à chacune des trois familles.

Ses objectifs sont les suivants :

- l'accroissement de la notoriété et la promotion de l'AOC « Brocciu » ;
- le respect du décret du 3 juin 1998 et des normes de qualité qui en découlent ;
- la défense des intérêts de l'AOC Brocciu, sur le plan tant national et européen qu'international ;
- la mise en place d'actions propres à améliorer les productions et à promouvoir les ventes ;
- l'assistance technique directe ou indirecte aux exploitants agricoles, aux laïteries, aux entreprises de transformations fermières et laitières pour l'amélioration de la qualité du Brocciu ;
- l'analyse de toutes les mesures économiques et sociales ainsi que de toutes les réformes législatives et réglementaires qu'exige l'intérêt de ses adhérents ;
- le rôle d'interlocuteur des orga-

nismes des pouvoirs publics, notamment l'INAO, pour toutes les questions relatives à l'AOC Brocciu.

Ses membres, après avoir été accrédités par l'INAO, participent aux dégustations nécessaires au contrôle de la qualité du produit. Ils travaillent actuellement à la constitution d'un règlement intérieur qui complète le décret de l'AOC.

Les contrôles

Les contrôles se font sur la qualité du produit : AOC (typicité) ; analytique (physico-chimique) ; organoleptique (dégustation). À partir de 2001, des contrôles se font également sur les conditions de production : conformité avec la race corse ; conduite d'élevage et ateliers de fabrication.

Un « registre d'entrée-sortie » sera demandé aux ateliers de fabrication dans le cadre du contrôle des conditions de production. Le Syndicat travaille actuellement à la mise en place d'un document type.

Pour la campagne 2001, 80% des producteurs ont été contrôlés, et 11,5% de la production contrôlée a été déclarée non conforme.

Financement du fonctionnement de l'AOC

Le financement du fonctionnement de l'AOC intègre les droits INAO et le fonctionnement du syndicat. Pour la campagne 2000/2001, le syndicat a mis en place des vignettes autocollantes obligatoires. Elles doivent être collées sur l'emballage. Elles permettent la maîtrise de la production. Sont compris dans le prix : le coût de la fabrication, la cotisation relative aux frais de l'agrément produit, le droit INAO, la cotisation syndicale.

Décret du 3 juin 1998 relatif à l'AOC « Brocciu corse » ou « Brocciu »

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie et du ministre de l'Agriculture et de la Pêche,

Vu le code de la consommation, et notamment ses articles L.115-6 et L.115-20 ;

Vu le décret N°88-1206 du 30 décembre 1988 portant application des lois du 1^{er} août 1905 et du 2 juillet 1935 en ce qui concerne les fromages ;

Vu le décret N°91-368 du 15 avril 1991 portant organisation et fonctionnement de l'Institut national des appellations d'origine ;

Vu le règlement N°2081/92 du Conseil des Communautés européennes du 14 juillet 1992 relatif à la protection des indications géographiques et des appellations d'origine des produits agricoles et des denrées alimentaires, modifié par l'acte d'adhésion du 24 juin 1994 et par le règlement N°535/97 du 17 mars 1997 ;

Vu le décret N°93.1239 du 15 novembre 1993 relatif à l'agrément des produits laitiers bénéficiant d'une appellation d'origine contrôlée ;

Vu les délibérations du comité national des produits laitiers de l'Institut national des appellations d'origine du 11 décembre 1997,

Décète :

Art. 1^{er}. - L'appellation d'origine contrôlée « Brocciu corse » ou « Brocciu » initialement reconnue par le décret du 10 juin 1983, est réservée au fromage de lactosérum de brebis et/ou de chèvre répondant aux usages locaux, loyaux et constants et aux dispositions du présent décret.

Un règlement d'application homologué par arrêté du ministre chargé de l'Économie et du ministre chargé de l'Agriculture, pris sur proposition du comité national des produits laitiers, précise en tant que de besoin les modalités d'application du présent décret.

Il s'agit d'un fromage de lactosérum de forme tronconique dont le poids, après conditionnement doit être supérieur ou égal à 250 g et inférieur ou égal à 3 kg selon quatre types de moules définis à l'article 5 du présent décret.

Il est fabriqué exclusivement avec du lacto-



Un casgile, cave à fromage située en montagne où le berger faisait affiner ses fromages. Dans le temps, il remontait les chercher seulement en octobre-novembre. À présent, les fromages y restent vingt jours minimum. Ils sont redescendus ensuite en fonction de la demande. Le fromage affiné en montagne s'appelle le muntanaccia.

sérum frais de brebis et/ou de chèvre additionné de lait entier de brebis et/ou de chèvre mis en œuvre à l'état cru, et de sel.

Le « Brocciu corse » ou « Brocciu » est un fromage soit « frais » soit « passu ».

Il contient au minimum : 40 grammes de matière grasse pour 100 grammes de fromage après complète dessiccation et son poids total de matière sèche ne doit pas être inférieur à 20 grammes pour le fromage d'appellation de type « frais » et 35 grammes pour le fromage d'appellation de type « passu ».

Art. 2. - Aire de production. - La production du lait et du lactosérum, la fabrication et l'affinage du fromage de lactosérum doivent être effectués dans les départements de la Haute-Corse et de la Corse-du-Sud.

Art. 3. - Troupeau, races et alimentation. - Le lait de brebis ou de chèvre doit provenir d'un troupeau constitué :

- en ce qui concerne les ovins : des races corse ou sarde et de leurs croisements. Toutefois, la présence de brebis étrangères à la race corse dans les élevages devra diminuer progressivement pendant une période de 8 ans à compter de la publication du présent décret et disparaître totalement à l'issue de ce délai ;

- en ce qui concerne les caprins : de race corse. Toutefois, la présence de chèvres de races différentes de la race Corse dans les élevages devra diminuer progressivement pendant une période de 8 ans à compter de la publication du présent décret et disparaître totalement à l'issue de ce délai.

L'alimentation à base de parcours est prépondérante. Un complément de fourrage et de concentrés à base de céréales produit dans la zone est autorisé.

Toutefois, dans la limite de 20% de la complémentation, sont acceptés les apports de fourrage et de concentrés extérieurs à l'aire de production.

L'utilisation de tous types de fourrage fermenté est interdite.

Art. 4. - Le lactosérum et le lait de rajout. - Le lactosérum utilisé doit provenir de la fabrication de caillés frais de brebis et/ou de chèvres à caractère « présure ».

La coagulation du lait est obtenue au moyen de présure traditionnelle ou commerciale, à l'exclusion de toute autre enzyme coagulante, notamment d'origine fongique ou microbienne.

Le lactosérum recueilli est utilisé dans les 2 heures maximum après fabrication du fromage. Le pH du lactosérum doit être supérieur ou égal à 6,20.

Le lait entier, pour la fabrication du caillé, peut être utilisé pendant un délai maximum de 40 heures après la traite la plus ancienne.

Le lait de rajout est un lait frais entier de brebis ou de chèvre mis en œuvre à l'état cru, dans un délai n'excédant pas 24 heures après la traite.

Le délactosage est interdit.

L'utilisation de lait et de lactosérum congelés, en poudre ou sous toute autre forme de conservation est interdite.

Art. 5. - Fabrication. - La floculation des protéines du lactosérum est obtenue exclusivement par le chauffage à la flamme directe (dite flamme nue) du récipient ou de la cuve contenant le lactosérum sans utilisation d'un quelconque fluide caloporteur.

Il est chauffé lentement en étant légèrement brassé ; lorsque la température atteint envi-

ron 40/50°C, on procède à l'ajout de sel (entre 0,5 et 1% du volume de liquide initial) et de lait de rajout dont la quantité ajoutée ne doit pas dépasser 25% du volume de lactosérum mis en œuvre.

En cours de fabrication, l'ajout d'eau potable est autorisé dans les limites de 15% du volume de lactosérum mis en œuvre.

Le chauffage se poursuit avec brassage lent jusqu'à l'obtention d'une température située entre 80 et 90°C. Pendant la montée en température, et jusqu'au début de la floculation, il faut procéder à un écumage régulier.

Le floculat est placé manuellement et délicatement en plusieurs fois dans des moules tronconiques pour égouttage.

Les faisselles de moulage doivent respecter les critères suivants :

- pour les fromages de 3 kg : le diamètre haut doit être de 200 mm, le diamètre bas de 145 mm et la hauteur de 180 mm ;

- pour les fromages de 1 kg : le diamètre haut doit être compris entre 155 et 160 mm, le diamètre bas entre 90 et 120 mm et la hauteur entre 85 et 120 mm ;

- pour les fromages de 500 g : le diamètre haut doit être compris entre 110 et 115 mm, le diamètre bas entre 90 et 92 mm et la hauteur entre 80 et 82 mm ;

- pour les fromages de 250 g : le diamètre haut doit être compris entre 90 et 110 mm, le diamètre bas entre 75 et 85 mm et la hauteur doit être de 65 mm.

Art. 6. - Affinage. - Le « Brocciu passu » subit un salage à sec en une ou plusieurs fois suivi d'un affinage dans l'aire de production d'une durée minimale de 21 jours.

Le premier salage doit intervenir dans les 24 heures qui suivent la mise en moule.

Art. 7. - Conditionnement. - Les techniques d'emballage du « Brocciu Corse » ou « Brocciu » doivent permettre de conserver les qualités physico-chimiques et organoleptiques du produit au cours de la durée de présentation à la consommation prévue sur l'étiquetage par le conditionneur.

L'adjonction de tout produit exogène à la fabrication du « Brocciu Corse » ou « Brocciu », excepté les gaz d'emballage précisés dans l'arrêté du 2 octobre 1997 relatif aux additifs pouvant être employés dans la fabrication des denrées destinées à l'alimentation humaine, est interdite.

Art. 8. - Agrément. - Pour bénéficier de l'appellation d'origine contrôlée « Brocciu

Corse » ou « Brocciu » les fromages doivent satisfaire aux dispositions prévues par le décret n°93-1239 du 15 novembre 1993 relatif à l'agrément des produits laitiers d'appellation d'origine contrôlée et à son arrêté d'application en date du 16 février 1995.

Art. 9. - Suivi des produits et statistiques. - Pour permettre le contrôle de la qualité et de l'origine des fromages de lactosérum, tout opérateur intervenant dans les conditions de production doit tenir un registre d'entrée et de sortie des laits et lactosérums et des fromages de lactosérum ou tout document comptable équivalent dans les conditions fixées par le règlement d'application prévu à l'article 1^{er}.

Le syndicat interprofessionnel de défense et de promotion de l'AOC « Brocciu Corse » ou « Brocciu » adresse chaque année au comité national des produits laitiers de l'INAO un rapport d'activité concernant notamment les données statistiques et économiques relatives au fromage de lactosérum bénéficiant de l'Appellation d'origine contrôlée « Brocciu Corse » ou « Brocciu ».

Art. 10. - Étiquetage. - Les fromages de lactosérum bénéficiant de l'appellation d'origine contrôlée « Brocciu Corse » ou « Brocciu » doivent être commercialisés munis d'un étiquetage individuel comportant, outre les mentions réglementaires applicables à tous les fromages de lactosérum et aux denrées alimentaires préemballées, le nom de l'appellation d'origine et la mention « appellation d'origine contrôlée » ou le sigle « AOC », le tout inscrit en caractères de dimension au moins égale aux deux tiers de celles des caractères les plus grands figurant sur l'étiquetage. Les dénominations « frais » ou « passu » figurent obligatoirement sur l'étiquetage. La date de fabrication doit obligatoirement être mentionnée sur l'étiquetage des fromages vendus avec la dénomination « frais ».

L'apposition du logo composant le sigle INAO, la mention appellation d'origine contrôlée et le nom de l'appellation est obligatoire sur tous les étiquetages de fromages de lactosérum bénéficiant de l'appellation d'origine contrôlée.

Ces indications sont également apposées sur les caisses et autres emballages contenant ces fromages de lactosérum.

L'emploi de tout qualificatif ou autre mention accompagnant ladite Appellation d'Origine Contrôlée est interdit dans l'étiquetage, la publicité, les factures ou papiers de commerce, à l'exception :

- des marques de commerce ou de fabrique

particulières ;

- des mentions autorisées par le règlement d'application prévu à l'article 1^{er}.

La mention « fabrication fermière » ou le qualificatif « fermier » ou toute autre indication laissant entendre une origine fermière du « Brocciu Corse » ou « Brocciu » sont réservées aux producteurs transformant le lactosérum et le lait cru produits sur leur exploitation et conformément aux conditions fixées par le règlement d'application prévu à l'article premier.

Art. 11. - Produits élaborés à base de « Brocciu Corse » ou « Brocciu ». - Les dénominations de vente des préparations culinaires ou des pâtisseries traditionnelles préparées à base de « Brocciu Corse » ou « Brocciu » énumérées dans le règlement d'application prévu à l'article premier, ne peuvent faire référence au nom de l'appellation si elles contiennent dans leur fourrage, garniture ou composition d'autres produits laitiers que le produit d'appellation.

Art. 12. - L'emploi de toute indication ou de tout signe susceptible de faire croire à l'acheteur qu'un fromage a droit à l'appellation d'origine contrôlée « Brocciu Corse » ou « Brocciu » alors qu'il ne répond pas à toutes les conditions fixées par le présent décret est poursuivi conformément à la législation sur la répression des fraudes et sur la protection des appellations d'origine.

Art. 13. - Le décret du 10 juin 1983 relatif à la définition et à la protection de l'appellation d'origine « Brocciu Corse » ou « Brocciu » est abrogé.

Art. 14. Le ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, le ministre de l'Agriculture et de la Pêche et la secrétaire d'État aux petites et moyennes entreprises, au Commerce et à l'Artisanat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 3 juin 1998.

Par le Premier ministre : Lionel Jospin

Le ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, Dominique Strauss-Kahn

Le ministre de l'Agriculture et de la Pêche, Louis Le Penec

La secrétaire d'État aux petites et moyennes entreprises, au Commerce et à l'Artisanat, Marylise Lebranchu

Accommoder le Brocciu...

Salé, sucré, nature ou cuisiné, le brocciu comme vous l'aimez...

Salé

Fiche Recette

Le Brocciu

Cannelloni d'aubergines au Brocciu
par Vincent TABARANI

Préparation :
30 mn.
Cuisson :
20 mn.

INGRÉDIENTS :

- 2 grosses aubergines bien fermes
- 500 g de brocciu
- 100 g de tomate corse.
- 2 oeufs
- 1 dl d'huile d'olive.
- nappa ou persil
- sel fin
- poivre du moulin
- 1 litre de coulis de tomates

Le Brocciu

Réalisation
Éplucher, parer et couper les aubergines en tranches fines d'environ 1mm. Dorer légèrement les tranches dans une poêle chaude et sans matière grasse.

Préparer la farce : lacher les parures d'aubergines et les faire suer avec un peu d'huile d'olive. Ecraser le brocciu à l'aide d'une spatule en bois, ajouter les oeufs, les parures, la nappa et assaisonner. **Terminer les cannelloni :** Farcir et rouler les tranches d'aubergines. Les dresser dans un plat à gratin, légèrement graissés à l'huile d'olive. Arroser avec un peu d'huile d'olive et passer 10 mn. à four chaud. Retirer du four et napper le coulis de tomates chaud. Parsemer de tomate râpée et terminer la cuisson à four doux pendant 15 à 20 mn.

Le Brocciu est produit en Corse et est fait à base de sérum issu exclusivement de lait frais de chèvre de race Corse.

Salé, sucré, nature ou cuisiné, le brocciu comme vous l'aimez...

Sucré

Fiche Recette

Le Brocciu

Crêpes au Brocciu
par Vincent TABARANI

Préparation :
10 mn.
Cuisson :
20 mn.

INGRÉDIENTS :

- 8 cuillerées à soupe de farine.
- 4 cuillerées à soupe de sucre en poudre
- 1 sachet de sucre vanillé
- 4 oeufs
- 1 pincée de sel
- 4 cuillerées d'huile d'olive
- 5 cl de lait
- 50 g de lard frais (pour le cuisson)

Garniture :

- 300 g de brocciu
- 100 g de sucre en poudre
- 3 oeufs
- 1/2 zeste d'orange et de citron râpé

Réalisation
Préparer la pâte à crêpes : tamiser la farine, ajouter le sucre, le sucre vanillé et le sel. Incorporer oeufs et lait et travailler jusqu'à l'obtention d'une pâte bien lisse.

Préparer le brocciu : râper le zeste d'orange et de citron, séparer les blancs des jaunes d'oeufs, écraser le brocciu avec le sucre, mélanger les jaunes et les zestes. **Cuire les crêpes :** chauffer la poêle, la graisser avec un morceau de lard et cuire les crêpes.

Terminer les crêpes : monter les blancs en neige et les incorporer délicatement au brocciu. Disposer une belle cuillerée de brocciu sur chaque crêpe, les plier en deux et passer au four chaud.

Suggestion «Vie Fall»
Dans un bol mettre un bon morceau de brocciu, un fruit d'eau de vie saupoudrer de sucre. C'est prêt !

Salé, sucré, nature ou cuisiné, le brocciu comme vous l'aimez...

Salé

Fiche Recette

Le Brocciu

Croustillant de filet de poisson au Brocciu sur coulis de tomates
par Vincent TABARANI

Pour 4 personnes :

- 4 feuilles de brick
- 400 g filets de poissons
- 200 g de brocciu
- 1 oeuf
- 1/2 botte de blettes
- Persia
- Huile d'olive.
- Tomates
- Sel, poivre

Le Brocciu

Réalisation
Blanchir les verts de blettes, les refroidir, les égoutter, les presser et les hacher. Réaliser la farce avec le brocciu, la persia, les blettes, l'oeuf, le sel et le poivre. Vérifier qu'il n'y ait pas d'arêtes dans le poisson, couper en deux tranches les filets, les assaisonner légèrement. Disposer la feuille de brick, graisser légèrement à l'huile d'olive et intercaler un filet de poisson, la farce et recouvrir avec le second filet. Fermer la feuille de brick, graisser légèrement à l'huile d'olive et cuire au four 10 mn. à 200°C (7). Dresser une assiette avec le coulis de tomates.

Suggestion «Vie Fall»
Sur des rondelles de tomate, disposer des rondelles de brocciu, du basilic haché et un filet d'huile d'olive. Salez, poivez, c'est prêt !

Salé, sucré, nature ou cuisiné, le brocciu comme vous l'aimez...

Sucré

Fiche Recette

Le Brocciu

Lamata castagnina aux amandes

Tarte à la farine de châtaigne au Brocciu et aux amandes
par Vincent TABARANI

INGRÉDIENTS :

- Pâte : 400 g de farine de châtaigne
- 1 pincée de sel
- 5 cl d'huile d'olive
- 1 sachet de levure chimique
- 8 dl d'eau

Garniture

- 400 g de brocciu (1 petit)
- 50 g de sucre en poudre
- 5 cl d'eau de vie
- 80 g d'amandes entières
- Huile d'olive ou saindoux

Réalisation
Préparer le plat : Graisser un plat creux, le garnir de tranches de brocciu, saupoudrer de sucre, arroser avec de l'eau de vie. Disposer les amandes entières par dessus et passer à four chaud le temps de la préparation de la pâte.

Réaliser la pâte : tamiser la farine dans une calotte, ajouter le sel, la levure, incorporer l'eau et l'huile d'olive afin d'obtenir une pâte bien lisse.

Cuisson : Verser la pâte dans le plat (sur amandes et brocciu) et cuire à four chaud, 25 à 30 minutes

Contrepoint au Brocciu, le Brocciu est réalisé, entre autre, à base de lait de vache, et de lait en poudre...

Comment dit-on "Brocciu" en français? Répondz ! Brocciu



En Estive à Lento

Charles Narelli

Adjoint à la mairie de Lento

Dans le cadre de son adhésion à la fédération des estives de Corse « A Muntagnera » et à l'occasion de la tenue en Corse des rencontres annuelles de l'Association française de Pastoralisme, le village de Lento, situé sur la rive gauche du Golo et sur les reliefs montagneux de la Custerà, a accueilli le 25 septembre 2001 une soixantaine de pastoralistes venus échanger entre eux et avec les Corses leurs idées et leurs expériences.

Après un fraternel pique-nique de bienvenue dans la salle multimédia du village, une délégation du conseil municipal leur a fait gravir à pied un pan de montagne pour leur témoigner à la vue des nombreux *pagliaghj*¹ (paillers) ce qu'a été la vie pastorale à Lento et dans la *pieve*² de Bigorno. Pendant très longtemps ce village a vécu d'une économie de subsistance et c'est grâce aux troupeaux ovins et caprins qu'il a parfois connu, avec

la fabrication et la vente de ses fromages, des périodes de surplus permettant d'améliorer les conditions de vie précaire de ses habitants.

Aujourd'hui cette vie pastorale est bien loin de connaître la même intensité, seuls deux éleveurs de bovins et de chevaux utilisent l'espace surmonté par des sommets de 1 350 m dominant d'un côté le golfe de Saint-Florent, faisant face de l'autre aux sommets de la grande chaîne centrale des montagnes corses.

Il y a environ vingt ans, quelques bergers parcouraient encore la montagne de Lento mais déjà nombreux étaient ceux qui s'inquiétaient de la pérennité du village.

Depuis 1983 et trois mandatures municipales, cette inquiétude s'est estompée car les ruelles y ont été dallées, la distribution de l'eau y a été améliorée et sera encore améliorée ; une opération programmée d'amélioration de l'habitat a permis des réhabilitations et une augmentation du parc de logements ; la distribution d'électricité a elle aussi été renforcée ; et enfin une piscine entourée de terrains de jeux et une salle multimédia participent à l'animation.

Ces réalisations ont laissé à penser

à certains ressortissants du village que la gestion municipale s'orientait exclusivement vers une politique d'accueil de la diaspora durant la saison de l'été et que les municipalités successives se désintéressaient à tout jamais de l'espace montagne qui avait permis aux anciens de faire vivre une population de 600 âmes.

Mais à chaque jour suffit sa peine, la municipalité saisit et saisira toutes les opportunités pour obtenir les aides à la relance d'activités à partir de groupes de propriétaires fonciers ou d'associations, ce qui est le cas par exemple de l'oléiculture, ce qui pourra être le cas d'autres activités comme la châtaigneraie³ dans un cadre d'intercommunalité ou de contrat de pays, tel que le projet actuel regroupant les villages du Cap Corse avec ceux de la Custerà (Leader +).

Pour redonner vie au territoire de Lento où estivait et estive encore parfois un troupeau, la municipalité est prête à s'investir dans l'organisation d'un réseau de chemins de randonnée pédestre reliant les villages du Cap Corse à la vallée de l'Ostriconi. Cela suppose la remise

¹ Pagliaghju, pagliaghj (pluriel) : construction en pierres servant d'abri pour l'activité du berger.

² Pieve (latin plebs) : ensemble des familles rassemblées en une même collectivité, à la fois territoire, circonscription religieuse et communauté morale. Lento appartenait à l'une des 66 pieves constituant la Corse, la pieve de Bigorno. Ce terme a précédé le concept de canton.

³ Une association de jeunes venant d'une autre commune est impliquée.



en état de nombreuses sources et d'un certain nombre de *pagliaghj* qui pourront servir de halte ou de refuge.

Le plus difficile sera, en association complémentaire avec d'autres communes, de créer le flux de randonneurs en démontrant les attraits

touristiques indéniables des points culminants de notre commune ; le flux une fois établi et entretenu par des accompagnateurs de randonnée et des aménagements appropriés, indiquera suivant quelles modalités telle ou telle activité à connotation pastorale pourra vivre

et être encouragée.

C'est une motivation ambitieuse que la municipalité de Lento a tenu à exprimer en invitant sur son territoire les pastoralistes de l'Association française de Pastoralisme. Il y a là un acte de foi à confirmer.

Lento, histoire et environnement

Extrait d'un document municipal

Lento à la Révolution. Terrier général de la Corse

(Quatrième volume)
Extrait concernant la communauté de Lento du canton de la Costiera, district de Bastia, département du Golo (recopié à partir de l'original sous les yeux).

Le document qui suit a été rédigé pour chacun des villages de Corse par les géomètres de Louis XV, roi de France. Celui concernant la communauté de Lento a été approuvé dans la rédaction présente qui suit, le 15 octobre 1795.

Le plan TERRIER dans son ensemble, inventaires et cartes, peut être consulté aux archives départementales à Ajaccio.

Le canton de la Costiera est composé de cinq communautés. Lento, Bigorno, Campitello, La Scolca, Volpajola⁴.

La communauté de Lento est limitée au levant par la communauté

de Bigorno, au midi par celle de Bisinchi et Canavaggia, au couchant par celle de Pietralba, au nord par celle de Sorio.

La superficie de la communauté se répartit en 32 sections dont les noms suivent :

- Scudellaccio, spinagrazia
- Poggiale,
- Poggiale di raccagine,
- La daoula, scopetino, la stibida,
- La mente, il campiano, le gabiole,
- La croce,
- Le lime, la radice,
- Le cippetto,
- Monte maggiore, croce carogna,
- La guatatoja,
- L'erbatotojo, li gribizzi,
- Le sigaraie,
- Pietra di lesco, li spondali,
- Le fetticaje, campo cajolo,
- Fontana secca,
- La gratolosa,
- Jemudinacchio, lo magello,
- La chienta, bocca aile canali,
- Monte di zuppa, il chiarinaccio,
- Le piazze, il padulo,
- Losso maggiore, la tepa oculare,
- Village de Lento, la minuticcia ...

les habitants sont presque tous des bergers,

- Piedi pierro, saint antoine,
- Il grado, léana,
- La guadula, la costa,
- Le catarelle, lidiani, luco,
- Capitina, Saint Cipriani,
- Pinzutelle, novella,
- Macinelli, novella,
- Monte rosso, felicone albato,
- Silvagradina,
- Sulajata, bertalogne, Santa catarina.

Ordre des matières

Cet ordre présente les notions générales résumées des observations des géomètres, ainsi qu'il suit **sur les éléments** :

DE L'AIR

L'air en général est bon sur tout le territoire de la communauté. Il est en plus vif dans les montagnes et de la meilleure température dans le village à mi-côte, mais dans la plaine il est d'une grande chaleur en été et même mauvais sur les bords du Golo.

DES EAUX

Les eaux sont abondantes dans le territoire, il y a vingt-six fontaines

⁴ Lento appartient depuis 1976 au canton de l'Alto di Casacconi, réunion des anciens cantons de Campitello (Custera) et de Campile (Casacconi).

		Arpents	Verges
Quantités d'arpents prétendus par	La nation	13	30
	La commune		
	Les citoyens	6 104	45
		6 117	75
Quantités d'arpents suivant état de la culture	Cultivé	3 342	57
	Inculte et cultivable	978	87
	Inculte bon en pâture	1 240	26
	Incultivable, rochers	556	5
		6 117	75
Détail du terrain cultivé en quantité en	Oliviers	3	56
	Vignes	21	16
	Bois, châtaigniers	151	1
	Plantes annuelles	3 166	84
		3 342	57
Détail du terrain inculte et cultivable en	Oliviers		
	Vignes	112	89
	Bois, châtaigniers	177	36
	Plantes annuelles	688	62
		978	89
Quantité de pieds	D'oliviers	84	
	De mûriers	-	

qui donnent en été 12 pouces 1 ligne cube d'eau. Les principaux ruisseaux donnent de l'eau toute l'année et font tourner quatre moulins dont trois toute l'année, les autres ruisseaux sont à sec l'été et font torrent pendant l'hiver.

DES TERRES

Le sol est en général pierreux dans tout le territoire de la communauté mais on peut cependant en considérer le quart comme de bonne qualité. Les terres remuées des coteaux sont sujettes à être entraînées dans les parties basses par la pente du terrain ou la rapidité des torrents.

Sur les règnes

ANIMAL

En mettant en culture tous les terrains qui en sont susceptibles on doit espérer une population plus considérable, elle pourrait être portée à un tiers en sus. Les animaux domestiques sont dans un état médiocre et abâtardi ; les espèces les plus communes sont les chevaux, bœufs, vaches... chèvres et porcs.

VÉGÉTAL

Les arbres en général viennent assez passablement dans le sol de la communauté ; les espèces qui paraissent le mieux lui convenir sont les châtaigniers. Le terrain

étant d'une nature légère et maigre paraît être plus propice à la vigne qu'à tout autre arbrisseau, il y en a cependant très peu. On sème plus d'orge que de froment.

MINÉRAL

Il y a des carrières de pierres calcaires mais entremêlées de parties schisteuses qui rendent leur qualité médiocre pour la chaux. Et le lit de terre végétale qui couvre le terrain n'est pas bien considérable.

Sur l'état de la société

POPULATION

La population était en 1777 de 457 individus dont 217 du genre masculin et 240 du genre féminin. Elle

a été plus considérable avant que les guerres ne dévastassent le pays, mais de l'encouragement et du bon exemple pour se procurer un meilleur état de culture lui donneraient bientôt l'accroissement dont elle est susceptible.

AGRICULTURE

Les terrains cultivés sont de 3342 arpents 57 verges et les cultivables de 978 arpents et 87 verges ; un effort seulement reste à faire pour mettre en valeur tout ce qui en est susceptible mais on est encore bien loin d'employer la bonne manière de travailler la terre et d'en tirer le meilleur parti possible.

INDUSTRIE

Il y a peu d'arbres mécaniques dans la communauté et point de manufactures, il n'y a que quatre moulins dont un tourne l'hiver seulement. Les habitants s'occupent du soin des troupeaux et de la culture d'une partie de leur terre mais avec assez peu d'intelligence, ils auraient besoin d'instruction.

COMMERCE

Les habitants ne cultivent en quelque sorte que pour leur subsistance. Lorsque les années abondantes leur donnent du superflu en grains et sur le produit des troupeaux ou en d'autres denrées, ils les échangent pour des marchandises de première nécessité. Du reste le commerce ne consiste qu'en fromage.

Les principales espèces d'arbres			
Châtaignier	<i>Castagnu</i>	Ormeau	<i>Ornellu</i>
Olivier	<i>Alivu</i>	Orme	<i>Olmu</i>
Laurier	<i>Chjalzu</i>	Oranger	<i>Aranciu</i>
Figuier	<i>Fica</i>	Citronnier	<i>Limone</i>
Poirier	<i>Peru</i>	Mandarinier	<i>Mandarinu</i>
Pommier	<i>Melu</i>	Abricotier	<i>Baracuccu</i>
Prunier	<i>Bambuccone</i>	Amandier	<i>Amandulu</i>
"	<i>Susinu</i>	Sagaie	<i>saigu, salice</i>
"	<i>Basilicatu</i>	Aulne	<i>alzu</i>
Pêcher	<i>Prascu</i>	"	<i>piralzu</i>
Noyer	<i>Noce</i>	Frêne	<i>frassu</i>
Sorbier	<i>Sorbu</i>	Peuplier	<i>Piobu</i>
Néllier	<i>Nespulu</i>	Bouleau	<i>Vittulu</i>
Néllier du japon	<i>Nespulu d'inguemu</i>	Cyprès	<i>cipressu</i>
Chêne-liège	<i>Suara</i>	Érable	<i>Carognu</i>
Chêne blanc	<i>Querciu</i>	Pin	<i>Pinu</i>
Chêne vert	<i>Leccia</i>	Eucalyptus	<i>Ocalitu</i>
Noisetier	<i>Nucellu</i>	Laurier	<i>Alloru</i>
Les principales espèces du maquis			
arbousier	<i>arbitru</i>	poirier franc	<i>pirughinu</i>
prunier épineux	<i>tangu aprinu</i>	asphodèle	<i>erbucciu</i>
aubépine	<i>tangu iancu</i>	fougère	<i>filetta</i>
buis	<i>bussu</i>	genévrier	<i>ghiincparu</i>
chardon	<i>cardu</i>	immortelle	<i>murza ghiuncu</i>
chèvrefeuille	<i>suchja-mele</i>	sureau	<i>sarlûucu</i>
ciste	<i>muchju</i>	roseau	<i>canna</i>
cytise	<i>emera</i>	lentisque	<i>rustincu</i>
églantier	<i>rosa salvatica</i>	élébore	<i>nocca</i>
figuier de Barbarie	<i>fighindiese</i>		



Péripéties électorales...

À Monsieur le Président et à Messieurs les membres du Conseil d'État à Paris.

Messieurs.

Les soussignés R. de la Commune de Canavaggia et P. de la Commune de Lento, tous deux électeurs du Canton de Campitello, ont l'honneur de protester contre l'élection de M. l'abbé S... curé d'Olmo, élu Conseiller Général du Canton de Campitello, dimanche dernier, 28 mai.

À l'appui de leur protestation, les soussignés invoquent les motifs de fraude et de pression électorales ci-après, qu'ils se réservent de développer et de prouver dans le mémoire qui sera envoyé en temps utile à MM. les membres du Conseil d'État :

1° - L'ingérence cléricale : tout le clergé en général, mais les desservants de Lento et de Canavaggia en particulier, ont fait une propagande effrénée et scandaleuse en faveur de leur confrère M. l'abbé S... contre la candidature de son concurrent M. P... avocat, ancien Sous-Préfet. Du haut de l'autel, ils ont menacé d'excommunication et des tourments éternels de l'enfer tous ceux qui voteraient en faveur de M. P.

Dans la commune de Canavaggia, ces mêmes desservants en compagnie de leur candidat M. l'abbé S... traversaient les rues du village en insultant les dames qu'ils savaient hostiles, et en criant de toutes leurs forces « à bas la République, à bas les francs-maçons, à bas les voleurs ».

Non contents de troubler les consciences des hommes et des femmes, ces mêmes abbés offraient de l'ar-

gent à tous ceux qu'ils croyaient se trouver dans la gêne et on sait pertinemment que plusieurs électeurs se sont laissés corrompre de la sorte. M. A. desservant de Canavaggia est même allé jusqu'à menacer un ancien soldat infirme de lui faire perdre le petit secours que lui accorde l'État s'il ne votait pas pour M. l'abbé S... Le jour des élections, ce même ecclésiastique faisait appeler tous les électeurs chez lui dans le presbytère attendant à la salle de vote et là, après leur avoir servi abondamment à boire, il exhortait, il suppliait, il menaçait et à la fin les pauvres électeurs incapables de résister, allaient au scrutin du vote et déposaient dans l'urne un bulletin en faveur de l'abbé S...

Deux moines, appartenant à des associations légalement dissoutes, et qui assurent au mépris de la loi le service du culte à Bigorno et à Volpajola, prêchaient une véritable croisade contre la candidature de M. P. et ont réussi à détourner de lui plus de 50 électeurs.

2° - Le Maire de Lento, frère du candidat M. l'abbé S... a menacé lui-même plusieurs électeurs de sa Commune, mais il a surtout fait agir ses gardes-champêtres. Comme dans ces villages il y a beaucoup de bergers et de bétail, les gardes-champêtres de Lento et de Canavaggia et leur ont déclaré nettement que s'ils ne votaient pas pour S... ils pouvaient vendre leurs bestiaux, car ils seraient persécutés à outrance et ruinés à bref délai. On a vu des électeurs, qui ne voulaient pas voter pour S... se cacher dans les villages environnants par crainte du Maire de Lento.

3° - Le premier juge suppléant, officier du ministère public, avec le greffier de la justice de paix, ont accompagné l'abbé S... dans toutes les communes du Canton et maison par maison, faisant entendre haute-

ment que les faveurs de la justice seraient réservées à ceux qui voteraient pour le prêtre, tandis que les autres pourraient s'attendre à toutes les rigueurs de la loi.

4° - Le jour des élections, un cousin germain de l'abbé S. montrait à tous les électeurs une lettre venant de Luri disant que M. P. était même plus qu'un maudit franc-maçon et ternissant la réputation de ce candidat de la façon la plus ignoble.

Un autre cousin de l'abbé S... menaçait le sieur G. de Canavaggia de le traduire en police correctionnelle s'il ne votait pas selon ses désirs. Le pauvre G. ne savait même pas de quel délit il avait pu se rendre coupable.

Le père et le frère d'un moine ont répandu le bruit que 900 francs de secours avaient été accordés à la Commune de Canavaggia, mais que le Maire et le délégué de l'administration s'étaient partagé cette somme sans rien dire à personne. C'est là une calomnie qui a porté le plus grand préjudice à la candidature de P. Quelques esprits simples ont cru la chose et ils ont voté contre M. P.

Pour tous ces motifs, les soussignés font appel à la haute équité du Conseil d'État, pour qu'il lui plaise d'annuler les élections électorales qui ont eu lieu à Campitello, le 28 mai dernier et permettre ainsi aux électeurs du Canton de voter librement, selon leur conscience, sans avoir à craindre ni les menaces, ni les promesses.

En attendant, ils sont avec respect, M. le Président et MM. les membres, vos très humbles et dévoués serviteurs.

Signé : P. et R.

Cette lettre avec date et identités des personnes se trouve aux archives départementales de Haute-Corse.

Recherche en Corse : le Laboratoire de recherche sur le développement de l'élevage (Inra-Lrde)

Pierre Santucci
Inra-Sad, Lrde, Corte

1. Présentation de l'Unité : Mission, objectifs scientifiques et dispositifs

Le LRDE a été créé en 1979 avec pour mission d'élaborer des connaissances sur la question du *développement* des activités d'élevage dans des régions marquées par elles : fonctionnement des troupeaux, occupation de l'espace, gestion des ressources (animales et fourragères), protection des produits, formes d'organisation des acteurs.

Le choix de l'objet scientifique porte sur le *changement technique* dans un contexte évolutif où les dimensions des cadres politique (nouvelles directives) et social (nouvelles exigences), d'une part, les rapports entre acteurs et les conditions agro-techniques d'exercice du métier d'agriculteur d'autre part, connaissent une profonde mutation.

L'intitulé de l'Unité circonscrit les travaux de recherche centrés sur les activités d'élevage méditerranéen, de valorisation des produits, et traversées par la thématique de l'ac-

tion organisée qui renvoie à considérer différentes *catégories d'objets*.

L'ouverture thématique par la prise en compte de l'action publique – principalement les politiques agri-environnementales (PAE) à travers la mise en œuvre des dispositifs d'action et les réactions qu'elle suscitent en termes de projets, de stratégies et de capacités d'action – constitue une évolution majeure de l'Unité.

Le projet scientifique du LRDE, traite de la question du développement agricole et rural dans les zones à fortes contraintes. Le développement, entendu comme un processus de différenciation du système agricole régional, est appréhendé sous l'angle du rôle du *changement technique dans les dynamiques de l'action organisée*. En quoi concevoir et promouvoir des innovations et des modèles techniques concourt-il à induire des formes d'organisation nouvelles qui dépassent les réflexes communautaires, et ainsi à faire émerger de nouvelles solidarités ? L'objectif de l'Unité est la production de connaissances (références, outils, modèles, méthodes) sur cette question centrale qui dépasse, évidemment, le cadre de la Corse.

Le support principal de recherche sont **les activités d'élevage**. Une attention particulière est accordée à l'élevage en « milieux difficiles ». L'élevage est une activité humaine (l'acte d'élever) et pas seulement une production animale. Elle concerne les animaux, mais plus largement les ressources naturelles mobilisées et les transformations en produits alimentaires, autant d'activités qui modèlent l'activité d'élevage et sont modelées par elle.

Le champ d'élaboration des connaissances concerne les objets et les situations de **l'organisation traitée dans ses dimensions de la production, de la valorisation des produits et de la gestion des ressources renouvelables**.

Les travaux sont menés en relations directes avec différentes catégories d'acteurs et dispositifs :

- les éleveurs sur leurs exploitations agricoles ou dans le cadre de structures associatives ou professionnelles ;
- les élus professionnels et les représentants des administrations (DRAF, DDA, INAO, Offices, etc.) ;
- les techniciens de différents organismes (CDA, UPRA, DSV,

Offices, etc.) au sein de groupes de travail ou de réseaux constitués ;

- l'ensemble de ceux ci dans la cadre d'actions plus englobantes (CTE par ex.).

Ils sont également conduits au sein de réseaux de chercheurs et dispositifs extérieurs à la Corse avec notamment des programmes ciblés sur des opérations de collaborations locales (Viet Nam, Sardaigne, Toscane, Espagne).

2. Organisation des activités de recherche

La programmation scientifique actuelle (2001-2005) repose sur 4 programmes.

1. QUALIFIER LES RACES ANIMALES LOCALES ET LES PRODUITS RÉGIONAUX : ENJEUX ET CONDITIONS DES RECONNAISSANCES OFFICIELLES

L'objectif est d'approcher **les conditions à réunir pour passer d'une multitude d'objets personnalisés à quelques objets conventionnels** supports de gestion collective et de valeur ajoutée partageable.

Sont considérés différents niveaux d'organisation, depuis celui de l'exploitation agricole vue comme un système piloté sous contraintes, jusqu'aux instances réglementaires ou de coordination à un niveau englobant. C'est entre ces deux niveaux que se joue la capacité des éleveurs et de leurs organisations d'être acteurs de la qualification des ressources animales qu'ils mobilisent ainsi que des produits issus de leurs activités.

En effet, **les éleveurs deviennent acteurs à part entière dans les processus de qualification des ressources et des produits**. Au-delà de l'intégration continue des demandes

de leur environnement, ils contribuent, dans le cadre de réseaux socio-techniques, à définir des règles communes d'action. Ces dernières peuvent concerner des éléments ponctuels mais jugés essentiels car au cœur même des processus de production (spécifications techniques, calendriers, modalités des cahiers des charges).

2. DÉFINITION DES FROMAGES ET CONSTRUCTION DE LEUR TERRITOIRE DE PRODUCTION

L'objectif est la construction de la **typicité de petites productions fromagères** localisées où coexistent des productions fermière, artisanale et industrielle.

Les enjeux sont la gestion de la réputation de ces produits, et par conséquence les modalités de leur définition et leur ancrage au territoire tout particulièrement par les laits et par la connexion entre les usages de consommation et la culture technique fromagère.

L'objet de recherche porte sur les **itinéraires de qualification** des fromages dans des situations de qualification où se confrontent deux mondes : celui des usagers et celui des producteurs.

La description sensorielle des produits au sein de groupes réunissant des producteurs et des usagers est privilégiée.

Les itinéraires de qualification des fromages sont appréhendés par la confrontation des usages et pratiques. Lors de cette confrontation sont révélés les liens entre différents objets techniques : fromage, affinage, caillé, lait, par exemple.

Ces itinéraires de qualification sont également considérés à travers le rapport à leur territoire de production. Les objectifs opérationnels sont la production de référentiels sur les descriptifs sensoriels des fromages et sur leurs pratiques pro-

ductives ainsi que la mise en place d'un processus d'élaboration d'un cadre de régulation.

3. TERRITORIALISATION DES POLITIQUES AGRI-ENVIRONNEMENTALES EN ZONE DE MONTAGNES MÉDITERRANÉENNES

L'objectif est de mettre en évidence les interactions entre les trajectoires des exploitants agricoles et la mise en œuvre des politiques rurales décentralisées : comment les agriculteurs sont influencés par les politiques rurales appliquées, comment influent-ils sur la conception, la relecture locale de ces politiques.

On s'intéresse :

- aux dynamiques technico-économiques et spatiales des exploitations agricoles avec deux entrées : leurs dynamiques techniques et spatiales et la diversification des sources de revenus des exploitants agricoles ;
- à la « territorialisation » des politiques agricoles en termes de projets territoriaux dans le cadre de la mesure CTE.

4. CONCEPTION ET MÉDIATION DANS LES PROCESSUS D'ORGANISATION

L'objectif est d'éclairer les mécanismes d'apprentissage, de conception et de médiation qui s'opèrent dans les projets collectifs d'éleveurs. L'objet de recherche porte sur *les artefacts cognitifs et les représentations médiatrices* mis en œuvre aux différents niveaux d'organisation dans les programmes précités autour de :

- la formalisation des savoirs et des pratiques ;
- la dynamique des connaissances dans l'action collective (conseil, mise aux normes) ;
- la régulation de gestion de ressources locales (conception et négociation de règles de gestion collective).

Quelques aspects de l'évolution de l'élevage pastoral corse

Pierre Santucci, Elisabeth Bernard, Christophe Le Garignon
Inra-Sad, Lrde, Corte

Introduction

En Corse, la sédentarisation de l'élevage pastoral, récente en zone de piémont, tend à s'accroître ces dernières années. Elle se traduit par un processus « d'intensification fourragère » d'une portion du territoire pastoral (TP). Ainsi, pour un élevage donné, le TP (ensemble de parcelles cadastrées soumises à des modes de faire-valoir variés) se présente sous la forme de deux entités : une cellule de base fourragère (CBF), principalement constituée de prairies (elles mêmes plus ou moins contiguës), et un seul bloc, occupé par une végétation arbustive dominante et composite que nous appellerons parcours (P).

Un premier niveau d'observation place les enjeux scientifiques sur l'articulation fonctionnelle, entre cette cellule de base fourragère (CBF) en constante évolution (superficie, parcellaire, couverts fourragers, modes d'utilisation) et le reste du TP, le parcours (P) évoluant sous effets non contrôlés (dynamique de la végétation, libre pâturage du troupeau, incendies, etc.).

Un second niveau d'observation est un espace plus englobant ayant une entité physique (vallée) ou

économique (bassin laitier), appréhendé à la fois sous l'angle *d'espace support* (au sens d'occupation spatiale par l'ensemble des TP) et *d'espace produit* (création et évolution de l'ensemble prairial).

Cette construction permet de considérer à la fois les pratiques et techniques, liées à l'action de l'éleveur, en les situant à différentes échelles, le propre territoire pastoral de l'éleveur (*le pilote et son système*) et l'espace plus englobant (vallée, par ex.) avec prise en compte des effets et des interactions de l'ensemble des actions des éleveurs.

Cette note vise à présenter succinctement les principaux enseignements (données, outils, réflexion) obtenus dans le cadre d'un programme de recherche conduit sur les mutations du pastoralisme en Corse. Ils proviennent essentiellement du Cortonais (vallée du centre-est de la Corse) où l'activité d'élevage d'ovins et de caprins laitiers est dominante.

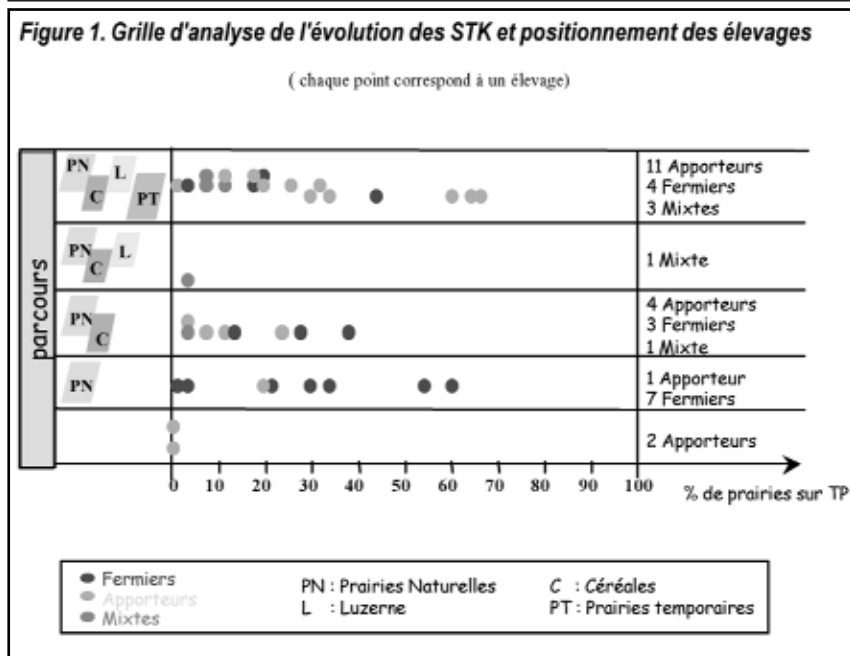
1. Fonctionnement des systèmes techniques des élevages pastoraux

Le système technique (STK) : est vu comme une représentation des actes techniques mis en œuvre par l'éleveur au service d'un projet en réponse à un environnement multiforme (Osty *et al.*, 1996).

Il s'agit de comprendre les logiques d'actions (fondements des compromis) qui président à l'évolution/sédentarisation des STK pastoraux afin d'éclairer les options possibles en matière de choix techniques et d'orientations stratégiques (bases techniques à ces compromis) à des fins de gestion de l'espace par un élevage qui est censé intégrer d'autres fonctions de l'agriculture.

1.1 Gestion stratégique du système d'alimentation : Périodes fonctionnelles et objectifs stratégiques

L'identification de trois périodes alimentaires (quantifiées et quali-



fiées) au cours de la campagne lactière¹ et l'examen des pratiques au cours de celles-ci, ont permis de définir des *objectifs stratégiques* concernant l'alimentation et la conduite des animaux productifs :

- constituer une ration de base à moindre coût ;
- assurer les mises-bas en début de campagne (MB1) : surveillance et sécurité fourragère ;
- réussir l'allaitement et le début de lactation : enrichissement de la ration ;
- maintenir la courbe de lactation d'hiver 1 : complément pâturé pour maintien d'un seuil minimal de lait ;
- maintenir la courbe de lactation d'hiver 2 : report de ressources fourragères par fanage.

Le déroulement de la campagne est interprété comme la combinaison

et l'enchaînement de la réalisation de ces objectifs qui permettent de comprendre la gestion des champs et l'évolution des STK.

1.2 Gestion tactique à l'échelle du champ

L'atteinte de ces objectifs se traduit par l'affectation de fonctions² aux champs (parcelle agronomique).

Nous identifions dix fonctions se déclinant en treize rôles. Ces rôles s'enchaînent sur un même champ selon un mode de gestion, séquence ordonnée de rôle.

Les fonctions alimentaires correspondent à l'affectation d'un objectif stratégique à un champ.

Le choix des couverts fourragers est déterminé par le rôle attribué au champ ; ainsi, « Constituer une ration de base à moindre coût » est lié statistiquement au parcours, « Réussir l'allaitement et le début

de lactation » est lié aux céréales à pâturer.

Le mode de gestion parcellaire permet de discriminer plus finement le lien entre certains rôles et les couverts. Ainsi, le rôle « assurer la mise-bas des précoces » est lié soit à la prairie naturelle soit à la luzerne, selon les modes de gestion du champ.

Le rôle attribué au champ et le savoir-faire de l'éleveur expliquent l'itinéraire technique d'installation des couverts annuels.

1.3 Typologie des STK

Pour ordonner la variabilité de fonctionnement des STK, nous avons créé un indicateur synthétique permettant d'apprécier le degré de culture technique agronomique de l'éleveur. « Le seuil technique » est obtenu selon une clé de présence/absence d'espèces fourragères au sein du TP (fig.1). Croisé avec la variable, pourcentage de la CBF du TP, il renseigne sur :

- le degré et la logique d'intensification lié à la sédentarisation³ ;
- le lien potentiel entre le degré d'intensification et le mode d'insertion dans la filière ;
- les trajectoires de chaque exploitation agricole (EA) par simple enquête et suivi.

Ces résultats montrent que la sédentarisation génère l'apparition de nouvelles stratégies alimentaires conçues à partir de la CBF. La situation contrastée (schématisée dans la figure 1) permet, en effet, de saisir l'évolution des STK.

¹ Trois périodes (P) d'utilisation du TP marquent le découpage de l'année. La période 4 est constituée par les mois d'estive.

- P1 : de la mise-bas (octobre) à la mise à la traite : stratégique pour l'éleveur : il constitue le lot des précoces (70% en moyenne des femelles mettent bas en MB1), il veille au bon déroulement des mises-bas (MB) et à l'allaitement des agneaux. La durée moyenne de P1 est de 40 jours.

Les périodes suivantes sont davantage marquées par la saison climatique :

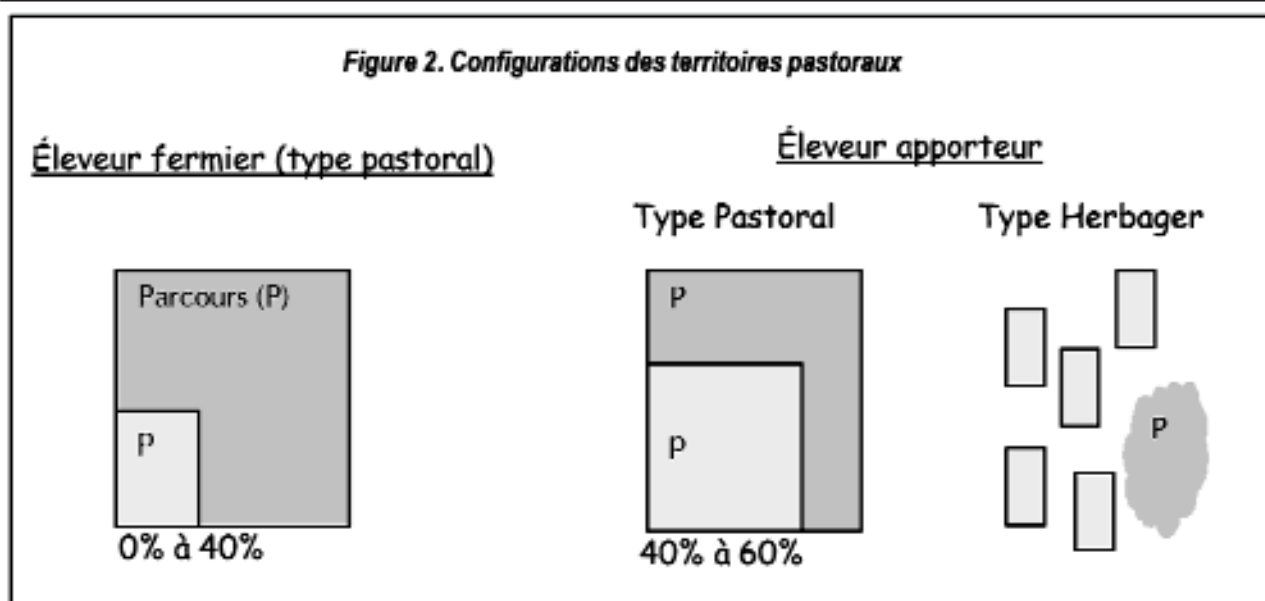
- P2 : du début de la traite (mi-novembre) à fin mars (130 jours).

- P3 : du début avril à la fin juin : l'éleveur regroupe le lot des tardives avec celui des précoces (durée : 90 jours).

² Au sens de Guérin et Bellon (1989).

³ Les exploitations agricoles (EA) suivent globalement une trajectoire identique qui consiste à acquérir des droits d'exploitation sur le foncier (mettre en culture de nouvelles parcelles) à investir dans du matériel de culture et dans les bâtiments. La mise en valeur des terrains se traduit par l'installation de cultures ou de prairies dont la variété des espèces est importante au regard de la superficie des terrains améliorés. L'adoption d'espèces fourragères nouvelles n'est pas aléatoire. La séquence d'adoption suivante a été mise en évidence : prairie naturelle / céréales à pâturer en vert / luzerne / Graminées pluriannuelles.

Figure 2. Configurations des territoires pastoraux



Il est connu que les systèmes pastoraux reposent sur le principe des « ajustements » permanents, de la part de l'éleveur, entre contraintes d'organisation et contraintes de gestion du complexe troupeau/territoire. L'existence d'une CBF semble révéler également des « tiraillements » pour la gestion des deux ensembles (parcours et prairies) et au sein même des prairies. En effet, des décalages entre la conduite du troupeau et la conduite des parcelles cultivées sont identifiés dans certaines EA. Ce décalage se traduit la plupart du temps par une conduite du pâturage non optimisée (mise en réserve de parcelles prêtes à être pâturées, surpâturage...) entraînant souvent des « retours en arrière » (abandon de certaines cultures, retour aux céréales d'hiver, accès libre de l'ensemble des parcelles au printemps, etc.). Ce phénomène peut être interprété comme une phase de transition et d'apprentissage dans la gestion de la CBF pour laquelle l'assistance technique, sur l'ensemble du système, fait défaut (manque de références, d'outils et de conseil).

Globalement, il ressort que si le parcours est encore très utilisé, il n'est aucunement objet de gestion à part entière dans le développement de ces nouvelles stratégies.

2. Recomposition de l'espace pastoral

La question connexe à la compréhension de l'évolution des STK est celle de la traduction spatiale des mutations que celle-ci engendre, à l'échelle de l'EA et d'un espace plus englobant. L'objectif est de produire une méthode d'analyse et de compréhension de la gestion globale d'une vallée.

2.1- Représentation du territoire pastoral (TP) en élevage petits ruminants laitiers : résultats finalisés (fig.2)

À la différence des autres élevages pastoraux (bovins, porcins), les élevages laitiers (ovin-caprin) sont basés sur un territoire pastoral (TP) identifiable (ensemble de parcelles cadastrées). Une représentation de sa configuration permet à la fois de renseigner sur :

- la logique de production : éleveur fermier et éleveur apporteur ;
- le type de conduite : pastoral et « herbager ».

Des indicateurs sont proposés :

- compacité du TP : renseigne sur

la distribution du parcellaire dans l'espace ;

- intensification : Prairies/TP (PR/TP) : renseigne sur la disponibilité fourragère, la conduite alimentaire du troupeau ;
- technicité : Prairies cultivées / Prairies (PC/PR) : renseigne sur le degré d'investissements, la conduite du troupeau ;
- fonctionnel : types de cultures / prairies cultivées (TC/PC) : renseigne sur la conduite du troupeau (lots) et la gestion des stocks fourragers.

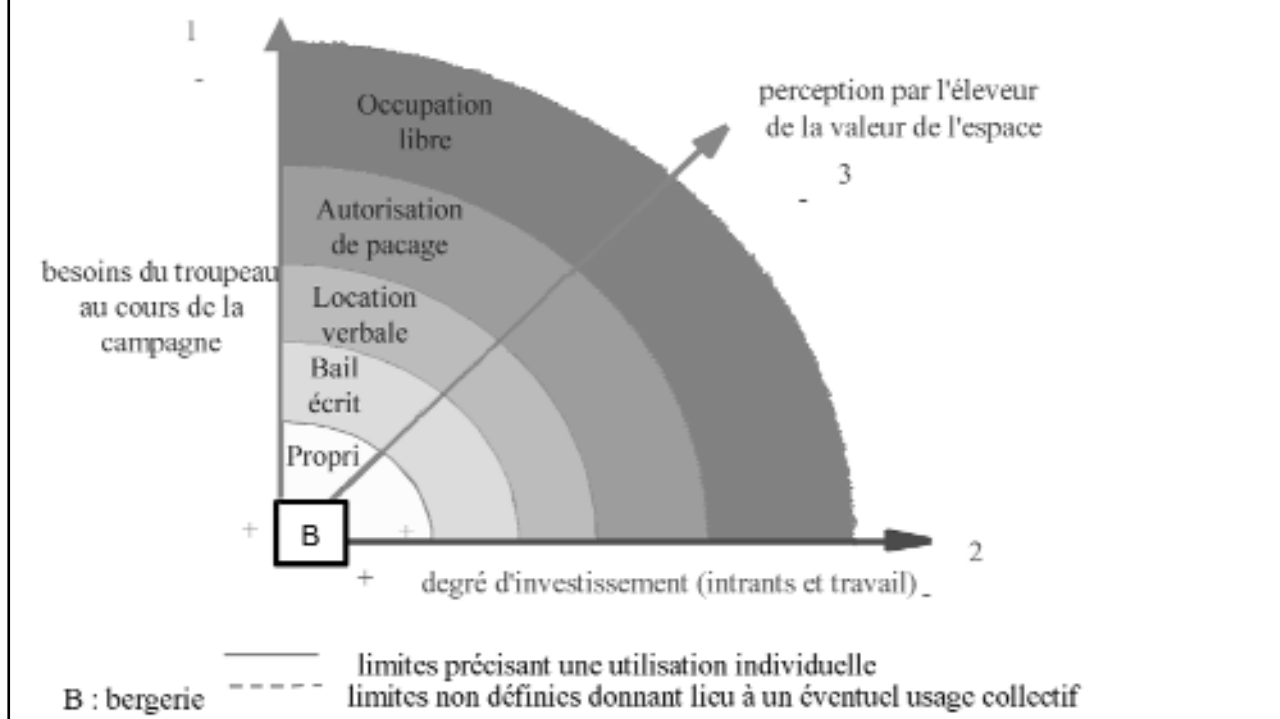
Cette représentation constitue une aide à la décision en termes de :

- conception des innovations fourragères et trame de gestion (parcours/prairies) ;
- production d'indicateurs synthétiques (PR/P ; PC/PR) pour une maîtrise de la conduite du système d'élevage.

2.2- Modèle d'organisation de l'espace d'une exploitation agricole

L'installation/confortation de cette CBF sur le TP génère de nouvelles stratégies alimentaires. L'analyse du discours des éleveurs fait ressortir que la valeur d'usage de l'espace décroît en fonction de l'éloignement des parcelles à la bergerie.

Figure 3. Représentation d'un territoire pastoraux selon les formes d'accessibilité à la terre



Cette décroissance induit une structuration du territoire pastoral (couverts fourragers, utilisation, appropriation) de type **centre-périphérie** (fig.3).

Nous avons construit un modèle gravitaire en auréoles centré sur la bergerie (thèse Le Garignon, 2001) : l'espace est découpé en couches concentriques représentant chacune 10% de la distance séparant la bergerie du point le plus éloigné du territoire pastoral. À chacune des couches, une probabilité d'occurrence d'un couvert fourrager donné est calculée. À titre d'exemples, la probabilité de rencontrer des céréales à pâturer est de 0,32 dans la couche 3 (relativement proche de la bergerie), alors qu'elle n'est que de 0,18 dans la couche 10 (la plus éloignée). Pour le parcours (ressources arbustives), cette probabilité est de 0,16 dans cette couche 3 alors qu'elle est de 0,76 dans la couche 10.

Les couverts fourragers, destinés à l'alimentation des troupeaux, se répartissent différemment dans les auréoles. Selon le mode d'insertion à la filière (fromagers fermiers et apporteurs), la configuration des TP

est différente (E. Bernard, 1999).

On distingue des fonctions (conduite du troupeau selon le stade physiologique des femelles par ex.) décroissantes selon l'éloignement pour les couverts cultivés et croissantes pour le parcours.

2.3 Partage de l'espace de la vallée

L'étude de l'agrégation des TP au sein d'une vallée montre que le pavage de l'espace correspond à un découpage en polygones de Thiessen centrés sur les bergeries (fig.4). Cependant, il existe des écarts, principalement au centre de la vallée.

Entre chaque bergerie, la médiatrice est tracée, le polygone ainsi créé est supposé représenter le territoire pastoral de la bergerie considérée. On obtient de cette manière un pavage de l'espace pastoral où chaque unité figurée représente le territoire pastoral d'une exploitation.

Les bergeries sont réparties dans l'espace en groupes de proximité que nous interprétons comme des

noyaux de sédentarisation, correspondant aux zones basses de chaque commune.

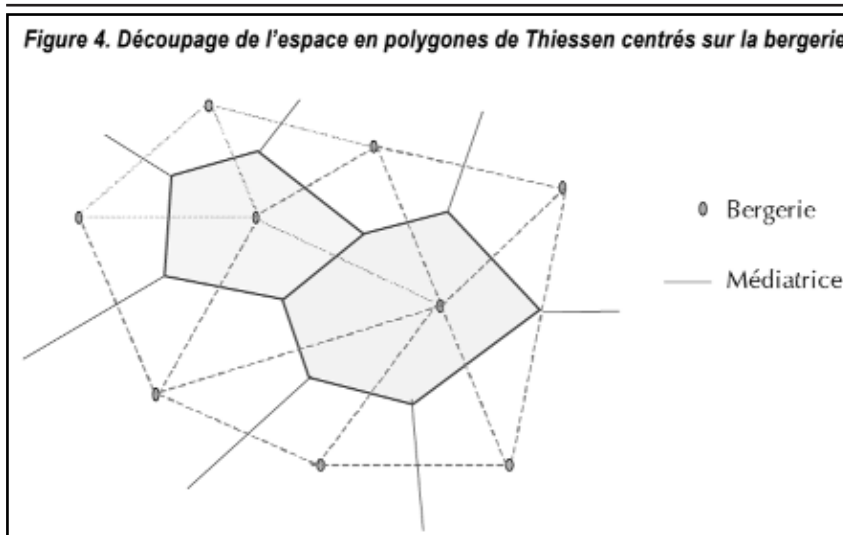
2.4 Dynamique de marginalisation : pôles et marges

Les écarts au découpage en polygones de Thiessen et la distribution non aléatoire des types d'élevage au sein d'une vallée font donc penser à des inégalités de développement analysable en termes de marge et de pôle. On constate en effet qu'au centre de la vallée, sur les terrains les plus mécanisables, les exploitations prennent une avance, et qu'elles tendent à repousser (sortir de leur polygone) sur les versants les exploitations moins développées. En retour, celles-ci cherchent à accéder au foncier en bas de vallée.

L'espace de la vallée est donc structuré en :

- centres, actifs et dynamiques, correspondant aux noyaux de sédentarisation, caractérisés par une avance technique et qui opèrent à de nombreuses mises en

Figure 4. Découpage de l'espace en polygones de Thiessen centrés sur la bergerie



valeur ;

- fronts d'expansion de ces centres, zones de ces défrichements nouveaux ;
- marges, où évoluent les agriculteurs moins avancés mais qui peuvent développer des solutions alternatives (production fermière).

3. Discussion

Le territoire pastoral renferme deux ensembles. Une assise foncière permet l'installation et le pilotage d'un couvert fourrager. L'exclusivité de l'usage individuel, les formes d'investissements et la sécurité qu'elle procure font que cet espace peut être qualifié de domestique comparativement à un espace de cueillette, plus éloigné, pâturé librement par le troupeau et qui peut s'élargir hors du TP, à des zones pâturées éventuellement en commun. La tendance actuelle, en termes de changements techniques, concentre tous les efforts sur le premier et par contrecoup, renforce le comportement de cueillette sur le second.

3.1 - Mutations en cours

En petits ruminants laitiers, la conduite de la reproduction à contre-saison commande une sécurité fourragère en automne et en hiver qui ne peut être assurée, sans aléa, par le parcours. Ainsi l'éleveur est amené à créer des parcelles fourragères. Les prairies naturelles

(gagnées sur le maquis par la technique du giobroyage) remplissent une partie de cette fonction mais elles s'avèrent insuffisantes en raison de l'arrêt végétatif en hiver. La mise en place des céréales d'hiver à pâturer permet de pallier temporairement le déficit fourrager. L'apparition de cultures « nouvelles » en remplacement des céréales, et surtout le mode de gestion qui s'ensuit (pâturage tournant même au printemps), révèlent le franchissement d'un seuil dans l'innovation technique avec un renforcement de l'intensification fourragère.

La figure 1, tentative d'interprétation de cette mutation, situe les élevages en fonction de leurs surfaces en herbe et de la nature de celles-ci (prairies naturelles, céréales, luzernes, ray-grass, dactyle). Les données d'enquêtes sur la trajectoire technique des EA permettent de saisir les tendances respectives : augmentation de la proportion des surfaces en herbe et installation progressive de cultures nouvelles. On constate que les élevages évoluent rapidement mais que cette évolution concerne davantage l'adoption de cultures nouvelles qu'une augmentation de la surface en herbe : les éleveurs ne créent plus de nouvelles parcelles de prairies mais remplacent les céréales et les prairies naturelles par du ray-grass, voire du trèfle, du dactyle ou de la luzerne.

La « révolution » fourragère est en marche et, bien qu'elle semble être

nécessaire au développement et aux mutations de l'élevage pastoral, il n'en reste pas moins qu'elle exclut l'espace le plus utilisé par cet élevage : le parcours.

3.2 Avec ou sans parcours ?

Il s'agit alors de s'interroger sur la contribution du parcours – au statut foncier précaire, aux ressources fourragères fluctuantes, cumulant de fait les handicaps – face à une logique de mise en valeur d'autres portions d'espace. Le risque étant de voir ces zones « abandonnées » du fait du peu d'intérêt fourrager car l'essentiel serait produit sur des prairies ou des zones enherbées d'où la végétation arbustive a été supprimée. Les conséquences en seraient un abandon progressif du parcours et donc un sous-pâturage qui favoriserait à moyen terme la densification de la végétation arbustive. Ainsi, un impact plus faible du pâturage sur ces zones de parcours risquerait d'aller à l'encontre des efforts visant une politique de prévention des incendies misant sur la création exclusive de prairies. Ce choix conduirait à considérer que les zones actuelles de parcours ne seront plus intégrées dans les systèmes d'élevage, ou bien elles ne le seront qu'à condition, et seulement là où c'est possible, d'être parcellisées et « débarrassées » de leur strate arbustive.

Au-delà du caractère réducteur (raisons géographiques principalement) de cette possibilité, se pose la question de la spirale des changements techniques à partir de certains seuils d'investissements.

Par conséquent, il apparaît utile de raisonner la place du parcours en termes de statut fourrager mais aussi en termes de signe du terroir, pour les élevages engagés dans une révolution fourragère. En zone de piémont, et montagne, le couple parcours/prairies doit être approché dans sa complexité pour constituer la base de l'élevage pastoral

des petits ruminants. Reste à en préciser les différentes modalités en fonction de paramètres physiques (relief), zootechniques (logique de production), économiques (laitiers/fromagers) et structurels (propres à chaque élevage).

Si des investissements sont nécessaires pour assurer une certaine garantie fourragère (donc économique) et diminuer la pénibilité de certaines tâches telles que la surveillance, il n'en demeure pas moins que les innovations devraient être conçues en référence à l'existence du parcours. En effet, celui-ci pourrait être utilisé pour le pâturage au cours de l'année (fournitures d'unités fourragères) grâce à des interventions techniques régulières (girobroyage, brûlage dirigé, etc.) visant à contrôler la dynamique de la végétation.

Conclusion

Les innovations fourragères et les effets qu'elles engendrent sur le pilotage d'un système d'élevage pastoral sont des questions de recherche à part entière.

L'objectif de ces innovations ne s'inscrit plus dans une **logique de palliatif** comme dans le passé récent (faire de l'herbe pour passer l'hiver) mais dans une **logique de production** d'unités fourragères en quantité et en qualité afin de nourrir le troupeau (pâturage, et éventuellement réserves de foin) en fonction de l'évolution de ses besoins alimentaires.

Si cette base prairiale s'avère indispensable pour réussir les mutations de l'élevage pastoral, il n'en demeure pas moins que le principe de son intégration dans le TP mérite d'être raisonné. En effet, celui-ci, à dominante arbustive et

non mécanisable, ne peut faire l'objet, dans son intégralité, de mise en culture. De ce fait le TP gardera une large part de parcours qui devra conserver son rôle important dans la chaîne fourragère : il semble difficile voire impossible que l'élevage puisse se passer de ces ressources spontanées. Cependant, la tendance constatée à la mise en place de structures de production de type herbager risque de générer des modes de conduites plus intensifs. Cela peut appeler à un changement de génotype (très fréquent en plaine avec la brebis sarde ou la chèvre alpine), et s'éloigner ainsi de la démarche de certification de l'originalité et de la qualification des produits de terroir (races locales, produits typés, pratiques fermières, etc.) ; le parcours doit être considéré comme un facteur à mobiliser dans ce type de démarches, et comme un objet d'intérêt environnemental (biodiversité, aménités paysagères, etc.).

Bibliographie

- Bernard Elisabeth** (1999). *Validation d'un modèle d'occupation du sol par l'élevage pastoral au moyen d'un SGI*. DESS SIG et gestion de l'espace, Université St Etienne 30 p+annexes. INRA-SAD LRDE.
- Guérin G. Bellon S.** (1989). *BTI Ovin et Caprin*, 27 : 52-63.
- Le Garignon C.** (à paraître, 2001). *Activités pastorales et paysages agraires méditerranéens. Méthodologie d'étude des liens entre facteurs humains et organisation de l'espace dans une petite vallée de la corse : le Curtinese*. Thèse de Doctorat Université de Nanterre. INRA-SAD LRDE.
- Osty P.L., De Sainte Marie C., Lardon S., Lasseur J.** (1996). « Les systèmes techniques de production : réactions et adaptations à de nouveaux contextes ». In *Nouvelles fonctions de l'Agriculture et de l'espace rural*. Actes Coll. final AIP, 17/18 déc. 96. Ed. G Allaire, B. Hubert, A. Langlet, pp 187-199.

Élevage porcin et systèmes sylvopastoraux en Corse

Mettre en dynamique la tradition

François Casabianca et Oscar Maestrini

Inra-Sad, Irde, Corte



Tout voyageur en Corse, ou observateur de l'élevage corse peut l'affirmer : il subsiste en Corse, dans les zones de l'intérieur montagneux, **un élevage pastoral de porcs en liberté**. C'est pour cette raison que nous avons pensé utile de présenter à l'Association Française de Pastoralisme les traits caractéristiques de cet élevage. Il va de soi que le pastoralisme concerne la plupart du temps les ruminants, avec une prédilection pour les petits ruminants. Pourtant, réaliser les journées annuelles de l'AFP en Corse sans évoquer les porcins aurait consisté à amputer le pastoralisme corse d'une partie non

négligeable de son patrimoine. D'autant plus que cet élevage porcin constitue une originalité distinctive de la Corse parmi les régions pastorales françaises.

Notre brève communication débutera par une présentation synthétique de l'élevage porcin corse. Puis, nous focaliserons notre attention sur la période de finition des animaux d'abattage, période de pacage sous forêt de chênes et de châtaigniers. Ensuite, nous évoquerons l'estive des porcs, une tradition encore vivace dans certaines zones de la montagne corse. Enfin, la question d'une intégration de cet élevage dans des cadres adminis-

tratifs de soutien aux activités d'élevage en zone à handicaps naturels permettra d'identifier les pratiques actuelles et la nécessité de les faire évoluer pour les rendre pérennes, dans le contexte actuel de forte demande sociale aussi bien de produits de terroir que de maîtrise de l'impact environnemental des activités d'élevage.

1. Des systèmes extensifs où le porc est au pâturage

L'élevage porcin en Corse comprend traditionnellement deux réalités fort différentes :

- l'élevage en basse-cour d'un animal destiné à l'auto-consommation familiale et dont la ration est principalement constituée des déchets de l'alimentation humaine. C'est « *u mannaninu* », acheté en porcelet au mois de mars (« *u marzulinu* ») et abattu à Noël vers l'âge d'un an ;
- l'élevage en liberté, dans les villages de montagne, de troupeaux entiers destinés à la transformation en produits de charcuterie puis à la vente ou à l'échange contre des denrées de zones

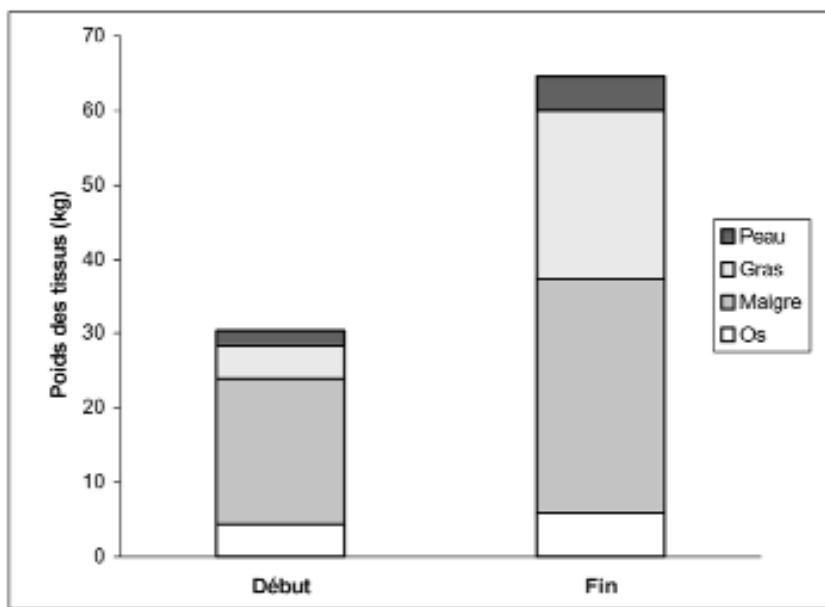


Figure 1. Évolution des quantités des différents tissus de la carcasse au cours de la finition des porcs corses en châtaigneraie

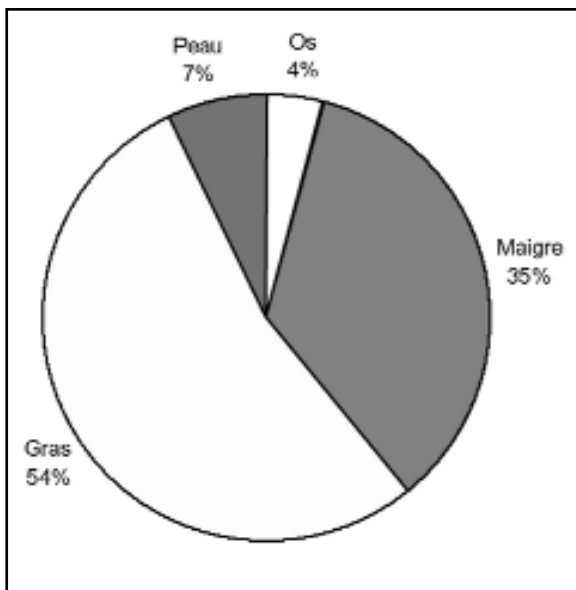


Figure 2. Composition du gain de poids de la carcasse de porcs corses au cours de la finition en châtaigneraie

de plaine. Ce sont « *i porchi di furesta* » ou « *di banda* » dont le cycle de production est beaucoup plus long puisqu'il n'est pas rare de constater des âges d'abattage de plus de 24 mois.

Si le premier type a progressivement disparu (comme dans les autres économies rurales semi-autarciques des régions continentales), le second s'est maintenu jusqu'à nos jours, malgré son caractè-

re atypique et peu contrôlable. En effet, les pratiques sont très extensives, l'animal étant souvent livré à lui-même, le porcher veillant seulement à maintenir sous un contrôle lâche les lots d'animaux (« *a gregghja* » ou « *a réfica* ») constitués autour des truies-mères, de leurs filles et des porcelets et jeunes porcs de l'année.

Cet élevage pastoral conduit à l'abattage de porcs âgés d'au moins 14 mois et pouvant avoir jusqu'à 36 mois au moment de leur sacrifice. En effet, ces animaux sont de génotypes variables mais comprenant toujours une forte proportion de la **race locale**, un porc à croissance lente dont la rusticité est appréciée par les éleveurs extensifs. Ces cycles de production, beaucoup plus longs que ceux des élevages intensifs (plus du double), conduisent à des carcasses à forte adiposité et montrant une viande mûre particulièrement apte à la transformation en produits secs.

Si tous les élevages privilégient la mise-bas des mois de juin et juillet, certains d'entre eux pratiquant une complémentation alimentaire de leurs reproductrices adoptent également la mise-bas de décembre ou janvier. Ainsi, on doit distinguer deux situations selon le mois de naissance :

- **les naissances d'été** constituent la grande majorité des animaux d'engraissement. Les porcelets naissent en cabane (en général) et sont allaités sous la mère durant environ deux mois. Puis, pour ceux qui sont à proximité de la montagne, ils vont consommer des faines dans les hêtraies voisines (ce fruit est déconseillé aux porcs d'abattage car il confère, selon les éleveurs, des problèmes de conservation aux gras déposés durant cette période). Ensuite, les truies et leurs porcelets sont attirés par les châtaigneraies souvent non clôturées où ils peuvent glaner les fruits tombés au sol. En plein cœur de l'hiver, les lots sont parfois alimentés de façon à bien repérer leurs déplacements et à surveiller leur état sanitaire. Le printemps est caractérisé par une liberté de mouvements dans les parcours sous forêt et dans le maquis. Puis vient le moment de l'estive et, dès le mois de mai, les truies partent spontanément vers les zones d'altitude où le lot va séjourner jusqu'à la fin du mois d'août (avec des compléments pour le mois d'août). Les animaux redescendent sur les parcours de printemps qui, au mois de septembre, ne leur offrent pas grand chose, ce qui motive les éleveurs à les nourrir pour les remettre en état satisfaisant avant la période suivante. Arrive enfin la finition aux châtaignes et/ou aux glands à partir du mois d'octobre jusqu'en décembre. Les animaux ont atteint leur âge (18 mois) et leur poids vif (en général entre 110 et 140 kg) ; ils sont prêts à l'abattage (« *a tumbera* ») qui débute traditionnellement le 13 décembre, jour de la Ste Lucie ;

	Finition en châtaigneraie (jours)			Statistiques	
	0	44	77	Effet	rsd ⁽¹⁾
Lipides totaux	1,9 ^c ± 0,36	4,3 ^b ± 0,29	5,8 ^a ± 0,86	***	0,5
Triglycérides	1,3 ^c ± 0,35	3,6 ^b ± 0,30	5,2 ^a ± 0,86	***	0,5
Phospholipides	0,58 ± 0,01	0,69 ± 0,01	0,58 ± 0,01	n.s.	0,01

Les valeurs rapportées sont les moyennes de 6 individus.

Sur une même ligne, les moyennes indicées de lettres identiques ne sont pas significativement différentes ($P < 0,05$).

Effet significatif à : * $P < 0,05$; ** $P < 0,01$; *** $P < 0,001$; n.s. : non significatif ; ⁽¹⁾rsd : écart type résiduel.

Tableau 1. Évolution des teneurs en lipides totaux, triglycérides et phospholipides du *Longissimus lumborum* au cours de la période d'engraissement des porcs en châtaigneraie (en g/100 g de muscle frais)

- **les naissances d'hiver** sont plus rares et le cycle de production est nettement plus court. En effet, si les porcs nés en été sont abattus en début de période (décembre et janvier), ceux nés en hiver le seront en fin de période (février) à un âge (12 à 14 mois) et un poids vif (80 à 110 kg) plus réduits. Ces animaux sont souvent des croisés (autorisant un cycle plus court) et reçoivent un soutien alimentaire plus marqué. Après leurs deux mois d'allaitement, les porcelets sont maintenus à proximité de l'exploitation de façon à assurer une surveillance rapprochée. Ils ne sont pas envoyés en estive car considérés comme trop jeunes. Ils ne connaissent qu'une saison de passage en zone de finition et les critères pour les abattre sont plus lâches : l'éleveur peut avoir intérêt à abattre un animal encore insuffisamment développé plutôt que de lui faire emprunter un nouveau cycle qui le conduirait à un âge d'abattage de plus de 24 mois (ce cas est toutefois constaté dans des exploitations très extensives).

Ces systèmes pastoraux reposent largement sur deux caractéristiques majeures :

- **les ressources à forte variation saisonnière.** Le porcher veille à ce que ces ressources soient

exploitées par ses animaux, parfois même avec excès puisqu'on peut constater du surpâturage sur certaines zones fragiles. Ses interventions sont dictées par l'état et la succession de ces ressources ainsi que par les besoins de ses animaux ;

- **les comportements alimentaires et spatiaux des lots.** Le porcher est attentif aux apprentissages confiés à la truie-mère. Cette dernière enseigne à ses filles et aux jeunes porcs qu'elle mène, les circuits à emprunter, les points d'abreuvement, les zones de couchage. Le porcher efficace est celui qui sait le mieux tenir compte de ces comportements pour réaliser ses interventions.

2. La période de finition

Au vu des cycles de production, la finition en forêt de chênes ou en verger de châtaigniers est le moment-clé du système d'élevage. C'est pour cette raison que nous nous sommes attachés à objectiver l'effet de cette période sur les caractéristiques des viandes et des gras issus des carcasses d'animaux abattus après finition.

Les porcs d'abattage font l'objet d'un suivi qui débute juste avant la chute des premières châtaignes, se poursuit par un contrôle à mi-fini-

tion et s'achève à l'abattage. D'une part, les paramètres zootechniques classiques nous ont permis d'établir la composition du gain de poids intervenant durant cette période de finition. Les résultats rapportés dans les figures 1 et 2 montrent que le tissu adipeux constitue bien le dépôt prioritaire, ce qui est conforme aux connaissances acquises sur l'espèce porcine. En revanche, le dépôt de muscle n'est pas négligeable et contribue à limiter les déséquilibres de découpe des carcasses.

D'autre part, des prélèvements par biopsie dans le *Longissimus Dorsi* (pour les deux premiers contrôles) puis par prélèvement direct sur carcasse (pour le dernier) permettent d'analyser l'évolution de la composition des tissus musculaires et adipeux. Seuls, les résultats concernant le muscle seront commentés ici. Les tableaux 1 et 2 indiquent de façon claire que :

- l'accroissement des lipides intramusculaires est dû exclusivement au dépôt de triglycérides (lipides de réserve) alors que les phospholipides (lipides membranaires) demeurent inchangés ;
- la composition de ces lipides intra-musculaires connaît des changements profonds durant la période de finition, avec un dépôt concernant préférentiellement l'acide oléique (C 18 : 1) et la classe des mono-insaturés.

Tableau 2. Évolution de la composition en acides gras des lipides totaux du Longissimus lumborum au cours de la période d'engraissement des porcs en châtaigneraie (en % des esters méthyliques identifiés)

	Finition en châtaigneraie (jours)			Statistiques	
	0	44	77	Effet	rsd ⁽¹⁾
<i>Acides gras</i>					
14:0	1,4 ^b ± 0,18	1,7 ^a ± 0,09	1,2 ^b ± 0,11	***	0,1
16:0	26,0 ± 2,45	27,3 ± 1,12	25,6 ± 1,42	n.s.	1,7
18:0	13,5 ^a ± 1,25	11,8 ^{ab} ± 0,50	11,3 ^b ± 1,48	**	1,2
Saturés	40,9 ± 2,49	40,7 ± 1,48	38,2 ± 2,87	n.s.	2,4
16:1	3,6 ± 0,20	3,4 ± 0,59	3,7 ± 0,50	n.s.	0,5
18:1	38,1 ^c ± 4,42	46,3 ^b ± 1,80	52,3 ^a ± 1,99	***	2,8
20:1	0,8 ± 0,14	0,7 ± 0,10	0,6 ± 0,17	n.s.	0,1
Mono insaturés	42,5^c ± 4,60	50,4^b ± 2,19	56,5^a ± 1,98	***	3,0
18:2 n-6	11,0 ^a ± 2,25	6,7 ^b ± 1,89	4,6 ^b ± 0,60	***	1,6
20:4 n-6	4,4 ^a ± 1,49	1,7 ^b ± 0,53	1,0 ^b ± 0,53	***	0,9
18:3 n-3	1,3 ^a ± 0,56	0,4 ^b ± 0,13	0,2 ^b ± 0,06	***	0,3
Poly insaturés	16,7^a ± 4,04	8,8^b ± 2,52	5,8^b ± 1,04	***	2,6

Les valeurs rapportées sont les moyennes de 6 individus.

Sur une même ligne, les moyennes indicées de lettres identiques ne sont pas significativement différentes ($P < 0,05$).

Effet significatif à : * $P < 0,05$; ** $P < 0,01$; *** $P < 0,001$; n.s. : non significatif ; ⁽¹⁾rsd : écart type résiduel

Ces modifications vont dans le sens :

- d'un « marquage » des tissus par les rations déséquilibrées que se constituent les porcs en finition. L'alimentation presque exclusivement amyliacée conduit à une activité métabolique directement orientée vers la bio-synthèse des acides gras ;
- d'une aptitude de ces tissus à la transformation en produits secs. En effet, la faible proportion de la classe des poly-insaturés autorise une faible oxydation des gras et donc une bonne conservation ;
- sans toutefois renforcer la classe des acides gras saturés, ce qui est classiquement le cas des porcs à croissance rapide au même âge. Et cela apporte un intérêt nutritionnel majeur puisque ce sont précisément les gras saturés qui sont tenus pour responsables de problèmes cardio-vasculaires. Il

faut se rappeler que l'acide oléique est le principal constituant de l'huile d'olive, connue pour ses qualités diététiques.

Ainsi, la période de finition du porc en Corse montre des effets du même type que ceux constatés par nos collègues espagnols dans le cas du porc ibérique fini au gland de chêne. Cette convergence n'est pas le fruit du hasard, puisque, avec l'Alentejo au Portugal, la Sardaigne et la Sicile, ce sont les derniers cas d'élevage porcin de type sylvopastoral.

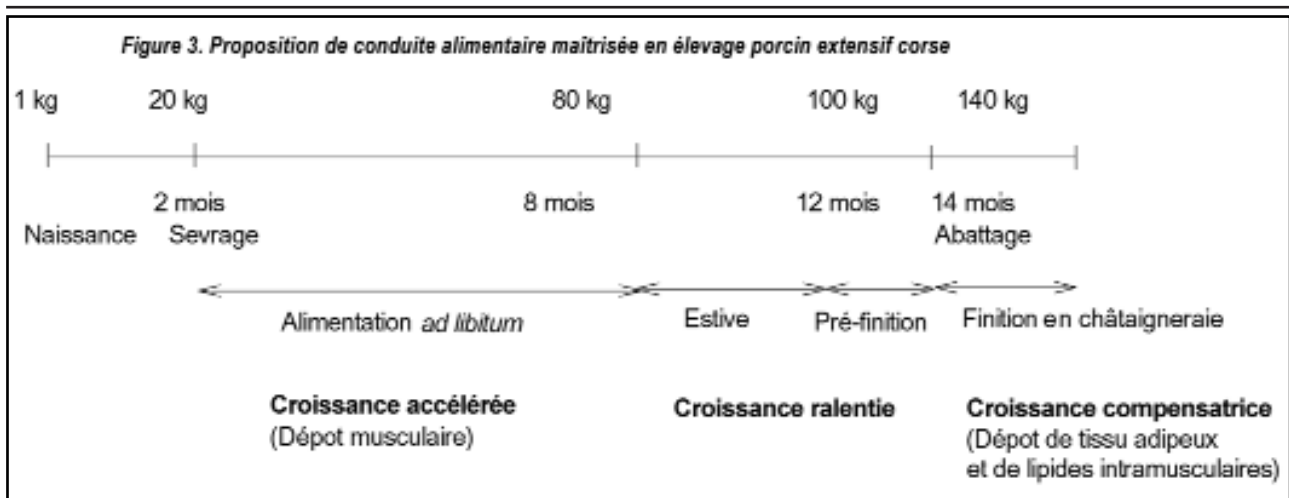
3. L'estive des porcs

Une autre originalité forte réside dans la transhumance estivale d'une partie des troupeaux de porcs. Cette pratique concernait la quasi-totalité des élevages en liber-

té mais elle a considérablement diminué ces dernières décennies, pour n'intéresser qu'une fraction réduite de animaux (environ un tiers).

Il convient de distinguer plusieurs phases successives au cours de la transhumance :

- du mois de mai (le début est variable et dépend des conditions climatiques, dernière neige ou premières chaleurs) à la fin du mois de juin. Les porcs sont alors les seuls occupants des estives avec les bovins qui montent plus progressivement (une « remue » en mai pour une arrivée en altitude en juin). Leur poids vif est en général toujours en croissance, bien que ralentie ;
- le mois de juillet pose déjà quelques problèmes. En effet, les brebis et chèvres sont présentes et, même si la plupart sont tarées,



les ressources disponibles deviennent limitantes. Les porcs parviennent, sur les zones humides et en déterrants des racines de fougères, à se constituer une ration d'entretien. Leur poids vif se maintient ;

- le mois d'août devient assez inhospitalier pour des porcs qui ne trouvent plus de ressource suffisante sur leur parcours. Il n'est alors pas rare de les voir se précipiter sur les randonneurs de passage. C'est une phase où l'éleveur vient les visiter plus fréquemment et leur apporter de quoi manger (maïs, orge), afin de savoir où ils se trouvent, s'ils se sont mélangés à d'autres troupeaux, s'il n'y a pas eu de disparition, voire de vols. Les quelques données de suivi que nous avons collectées montrent une perte de poids avec fonte adipeuse et parfois musculaire.

Il est clair que l'intérêt de l'estive est variable selon les phases, mais a tendance à diminuer au fur et à mesure que la saison avance pour disparaître en août. Naturellement ce découpage temporel fluctue selon les années mais la tendance reste la même. Une évaluation synthétique fait apparaître :

- des dimensions positives telles que le confort thermique lors de la saison chaude. On a toutefois pu voir des porcs blancs atteints de véritables insulations durant l'estive. D'autre part, le déplacement des animaux induit une

rupture des cycles parasites et assainit les parcours autour de l'exploitation. Enfin, la première phase et, dans une moindre mesure la deuxième, permettent de diminuer les achats d'aliments ;

- des dimensions négatives telles que la dégradation des pelouses en zone humide. De plus, des risques sanitaires apparaissent avec le contact entre des troupeaux de statut sanitaire inconnu.

L'estive des porcs peut être considérée comme « la tradition dans la tradition » et elle engendre des débats passionnés entre partisans et détracteurs. Sa permanence jusqu'à nos jours montre une certaine logique ; on peut toutefois penser qu'il s'agit d'une pratique pastorale en voie de disparition.

4. Mettre en dynamique la tradition pastorale

Les élevages porcins pastoraux sont restés jusqu'à récemment sans aucune référence technique utilisable. Les porchers les plus enracinés dans la tradition considéraient que le progrès technique n'était pas fait pour eux. Alors que ceux qui voulaient évoluer ne disposaient pour ce faire que de modèles extérieurs basés sur les races sélectionnées et une artificialisation de la conduite : se moderniser signifiait abandonner les pratiques pastorales.

Notre travail de production de références à partir des réalités locales a pu contribuer à conférer aux pratiques les mieux en relation avec nos résultats, un statut nouveau et à doter les quelques techniciens d'encadrement technique d'éléments de conseil plus pertinent.

Ces efforts conduisent désormais à réfléchir à des formes de compensation de handicaps naturels, du type ICHN pour le porc extensif, ou encore des mesures spécifiques pour les Contrats Territoriaux d'Exploitation (CTE). Les réflexions portent en particulier sur :

- **les bases de calcul des indemnités.** Si cette base ne peut être que la surface, le problème est, bien souvent, les porchers n'ont que peu de terrains en propriété et ne parviennent que difficilement à obtenir des baux. Les parcours ne sont pas clôturés, ce qui entrave les notions de calculs de charge animale. Enfin, les zones de finition devraient être considérées comme des surfaces stratégiques dédiées à l'engraissement des porcs d'abattage, et leur coefficient porté à des valeurs élevées dès lors que les vergers de châtaigniers ou les forêts de chênes sont entretenues, clôturées et que la charge animale fait l'objet d'un contrôle strict ;
- **le respect de bonnes pratiques.** Tout d'abord, l'identification systématique des animaux permettrait la tenue de registres d'élevage avec relevé des mises-bas et déclarations de naissance.

Ensuite, le maintien des animaux en parcs fermés durant les périodes hors finition et estive contribuerait à restaurer une acceptabilité sociale que les porchers perdent tendanciellement depuis une décennie (trop d'animaux « en divagation » qui détruisent jardins et murettes). De plus, la maîtrise des effluents autoriserait un meilleur respect des cours d'eau et des fontaines. Enfin, pour prévenir le fouissage excessif des animaux dans les zones les plus fragiles (zones humides, terrains en pente), le port de l'anneau dans le groin semble devoir s'imposer, ce qui n'est pas du goût de nombreux éleveurs pour qui leurs porcs doivent pouvoir se « débrouiller » tout seuls.

À l'analyse des données expérimentales établies et des pratiques observées, et en gardant toujours à l'esprit que cet élevage pastoral ne trouve ses raisons d'être que dans l'optique des produits de charcuterie qui vont être élaborés, nous avons proposé une conduite schématisée dans la figure 3.

L'objectif est de redéfinir une courbe de croissance du porc qui intègre le potentiel du porc corse, le développement tissulaire avec :

- une croissance accélérée dans le jeune âge, moment où le porc dispose du maximum de capacité de dépôt de tissu maigre ;
- une croissance ralentie durant la période intermédiaire, où le porc va finir d'acquiescer son format sans dépôt adipeux prématuré, avec une période de préparation à la finition ;
- et le rôle irremplaçable de la croissance compensatrice en finition, répondant au souci d'obtenir les tissus adipeux et musculaires correspondant à l'objectif de produits de haute qualité et typicité.

Conclusion

Ce rapide tour d'horizon montre bien que l'élevage porcin sylvopastoral corse a sa place dans le pastoralisme corse. Il appartient à une famille de systèmes d'élevage présents en Espagne du sud-ouest (Extremadure, Andalousie), au Portugal (Alentejo), en Sardaigne (Ogliastro, Barbaggia), et en Sicile (Nebrodi, Madonie). L'équation de base est partout la même : une population porcine locale (plus ou moins fixée ou gérée), des ressources forestières en finition (glands,

châtaignes) et une valorisation en produits typiques. Un réseau euro-méditerranéen s'est constitué depuis plus d'une décennie pour échanger entre chercheurs de ces différentes régions.

Maintenir le porc au pâturage durant la période de finition lui permet d'acquiescer des caractéristiques de tissu qui le rendent original et non imitable par les productions classiques hors-sol. Il s'agit là d'un véritable lien entre le produit et son terroir qui, pour l'instant, n'a été reconnu en Appellation d'Origine Contrôlée que dans les cas espagnols et portugais, les autres situations (dont la Corse) montrant pour l'instant des faiblesses dans l'organisation professionnelle et la capacité de porter des dossiers de ce type.

Cet élevage est donc au cœur d'importants enjeux de développement local, d'autant plus considérables que ces activités intéressent essentiellement les zones de montagne les plus soumises aux processus de désertification. De ce fait, l'élevage porcin est une des seules activités rémunératrices réalisables dans ces zones et une des plus fixatrices d'actifs engagés dans l'aménagement durable de ces territoires.

Bibliographie

- Casabianca F., Coutron C., 1998.** *Relations entre caractérisation et définition d'un produit typique non industrialisé : « le prisuttu » ou jambon sec corse.* Flamant J.C. ; Gabina D. ; Espejo Diaz, M., Basis of the quality of typical mediterranean animal products. vol. 90 : 359-364.
- Coutron C., 1996.** Bases scientifiques pour l'élaboration d'un jambon sec corse de haut de gamme. Thèse de doctorat, Université Pascal Paoli de Corte.
- Coutron-Gambotti C., Gademer G., Casabianca F., 1998.** Effects of substituting a concentrated diet for chestnuts on the lipid traits of muscle and adipose tissues in Corsican and Corsican x Large White pigs reared in a silvo-pastoral system in Corsica. Meat Science (GBR) vol. 50 no. 2 : 163-174.
- Coutron-Gambotti C., Casabianca F., de Sainte Marie C., Gandemer G., 1999.** *Références pour définir un produit typique : le jambon sec Corse.* Cahiers d'Études et de Recherches Francophones Agricultures (FRA), no. 8 : 363-371.
- de Sainte Marie C., Casabianca F., Poggi M., 1998.** *Les activités d'élevage porcin en Corse. Des difficultés de la transition entre économie souterraine et économie formelle.* Avezzano V. ; Università degli Studi ; Salerno (ITA) ; Corsica. Isola problema tra Europea e Mediterraneo, vol. 52 : 263-286.
- Secondi F., Gandemer G., Luciani A., Santucci P.M., Casabianca F., 1992.** Évolution chez le porc corse des lipides des tissus adipeux et musculaires au cours de la période d'engraissement traditionnelle sous châtaigneraie. Journées Rech. Porcine en France, **24** : 77-84.
- Secondi F., Gandemer G., Bonneau M., Santucci P.M., Casabianca F., 1995.** Influence d'une supplémentation avant l'engraissement traditionnel en châtaigneraie sur la composition corporelle et la composition lipidique des tissus musculaires et adipeux chez le porc corse. Journées Rech. Porcine en France, **27** : 307-314.
- Secondi F., 1999.** Croissance et développement tissulaire et composition lipidique des tissus musculaires et adipeux chez le porc corse. Amélioration de la conduite alimentaire des porcs en élevage extensif méditerranéen. Thèse de doctorat, Université de Clermont, 144 p.

Recherche-développement : l'Odarc ¹

Extrait d'une plaquette de présentation

Contact : Jean-Baptiste Casanova, tél. 04 95 48 85 45

En 1982, dans le cadre de la politique de décentralisation, la Corse est dotée de nouvelles institutions.

Les lois du 2 mars 1982 et du 30 juillet 1982 portant statut particulier de l'île, reconnaissent en effet le caractère spécifique de la Région et créent les instruments nouveaux du développement économique, social et culturel de la Corse, chargés d'assister les élus régionaux dans l'exercice de leurs nouveaux pouvoirs. C'est ainsi que naissent les « Offices agricoles ».

- Office d'Équipement Hydraulique de la Corse (OEHC)
- Office de Développement Agricole et Rural de Corse (Odarc)

La loi du 13 mai 1991 portant statut de la Collectivité Territoriale de Corse stipule qu'elle détermine les grandes orientations du développement agricole et rural de l'île. À cette fin, elle dispose de deux établissements publics dont l'Office du Développement Agricole et Rural de Corse, sur lesquels elle exerce son pouvoir de tutelle.

Le 26 juin 1992, l'Assemblée de Corse approuve les statuts du nouvel Office du Développement Agricole et Rural de Corse.

1. Nature juridique et fonctionnement

L'Odarc est créé sous la forme d'un établissement public à caractère industriel et commercial (Epic), doté de la personnalité civile et de l'autonomie financière sur lequel la Collectivité Territoriale de Corse exerce son pouvoir de tutelle.

L'organisation et le fonctionnement de l'Office du Développement Agricole et Rural de Corse sont prévus par la délibération de l'Assemblée de Corse du 26 juin 1992, modifiée par délibération du 25 juin 1998.

L'Office est présidé par un conseiller exécutif désigné par le président du Conseil Exécutif. Il est administré par un conseil composé de 35 membres. Y sont représentés : l'Assemblée de Corse ; les chambres d'Agriculture ; les organisations représentatives des chefs d'exploitations agricoles ; les salariés des exploitations agricoles ; la Safer ; l'Office d'Équipement Hydraulique de la Corse ; le Centre Régional de la Propriété Forestière de Corse (CRPF, créé en 1999 pour la Corse).

La Caisse Régionale du Crédit

Agricole, la Fédération Régionale des Coopératives Agricoles, la Mutualité Sociale Agricole (MSA), sont associées aux travaux du conseil à titre consultatif.

2. Missions

Elles sont définies par l'article 65 de la loi du 13 mai 1991 : « [...] *L'Office du Développement Agricole et Rural de Corse est chargé, dans le cadre des orientations définies par la Collectivité Territoriale de Corse, de la mise en œuvre d'actions tendant au développement de l'agriculture et à l'équipement du milieu rural [...]* »

« [...] *Il exerce les compétences dévolues par les articles 188.1 à 188.10 du code rural à la commission départementale des structures pour la mise en œuvre du contrôle des structures agricoles et celles dévolues au Centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles par l'article 59 de la loi de finances pour 1966 [...]* »

« [...] *il participe en liaison avec l'Office d'Équipement Hydraulique de la Corse aux actions d'accompagnement liées à la mise en valeur des terres irriguées [...]* »

3. Activités de l'Office

Elles découlent des missions qui sont dévolues à l'Office par les textes officiels.

31. Opérations à caractère agricole et rural

Il s'agit de tous les travaux d'équipement et de modernisation réalisés à la demande des professionnels dans le cadre d'interventions individuelles ou collectives.

Elles peuvent être réalisées, sous réserve de conditions techniques et administratives, au bénéfice d'agriculteurs, de coopératives agricoles et de Cuma (coopératives d'utilisation de matériel agricole), de collectivités locales ou d'associations syndicales.

Elles prennent en compte les investissements suivants :

- travaux de mise en valeur et d'amélioration foncière ;
- travaux de construction ou d'équipement de hangars d'exploitation et de bâtiments d'élevage ;
- travaux d'équipement à l'irrigation hors des périmètres gérés par l'Office d'Équipement Hydraulique de la Corse ;
- acquisition de machines à traire ;
- acquisition de serres et autres équipements horticoles ;
- travaux pour la reconversion du vignoble ;
- travaux de diversification de l'arboriculture fruitière et de plantation de clémentiniers ;
- création et équipement d'unités de traitement des produits agricoles à la ferme : bâtiments de stockage, de traitement, de transformation et de conditionnement ;
- aides pour la restructuration du vignoble ;
- équipement des Cuma en matériels agricoles et matériels de débroussaillage.

32. Expérimentation et études agronomiques

L'Office gère deux stations d'expérimentation agricole et réalise des essais chez les agriculteurs.

Station d'irrigation de Migliacciaro

- comportement de nouvelles variétés (céréales, oléoprotéagineux, oliviers, amandiers) en sec et/ou en irrigué ;
- expérimentation de diverses techniques culturales (désherbage, fertilisation, dates et densité des semis...) ;
- expérimentation sur l'irrigation : suivi des effets de l'irrigation au niveau du sol et de la plante sur agrumes, oliviers, kiwis...

Station d'élevage d'Altiani

- expérimentation sur le troupeau ovin laitier ;
- expérimentation sur cultures fourragères.

HORS STATION

Études désherbage ; implantation des cultures avec/sans travail de sol ; essais fertilisation ; suivi de collections fourragères.

ÉTUDES AU PROFIT DES AGRICULTEURS

Analyse des sols (choix des cultures, engrais...) ; contrats de fertilisation et conseils par analyses foliaires (surtout vigne, agrumes, kiwis...) ; conseils divers (utilisation des cartes de sols, vulgarisation) ; étude du bilan climatique (ETP, besoins en eau) vulgarisée dans la presse de façon hebdomadaire ; établissement de cartes pédologiques de différentes régions pour la mise en valeur.

33. Développement des filières de production

L'Office est le représentant en Corse des Offices d'intervention du secteur agricole². Il exerce les compétences qui lui sont confiées à ce titre par le biais de conventions passées entre l'Odarc et ces Offices

par produit. Il intervient notamment sur des actions « Filières de production », et sur des actions spécifiques d'orientation à caractère national ou régional. Il est chargé de la représentativité en Corse de ces Offices.

Les actions sont coordonnées par l'Odarc lorsqu'elles sont réalisées par des maîtres d'œuvre extérieurs. Elles peuvent être aussi réalisées par l'Office lui-même.

Au cours des exercices écoulés, ces actions ont notamment concerné les filières oléicole, oléoprotéagineuse, agrumicole, castanéicole, porc-châtaigne, fruits et légumes, production fourragère, viticole, élevage bovin, ovin et caprin, et apicole.

Les actions ont porté essentiellement sur la recherche, l'expérimentation et les transferts de technologie, le développement, l'appui technique aux agriculteurs ou aux structures coopératives, l'action sanitaire, l'amélioration de la qualité des produits, la lutte contre les ennemis des cultures...

34. Le service forestier régional

La création du service forestier régional au sein de l'Odarc constitue pour l'Office une action nouvelle voulue par la Collectivité Territoriale de Corse. Elle est issue de la nécessité de sortir la forêt privée (70% du domaine forestier insulaire, soit environ 130 000 ha) de son sous-développement endémique. Le service forestier régional rattaché à l'Odarc fait ainsi le

² ONIFLHOR: Office national interprofessionnel des fruits, des légumes et de l'horticulture.

ONILAIT : Office national interprofessionnel du lait et des produits laitiers.

OFIVAL : Office national interprofessionnel des viandes, de l'élevage et de l'aviculture.

ONIC : Office national interprofessionnel des céréales.

ONIVINS : Office national interprofessionnel des vins.

ONIPPAM : Office national interprofessionnel des plantes à parfums aromatiques et médicinales.

SIDO : Société interprofessionnelle des oléagineux, protéagineux et cultures textiles.



contreponds, pour la forêt privée, d'organismes techniques performants (ONF, DDAF), qui assurent la gestion et le suivi en forêt soumise. Son action s'étend à l'ensemble de la filière privée (production, exploitation et commercialisation).

Outre une mission de conseil pour la Collectivité Territoriale de Corse, le service forestier de l'Odarc s'orienté vers :

- la valorisation économique des sites existants, potentiellement productifs (bois d'œuvre, bois de chauffage, parquets...);
- la protection de la forêt contre les incendies, par la participation à la mise en place des dispositifs de lutte. Pidadf (Plan intercommunal de débroussaillage et d'aménagement forestier), et Licagif (Ligne de combat aménagée pour les grands incendies de forêts);
- les actions agro-sylvopastorales, par l'ouverture de nouveaux espaces utilisables par les éleveurs.

Le service collabore avec les servi-

ces de développement de l'Office, pour l'organisation de la filière bois dans le domaine de l'exploitation, de la transformation et de la commercialisation.

À la demande conjointe de l'État et de la Région et conformément aux dispositions du contrat de plan, l'Office est chargé de la mise en œuvre d'un programme régional de travaux d'amélioration pastorale dans le cadre de la prévention contre les incendies : création de pâturages pare-feu au bénéfice d'agriculteurs, de collectivités locales ou d'associations syndicales.

Les missions du service s'articulent autour de quatre grands axes :

- aménagement de l'espace rural et valorisation des ressources naturelles ;
- développement d'un pastoralisme respectueux de l'environnement dans un but économique, écologique et paysager ;
- mobilisation du foncier ;
- aide aux éleveurs pour la mise en œuvre de systèmes de gestion permettant une valorisation opti-

male des ressources fourragères.

Le service rassemble les informations et les données concernant les incendies (banques de données), participe à leur analyse et à leur diffusion.

35. Les missions Odasea

L'Office exerce les compétences dévolues au Cnasea, en tant qu'organisme départemental pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles, qui sont plus précisément liées à l'installation, la modernisation et le développement, ainsi qu'à l'aménagement et la gestion de l'espace rural.

Il est habilité à être un organisme agréé par l'administration pour l'instruction des dossiers d'installation des jeunes agriculteurs.

Il instruit les plans d'amélioration matérielle des exploitations agricoles en coordination avec les principaux outils insulaires de soutien à l'agriculture (centres de gestion, crédit agricole, DDAF).

Odarc : la station expérimentale d'Altiani

Projet d'expérimentation pour la période 1999-2004

Jean-Baptiste Casanova et Norma Choisis
Odarc, Station d'Altiani

Mise au point de systèmes de pâturage conciliant :

- des fonctions de production (troupeau exigeant en matière de niveau de nutrition)
- de respect et d'entretien du milieu

Introduction

L'élevage de la brebis laitière basé sur le pâturage constitue, encore de nos jours, l'activité d'élevage la plus importante dans l'île.

Le pâturage, principale ressource alimentaire pour l'élevage ovin méditerranéen, est caractérisé par une mauvaise distribution de la production de biomasse durant l'année. Très largement excédentaire au printemps, notamment dans le cas de prairies naturelles, la production d'herbe est en revanche déficitaire durant l'hiver.

Pour compenser les carences de la production fourragère liées au rythme de croissance des herbages naturels, on a très souvent recours – dans le système traditionnel – à la culture de céréales (orge et avoine).

Des études récentes (Casanova J.B., 1996, Contribution à la recherche d'une alternative à l'utilisation des

céréales pour le pâturage : comparaison orge-Ray-Grass, Odarc ; Vincentelli B., à paraître, comparaison avoine-Ray-Grass, Odarc) ont montré que ce système fourrager ne répondait que très imparfaitement aux problèmes rencontrés. En effet ces céréales ont certes une vitesse d'implantation rapide mais leur qualité nutritionnelle ainsi que leur appétence chutent rapidement. D'autre part, leur production n'est pas continue dans l'année et la biomasse totale obtenue est très fortement dépendante de la date de semis, elle-même tributaire de la précocité des pluies d'automne. En outre, dans un certain nombre de situations (terrains pentus labourés tous les ans), ce type de cultures peut s'avérer néfaste pour la préservation de l'environnement (développement d'une érosion différentielle le long des pentes). C'est pourquoi le programme d'expérimentation conduit à la SEE durant la période 1996-1999 et qui visait à comparer deux systèmes de production – un conduit en sec, l'autre en irrigué – excluait la culture des céréales.

Les résultats de cette expérimentation (cf. Résultats expérimentaux 1996-1997 et 1997-1998, Casanova J.B., Choisis N., Odarc)

définissent l'ébauche de chaînes d'affouragement. Elles conjuguent les capacités de production élevées du matériel végétal testé adapté aux conditions pédoclimatiques locales, avec une amélioration significative des performances zootechniques, notamment de la production laitière, sous l'effet d'une conduite raisonnée du pâturage. Elles visent, in fine, l'amélioration des ressources économiques de l'exploitation.

Fort des premiers résultats enregistrés, brièvement résumés ci-dessus, il est aujourd'hui nécessaire de poursuivre l'expérimentation vers la mise au point de systèmes fourragers pour l'élevage ovin permettant de réduire les intrants et la complémentation, tout en garantissant aux animaux des fourrages en quantité suffisante et de bonne qualité pour obtenir des performances zootechniques élevées. Ces systèmes fourragers qui associeront aux prairies naturelles des prairies permanentes avec des espèces pérennes (type dactyle et *Medicago*) ou/et qui s'auto-resèment (*Lolium rigidum*, *Trifolium subterraneum*, *Medicago polymorpha*...), contribuent à entretenir l'espace agricole et à préserver de façon durable l'environnement. Nous proposons



de conduire durant cinq années consécutives cette nouvelle expérimentation à la SEE.

Objectifs

Les systèmes fourragers recherchés devront essayer de répondre aux objectifs suivants :

- garantir une bonne disponibilité d'herbe verte durant le maximum de temps ;
- maintenir une bonne qualité d'herbe offerte durant tout le cycle végétatif ;
- diminuer ou supprimer le déficit fourrager hivernal ;
- maximiser les performances zootechniques ;
- limiter les frais liés à la complémentation en favorisant l'utilisation optimale des productions fourragères : recherche d'une plus grande autonomie fourragère ;
- limiter les coûts de production en limitant les intrants ;
- éviter une trop forte concentration des travaux agricoles durant de courts laps de temps.

Matériels et méthodes

Ce protocole est basé sur la comparaison de deux systèmes de production (sec *versus* irrigué).

Cette proposition se base sur les terrains actuellement disponibles.

Les superficies respectives de chacun des deux systèmes ainsi que la part relative des différentes cultures (tabl.1) pourront évoluer au cours de l'expérimentation, seul le chargement devra être respecté pendant la durée de l'expérimentation. Celui-ci pourrait éventuellement être adapté en fonction des premiers résultats obtenus ou/et de l'évolution du foncier de la station.

Paramètres étudiés

1. Les fourrages

Sur les cultures les plus représentatives et présentes dans chacun des systèmes seront relevés les paramètres suivants :

- date du premier pâturage (nombre de jours depuis le semis ou, dans le cas de cultures pérennes, nombre de jours depuis les premières pluies agronomiquement significatives) ;
- disponibilité fourragère de chaque rotation et calcul des refus à la sortie des animaux ;
- périodes de pâturage (nombre de journées ovines/ha/an) ;
- chargement instantané moyen annuel pour chaque unité de pâturage¹ ;

¹ chargement instantané moyen = (somme des effectifs * durée de chaque séquence) / (somme des durées de chaque séquence * surface)

² PFT : somme des productions parcellaires estimées par 4 coupes par an ou sous cages de mise en défens

³ produit ovine = produit lait + produit viande + primes (PCO, ISM, PMR)

- date de la fenaison (nombre de jours depuis la mise en défens) et production de foin ;
- suivi de l'indice de valeur pastorale sur les prairies naturelles ;
- production fourragère totale des deux systèmes PFT².

2. Les animaux

Les paramètres mesurés concernent :

- les productions zootechniques (production journalière de lait, croissance des agneaux à 10 et 35 jours) complétées par des mesures de composition du lait une fois par mois (MG, MP, cellules) ;
- l'évolution de l'état corporel et du poids des brebis à des moments clés ;
- la consommation foin-concentrés.

3. Les paramètres économiques

Concernant le volet économique, pour chacun des systèmes retenus, les paramètres suivants seront pris en considération :

- le produit ovine³ / effectif moyen présent (EMP) ;
- les charges opérationnelles :
 - alimentation : concentrés pour les adultes et les agneaux, céréales, fourrages achetés ;
 - frais liés à la surface fourragère productive (engrais, semences, désherbant...)
 - frais liés à l'irrigation ;
 - frais vétérinaires ;
 - frais d'élevage (location des pâturages...).

Les indicateurs économiques suivants seront calculés :

- marge brute/EMP = (Produit ovine - Charges opérationnelles) / EMP ;

Tableau 1. Superficies et parts des différentes cultures dans les deux systèmes, sec et irrigué

Type de Système	1 : en sec (%)	2 : en irrigué (%)
Nb animaux	110	110
Chargement moyen (UOC)	6,6	10
Cultures annuelles : RG Italien	1ha20 (7,2)	3ha74 (33,7)
Prairies temporaires : espèces qui s'auto-resèment	1ha44 (8,7)	
Prairies temporaires : dactyles	2ha86 (17,3)	3ha64 (32,9)
Brome		1ha65 (14,9)
Associations Ray-Grass Nurra + Trèfle souterrain	1ha34 (8,1)	
Clare		
Associations : dactyle + luzerne	2ha83 (17,1)	
Associations : dactyle + trèfle souterrain	0ha80 (4,8)	
Trèfle souterrain		0ha63 (5,7)
Lotier	0ha20 (1,2)	
Prairies naturelles	4ha90 (29,6)	
Luzerne	1ha00 (6,0)	1ha42 (12,8)
Superficie totale	16ha57 (100)	11ha08 (100)

- marge sur coût alimentaire/EMP = (Produit lait - charges d'alimentation) / EMP ;
- autonomie fourragère = (Production nette⁴ / production brute) x 100.

Autres thèmes d'expérimentation

Parallèlement au thème central de recherche seront poursuivies et développées diverses expérimentations initiées tant sur les fourrages que sur les animaux.

1. Les fourrages

Étude de comportement d'espèces et de variétés fourragères méditerranéennes. Un effort particulier sera entrepris vis-à-vis des espèces qui s'auto-resèment telles que les Ray-Grass raides, les trèfles souterrains et les luzernes annuelles. On s'efforcera d'apprécier les critères agronomiques suivants : la pérennité ; la production totale et saison-

nière ; la valeur nutritionnelle des espèces ; la production de foin.

Étude de la croissance des Graminées en fonction de l'indice héliothermique. Il s'agit de déterminer les paramètres de la relation linéaire $Y=b(x.a)$.

Suivi des hauteurs et étude de la relation hauteur-production de matière sèche, pour tenter de définir, même pour nos climats, des équations qui permettront d'estimer la quantité d'herbe disponible sans avoir recours aux méthodes destructrices.

Étude sur les possibilités de valoriser les engrais de la ferme. L'utilisation du fumier doit permettre, tout en garantissant une production fourragère soutenue, de diminuer l'importance de la fertilisation chimique. L'étude déterminera la durée de « l'effet fumier » sur la production fourragère ainsi que son influence sur le pH du sol, sur les matières organiques (carbone et azote), ainsi que sur le phosphore, la potasse et les oligo-éléments.

2. Les animaux

Les protocoles en cours concernent :

Le contrôle laitier qualitatif individuel (MG, MP, cellules somatiques) demandé par l'Upra dans la perspective de son développement au niveau des élevages du schéma de sélection.

L'estimation de la consommation au pâturage des brebis corses à des moments clés de l'année. En effet, optimiser la part de l'herbe pâturée dans l'alimentation des animaux nécessite de mieux connaître les quantités d'herbe qu'ils ingèrent.

La croissance des agnelles et la mise à la reproduction.

D'autres protocoles pourront être mis en œuvre en fonction des demandes qui émaneront des organismes professionnels (à l'exemple des protocoles engagés par le passé à la demande de l'Upra).

⁴ production nette = produit ovine - alimentation achetée (concentré, céréales, foin)

Forêt, incendies... PRMF et pastoralisme

Communiqué par : ONF, Cellule DFCI Corse

1. Le contexte corse

En région méditerranéenne, toute couverture végétale est combustible à des degrés divers. Les résultats du dernier inventaire forestier font apparaître que les formations végétales couvrent plus de 80% du territoire de la Corse. Ces chiffres traduisent une continuité quasi uniforme de la couverture combustible. De ce fait, la Corse est globalement fortement sensible à l'écllosion et à la propagation des incendies.

L'analyse du phénomène feu de forêt, qui s'appuie sur les renseignements contenus dans la base de données Prométhée, a permis de mettre en évidence (données du département de Corse-du-Sud, la Haute-Corse a les mêmes ordres de grandeurs) les constats suivants :

- 98% des feux sont maîtrisés avant qu'ils ne dégèrent et parcourent plus de 10 hectares ;
- un très petit nombre de feux engendrent l'essentiel des surfaces brûlées : 2% du nombre total des feux ayant parcouru 92% de la superficie.

On en déduira plus particulièrement l'importance du phénomène

grands feux (plus de 100 ha) : 0,6% des feux ont brûlés 83% de la superficie totale parcourue.

La mise en œuvre sur le terrain des mesures et infrastructures préconisées, par la politique départementale 2A de prévention et d'aide à la lutte, débouche sur une démarche d'aménagement du territoire.

Cette démarche se traduit par un maillage de l'espace (la maille retenue étant de 400 ha maximum), dont l'objectif est de limiter les superficies brûlées en cas de grand feu.

Le plan intercommunal de débroussaillage et d'aménagement forestier (Pidaf) est un document de planification des infrastructures DFCI (défense des forêts contre les incendies), de préparation du terrain à la lutte (Licagif, lignes de combat préparées à l'avance contre les grands incendies de forêt = coupures de combustible aménagées, points d'eau, pistes). Il ne représente qu'une partie de la solution au problème des incendies ; en particulier il ne traite pas la protection des zones urbanisées ou la protection rapprochée des massifs forestiers.

2. Définition et présentation de la démarche *Protection Rapprochée de Massif Forestier (PRMF)*

La PRMF est une méthode d'aménagement prévue dans le plan départemental de prévention et de lutte contre les incendies de Corse-du-Sud, concernant des massifs à forts enjeux patrimoniaux (intérêt paysager, écologique ou économique).

Afin d'essayer de protéger ces sites, il serait souhaitable, dans le cadre d'une gestion préventive, de débroussailler, d'entretenir régulièrement et d'équiper ces massifs. Cela passe par un maillage d'aménagement beaucoup plus dense que celui retenu dans les PIDAF.

Le caractère remarquable de ces massifs entraîne une fréquentation croissante de ce milieu. Dès lors, les enjeux environnementaux sont doublés d'enjeux non moins importants de protection des vies humaines et de sécurité civile. Nous proposerons donc également des mesures réglementaires et la création d'ouvrages orientés vers la protection du public fréquentant le massif.



3. Les infrastructures de terrain

La défense des forêts contre les incendies

LES COUPURES DE COMBUSTIBLES

Aménager et gérer sont deux objectifs de la protection de massifs forestiers. Aménager des espaces forestiers remarquables dans des conditions topographiques difficiles, en tendant vers un objectif de réduction des surfaces parcourues. Imaginer les modes de gestion de ces mêmes espaces permettant de minimiser les dommages subis par les peuplements en cas de sinistre.

Faire de la protection rapprochée, c'est donc mettre le prix pour une meilleure sécurité. C'est en particulier :

- renforcer ou doubler, voir tripler les sécurités que sont les lignes d'arrêt ou les points d'eau ;
- accroître la densité du maillage des ouvrages pour réduire au maximum l'ampleur et l'impact d'un sinistre ;

- renforcer leur qualité opérationnelle ;
- mettre à profit tous les atouts du terrain ;
- du fait du caractère paysager et écologique exceptionnel de ces massifs, les infrastructures envisagées doivent être réalisées sans atteintes fondamentales à leur spécificité, ni handicaper à terme leur mise en valeur éventuelle par un tourisme doux de découverte et de randonnée ;
- dans certains cas, le nettoyage du sous-bois permet de conserver tout ou partie du patrimoine arboré, il s'agit de la mise en autoprotection des peuplements. Pour la réussite de cette autodéfense, il s'agit de rompre :
 - la dynamique verticale du feu pour que celui-ci ne passe pas des strates inférieures aux cimes ;
 - sa dynamique horizontale en créant les ruptures nécessaires dans la chaîne du combustible ;
 - sa puissance pour que la température n'atteigne pas le seuil mortel pour les végétaux (65°C sous écorce).

Conception et caractéristiques techniques

Un principe de concertation et d'association permanente entre les utilisateurs, les services de gestion et les financeurs doit impérativement être instauré. Dans certains cas où les Licagif sont prévues, dans un cadre paysager remarquable, on pourra adapter les normes selon les règles suivantes :

- conservation d'un couvert fermé (pinède ou vieille yeuseraie) ;
- élagage en relevé de couvert à 4-6 m et non à 2 m ;
- accroissement significatif de la largeur de l'ouvrage (de 100 m à 300 m) ;
- réduction de la litière.

LE RÉSEAU DE PISTES

Dans le cas de la protection rapprochée, toute portion de forêt préservée est un succès. Pour arriver à ce résultat, toute voie de circulation peut être mise à profit pour rapprocher le plus possible le personnel, le matériel et l'eau de l'ennemi à maîtriser.

On créera alors un réseau de 2^e catégorie avec les pistes en cul-de-sac, à condition que celui-ci soit signalé à l'entrée, qu'il soit doté d'une aire de retournement, qu'il soit peu éloigné d'un point d'eau et débroussaillé latéralement sur une profondeur d'au moins 5 m.

La défense des personnes contre les incendies

Dès lors que les enjeux environnementaux sont doublés d'enjeux très importants de protection des vies humaines et de sécurité civile, il sera proposé la création d'ouvrage pour la protection des personnes présentes dans le massif. Ces mesures intègrent la notion de **défense**



des personnes contre les incendies (DPCI), et sont les suivantes :

- création de zone de poser pour hélicoptère (DZ), pour l'évacuation des personnes menacées ou d'acheminement de matériels ou de personnels de lutte ;
- sécurisation des zones de regroupement du public par la création de larges zones débroussaillées spécifiques, en vue d'un confinement ou du regroupement de la population menacée, sous les directives du personnel habilité (forestiers, pompiers, gendarmes...);
- sécurisation des sentiers par un balisage approprié ;
- proposition de régulation du flux touristique dans le massif, par limitation ou interdiction d'accès selon les conditions météorologiques du jour ;
- organisation des zones de parking, par réglementation ou mise en place d'infrastructures d'accueil.

4. Le pastoralisme en milieu forestier

Cet outil est inclus dans les facteurs de la protection rapprochée, car la prise en compte de la dynamique pastorale est un des éléments essentiels dans la réussite de la protection de domaines forestiers.

Le bétail participe à casser la structure du combustible et à « dégraisser » le milieu. Il consomme le combustible cellulosique, herbes et jeunes rameaux, défonce le sous-bois, piétine les arbrisseaux et les bois morts, laboure la litière et crée une multitude de sentiers.

Une des principales préoccupations de l'étude PRMF est de recréer cette dynamique pastorale en milieu forestier, organisée et



réfléchi avec les diverses parties prenantes, tant dans le secteur agricole que dans le secteur forestier.

L'aboutissement du dossier de la PRMF passe par une mise en synergie des compétences de chacun ; de ce fait un partenariat interservices élargi aux socioprofessionnels est indispensable.

Les principaux interlocuteurs seront : la DDAF ; l'ODARC ; la chambre d'Agriculture ; la fédération des estives A Muntagnera ; l'ONF ; etc.

L'exemple du massif forestier de l'Ospédale

Les sols de faible profondeur sont de qualité médiocre dans la zone d'étude. Néanmoins un relevé phytosociologique fait apparaître la présence significative du brachypode rameux, à l'appétence plutôt faible pour le bétail. La phytomasse de la strate herbacée est de l'ordre de 0,4 t/ha.

Selon les cartes du zonage agro-sylvopastoral de la Corse, réalisé par la SODETEG (Société d'études

techniques et entreprise générale) de 1979 à 1984, seules quelques taches de zones cultivables apparaissent. Cette carte, établie en vue d'un zonage agro-sylvopastoral renseigne sur les aptitudes simples ou multiples des terrains, en fonction de leurs potentialités, estimées à partir de l'état au moment de l'étude de la végétation et du milieu ainsi que des principales contraintes de la mise en valeur (pente principalement). Fondée sur la stimulation des bonnes espèces pastorales souvent présentes à l'état de semenciers dans la végétation actuelle, cette technique implique une gestion rationnelle du pâturage obtenue par alternance de temps de pâturage brefs et de temps de repos relativement longs. Cette gestion est, dans la plupart des cas, facilitée par :

- un cloisonnement du pâturage par des clôtures fixes ou mobiles ;
- une fertilisation raisonnée ;
- si nécessaire, le broyage de la végétation ligneuse indésirable et son dépôt sur place.



Le découpage en espace pastoral améliorable prend en compte les critères suivants :

- une faible pierrosité de surface et une pente <50%, permettant une éventuelle mécanisation ;
- une végétation ligneuse haute, claire ou nulle.

Les potentialités pastorales sont appréciées sur le terrain par la charge en Unité ovine corse (UOC) par ha et par an attendue sur chaque zone au bout de 3 ans d'amélioration pastorale sans labour. À titre d'information 1 UGB (Unité bovine) = 6,6 UOC.

Le seul bémol à cette étude est qu'elle ne prend pas en compte les espaces forestiers en tant que zones pastorales améliorables. Un simple descriptif sommaire du type de peuplement et des essences arborées dominantes y est opéré. Néanmoins à partir des quelques taches au potentiel avéré, disséminées dans le massif, et considérant que les graines de semences sont toujours présentes dans le sol ou que quelques pieds de semenciers subsistent encore, nous pouvons extrapoler à l'ensemble du massif ces potentialités en respectant l'homogénéité des sites.

SUR LE SITE D'ÉTUDE. PRMF DE L'OSPÉDALE

Autour des hameaux et de la maison forestière de Marghese, quelques zones de parcours à aménager en pré-bois au couvert arboré clair apparaissent, avec un niveau de potentialités allant de 5-6 à 7-8 UOC/ha/an. Ce potentiel représente de 2000 à 2800 UF/ha/an, en sachant que 1 UOC consomme 360 UF/ha/an.

Au niveau des cols (Illarata, Vacca

Morta, et sous le Diamante), sont localisées des taches de « petits maquis et pelouses plus ou moins dégradées » dont le potentiel varie de 0,5 à 2 UOC/ha/an.

Les surfaces disponibles actuellement sur le massif se répartissent ainsi :

- 76 ha sur la coupure le long de la RD268 du barrage au col d'Illarata ;
- 7 ha sur le débroussaillage de sécurisation du sentier menant à la cascade de Piscia di Gallo ;
- 10 ha aux alentours de la maison forestière de Marghese.

Les surfaces prévues au titre des aménagements DFCl du massif : environ 200 ha supplémentaires.

Soit un total à terme de 300 ha de pâturages exploitables, et aménagés pour faciliter le développement de la transhumance du bétail.

En moyenne on peut estimer entre 0,5 à 2 UOC la charge animale actuelle sur les massifs forestiers en sachant que celles-ci sont aisément améliorables par divers procédés.

Cette charge animale potentielle moyenne envisageable sur les terrains de l'espace pastoral améliorable, ne signifie pas que l'on pourra faire pâturer X brebis tout au long de l'année sur un même ha de terrain amélioré (forte variabilité saisonnière de l'offre fourragère), mais que l'on peut espérer obtenir une production fourragère équivalente aux besoins annuels de ces animaux, par ha, si l'on applique les techniques d'amélioration pastorale.

ÉTUDE PRÉLIMINAIRE POUR LA REMISE EN VALEUR DES ESTIVES DE CORSE (ICALPE)

Les enquêtes pastorales sont basées sur une unité statistique particuliè-

re, appelée « unité pastorale ». Il s'agit d'une unité géographique ou spatiale sur laquelle se réalise une exploitation pastorale de façon relativement régulière.

Les enquêtes réalisées de 1971 à 1983 montrent que la taille moyenne d'une unité pastorale reste incomparablement plus grande en Corse que dans les massifs continentaux. Il s'agit là d'une caractéristique originale du domaine pastoral Corse, qui s'explique pour au moins deux raisons, d'une part la faible productivité fourragère à l'hectare qui conduit à rechercher de plus grandes surfaces, d'autre part les traditions communautaires qui conduisent à accepter l'imbrication sur une même unité spatiale de plusieurs exploitations.

L'Ospedale est le domaine de transhumance traditionnel des éleveurs des plaines de l'extrême sud, entre Figari et Porto-Vecchio. C'est une des rares régions de Corse, avec celles de l'extrême nord, où la pratique de la transhumance ne concerne plus qu'une minorité d'éleveurs.

Sur ce massif la déprise est la plus forte en termes de nombre d'utilisateurs.

L'enquête de terrain de 1994 a montré l'existence d'une population d'éleveurs particulièrement motivés, souvent jeunes et passionnés, et tout à fait intéressés à l'idée d'une perspective d'aménagement et de remise en valeur du domaine pastoral corse. La principale question qui se pose est celle de la possibilité pour ces utilisateurs de maintenir une présence permanente et d'obtenir une valorisation économique intéressante de leur production sur place.



LES CONTRAINTES

Selon le document d'objectifs Natura 2000 du massif de l'Ospédale, l'activité pastorale peut être maintenue, voire développée, à l'exception des caprins, mais il convient de proscrire l'installation et le développement du cheptel de porcs coureurs afin d'éviter la prédation des larves d'amphibiens protégées.

De façon à éviter les dégâts notamment sur les plantations, il sera prescrit un parage du bétail par clôtures électriques qui, d'une part est indispensable le long du réseau routier pour des raisons de sécurité, et qui en outre assurera une meilleure maîtrise des prélèvements.

L'introduction de cheptels avec zones de parage sur une coupure, que ce soit en milieu forestier ou non, nécessite un certain nombre d'aménagements spécifiques :

- l'éventuelle mise à disposition d'abris pour le bétail, la nuit et en cas d'intempéries, uniquement pour les ovins ;
- la mise en place d'un réseau de point d'eau fixes ou mobiles, ou de zones d'abreuvement ;
- la mise en place de clôtures électriques avec leurs batteries (réf. fiche technique ODARC) ;
- en fonction des saisons de pâturage, l'aménagement d'un espace destiné à la traite : enclos de contention, hangar équipé d'une trayeuse mécanique mobile...

L'AMÉLIORATION DES POTENTIALITÉS FOURRAGÈRES

Les sites forestiers à couvert arboré sont bien moins productifs que les prairies naturelles (de 5 à 80 fois moins). Pour améliorer les potentialités fourragères de ces zones peu ou pas mécanisables, nous pouvons intervenir de façon artificielle notamment par la mise en œuvre d'un sursemis.

Le sursemis doit être réalisé après le broyage de la strate arbustive (si inférieur à 2 mètres et plus idéalement à 1 mètre), sans nécessairement un travail du sol. Les espèces pastorales pouvant être ainsi semées sont le dactyle (Graminée) ou bien encore le trèfle souterrain (Légumineuse). On pourrait même tenter, si l'altitude le permet, d'autres espèces plus montagnardes.

La mise en œuvre du sursemis sur une zone déterminée doit être envisagée dès la fin du démaquisage ou du brûlage, avant le développement de la flore spontanée, pour un problème de concurrence interspécifique.

Grâce à cette méthode, nous pourrions améliorer les coupures de montagne en favorisant le développement d'une flore pastorale productive. L'ODARC possède des références sur cette technique, qui nous seront utiles en termes de coût d'installation et sur les résultats agronomiques.

LA MISE EN ŒUVRE

La première étape est de trouver un potentiel suffisant en termes de

cheptel avec l'aide de nos partenaires (chambre d'Agriculture, ODARC, A Muntagnera...). Il s'agira ensuite d'obtenir des concessions de pâturage pluriannuelles avec l'ONF afin de pérenniser l'activité.

Il sera nécessaire d'envisager en parallèle les points énoncés dans le précédent paragraphe des contraintes, à savoir, les clôtures, les points d'eau et les abris, mais également les améliorations du rendement fourrager. Nous devons donc prévoir en amont à qui la charge incombera, en termes d'investissement de ces divers travaux, ou bien sur quels crédits ils seront affectés.

L'ONF, en tant que maître d'ouvrage de l'opération, serait davantage favorable à une mise à disposition d'une zone de pâturage « clef en mains » moyennant une location. C'est-à-dire, la ou les parcelle(s) avec la fourniture de l'ensemble des structures ou aménagements spécifiques à l'activité pastorale. Le choix de ces divers investissements, tant quantitatif que qualitatif, fera l'objet de discussions avec les interlocuteurs spécialisés de l'ODARC, de la chambre d'Agriculture et les professionnels.

Cette option aura l'avantage d'homogénéiser les aménagements sur l'ensemble des massifs concernés par ce type d'activité. Elle permettra l'établissement et le respect d'une charte de qualité, valorisant d'une part, l'image de l'activité sylvopastorale vers le grand public, mais également ménageant l'impact sur le milieu naturel.

RÉSEAU COUPURES DE COMBUSTIBLE, CONTACTS :

Éric Rigolot, Inra Avignon, 04 90 13 59 35
Michel Étienne, Inra Avignon, 04 32 72 25 77
ONF Direction régionale Corse, 04 95 20 14 27

BIBLIOGRAPHIE

Collection Réseau Coupures de combustible (éds Cardère) :

- n°1 (rééd. juillet 2001). Méthodes de suivi des coupures de combustible (63 p.)
- n°2 (oct. 1999). Analyse après incendie de six coupures de combustible (81 p.)
- n°3 (jan. 2000). Coupures de combustible. Le coût des aménagements (58 p.)
- n°4 (déc. 2000). Conception des coupures de combustible (154 p.)



Les contrats territoriaux d'exploitation





Les présentations

Il ne s'agit pas ici d'entrer dans le détail de la complexité des mesures CTE, mais d'introduire un débat à partir de présentations générales et d'illustrations de mises en place de CTE dans différents massifs.

Il y a une première distinction à faire entre les CTE collectifs et les CTE d'exploitations individuelles. Une confusion est possible entre l'approche territoriale au niveau d'un ensemble d'éleveurs individuels et ce qu'on appelle CTE collectif, qui fait appel à des pâturages collectifs dont l'usage et la gestion sont assurés par des groupements pastoraux.

Il serait intéressant d'approcher la notion de CTE individuel au niveau d'exploitations à caractère pastoral méditerranéen. Derrière les CTE, il n'y a pas que les CTE collectifs d'altitude, il y a aussi des CTE individuels à caractère pastoral.

1. Alpes du Nord (Yves Raffin, Fédération des alpages de l'Isère)

Le département de l'Isère, c'est 80 000 ha d'alpages, 120 communes concernées, 250 unités pastorales recensées, 12 000 bovins, 100 000 ovins.

Sa particularité, c'est la taille des unités pastorales ; elles sont très grandes et leur mise en valeur pastorale est la règle. On a de très nombreux cas de mise en commun de troupeaux.

Sur 100 000 ovins, les $\frac{3}{4}$ viennent du Midi. Cette grande transhumance de quelque 400 km représente la mobilisation de 50% des unités pastorales de l'Isère, qui fonctionnent de façon collective (groupements pastoraux).

En juillet 2000, le catalogue PDRN est redescendu du comité Star. Tout le monde a cogité sur ce catalogue de mesures proposé par la région. Ça a été très difficile de s'y retrouver car la mesure est très orientée vers la signature de CTE individuels, ce qui du reste est normal car ceux-ci représentent peut-être 98% des CTE signés et à signer. Mais il fallait qu'on réponde à nos éleveurs...

Un groupe de travail de la CDOA a été formé avec la chambre d'Agriculture, l'Adasea, la DDAF. La FAI a été chargée de bâtir, avec les responsables d'alpages, une mesure CTE collectifs, sous certaines contraintes : la PMSEE s'arrête en 2002 ; il fallait donc que les CTE soient prêts à être signés en 2003 pour assurer le relais de la prime à l'herbe. Cela représente une centaine de groupements pastoraux.

Nous avons proposé la méthode suivante : vu l'urgence et le nombre de cas à traiter, il était souhaitable de contractualiser la mesure 19.3, la mieux adaptée à la situation. Puis on reviendrait sur des mesures plus précises dans les années suivantes.

Nous avons eu également des difficultés par rapport au volet socio-économique. Le fait de privilégier l'augmentation du nombre d'emplois de bergers fait partie des objectifs économiques des CTE, même si c'est un peu philosophique et pas très précis.

Traditionnellement, nous avons des financements des collectivités territoriales pour faire les travaux. Celles-ci ne voulaient pas se départir de ce levier politique, de la politique pastorale de la montagne, en

Tableau 1. Déclinaison de la mesure 19.3 en région PACA

mesure	intitulé	montant (FF/ha/an)		engagements
		ovins- caprins	bovins- équins	
19.3.1	gestion du pâturage par la technique du gardiennage serré	200-300	200-300	niveau de raclage 3 ou 4
19.3.2	gestion du pâturage en parcs clôturés			
	clôtures fixes	500-700	250-350	niveau de raclage 3 ou 4
	clôtures mobiles	700-1100	350-550	niveau de raclage 3 ou 4
19.3.3	gestion fine du pâturage en parcs mobiles tournants de contention sur secteurs localisés à haute sensibilité (couchades, nardaies, terrasses...)			
	clôtures mobiles	800-1450	400-725	niveau de raclage 3 ou 4
19.3.4	mise en défens permanente de zones sensibles à protéger (secteurs érodés, zones humides, stations floristiques, réserves de pâturage pour ongulés sauvages...)			
	gardiennage dirigé	200-600	200-600	mise en défens
	clôtures fixes	700-1100	450-950	mise en défens
	clôtures mobiles	900-1500	550-1150	mise en défens
19.3.5	report de la période de pâturage de la saison pastorale optimale à une autre (à fins de gestion floristique et/ou faunistique, ou de limitation de piétinement sur zones sensibles à l'érosion...)			
	gardiennage dirigé	150-350	150-350	
	clôtures fixes	600-900	350-650	
	clôtures mobiles	800-1300	450-850	
option complémentaire 19.3 / 1.2.4.5	élimination des refus de pâturage et/ou de nettoyage des surfaces (stations floristiques) en fin de saison pastorale			
	gardiennage serré	+ 225-375	+ 225-375	raclage niveau 3 à 4 en complément de la mesure 19.3.5
	fauche ou gyrobroyage	+ 650-1400	+ 650-1400	fauche ou gyrobroyage 2 fois sur les 5 ans en complément des actions 19.3 / 1.2.4.5
	espèces animale complémentaire	+ 350-550	+ 350-550	raclage niveau 4 pour les actions 19.3 / 1.2
19.3.6	application d'un plan global de gestion pastorale à l'ensemble de l'unité pastorale sur la base d'un diagnostic multi-enjeux préalable			
	incitation 10 à 20% sur le montant total des engagements annuels souscrits pour l'unité pastorale	50-100	50-100	engagement de pâturage raisonné et équilibré sur les surfaces complémentaires non engagées en mesures spécifiques et respect annuel du plan global de gestion pastorale : périodes et circuits de pâturage indicatifs, chargement, contrôle aires de couchade...
option complémentaire à 19.3.6	diminution du chargement animal par réduction de l'effectif et/ou de la durée de pâturage en fonction des exigences de protection d'espèces animales ou végétales ou de limitation du piétinement sur zones sensibles à l'érosion			
	limitation durée de pâturage	200 300	200 300	
	réduction effectif	20-30	20-30	au moins sur 100 jours de pâturage

laissant les CTE gérer tous les équipements. Donc nous faisons figurer dans le volet économique les programmes d'amélioration pastorale financés par la région et le conseil général sans que financièrement ça n'apparaissent dans le CTE.

Aujourd'hui, les difficultés relationnelles et techniques sont aplanies. Un premier CTE est signé ; il

concerne l'alpage du Sénépi, le plus important du département, avec 900 bovins, plus de 1 000 ha, plus de 100 éleveurs. On a privilégié le volet emploi : le CTE a permis de faire passer l'embauche dans le groupement pastoral de 5 à 14 mois de salarié.

Une vingtaine d'autres dossiers sont en cours de signature ou d'éla-

boration. Le groupe de travail qui présentait les dossiers en CDOA avait des difficultés à présenter nos CTE. Il a donc été décidé de créer un comité technique avant la CDOA. Finalement, la CDOA n'a plus qu'à regarder rapidement les CTE-GP. On peut dire qu'au bout d'un an et demi de travail, les choses s'enclenchent bien.

2. Alpes du Sud

Carte des secteurs et quartiers de pâturage

21 CTE en PACA (Rémi Dureau, Cerpam 13)

En région PACA, 730 000 ha (le quart du territoire régional) sont exploités et représentent 3000 unités pastorales réparties dans six départements. Les espaces de haute et moyenne montagne, concernant trois départements des Alpes du Sud (04, 05, 06), totalisent 380 000 ha et 920 unités pastorales. Les unités pastorales sont en général de grande taille (500 ha en montagne, plus réduites en altitude moyenne).

Le cheptel totalise 550 000 ovins, soit 1100 ovins par alpage, et 24 000 bovins (35 par alpage). La transhumance vers les Alpes du Nord concerne 120 000 brebis.

Le gardiennage permanent est une donnée importante du pastoralisme régional : les 2/3 des UP sont gardées (mais 80% en ovins). Le mode d'exploitation collectif (groupements pastoraux) représente 1/4 des surfaces, 40% des surfaces sont utilisées individuellement et 37% correspondent à des utilisations collectives mais non formalisées en GP. La maîtrise foncière est assez bonne, 20% seulement des UP (15% des surfaces) sont en location annuelle.

À ce jour, 70 CTE collectifs sont engagés, à différents stades d'avancement. Nous abordons ici les CTE davantage sur le côté agri-environnemental que sur la partie investissement. Le quart des unités pastorales étaient déjà engagées dans des mesures agri-environnementales. Nous avons principalement décliné deux mesures, 19.2 et 19.3. C'est de cette dernière dont je vais vous parler.

Elle concerne les surfaces en herbe des estives. Nous avons décliné différentes situations en fonction non pas d'un engagement de résultat, mais d'un engagement de pratiques (tabl.1). Ces engagements de pra-

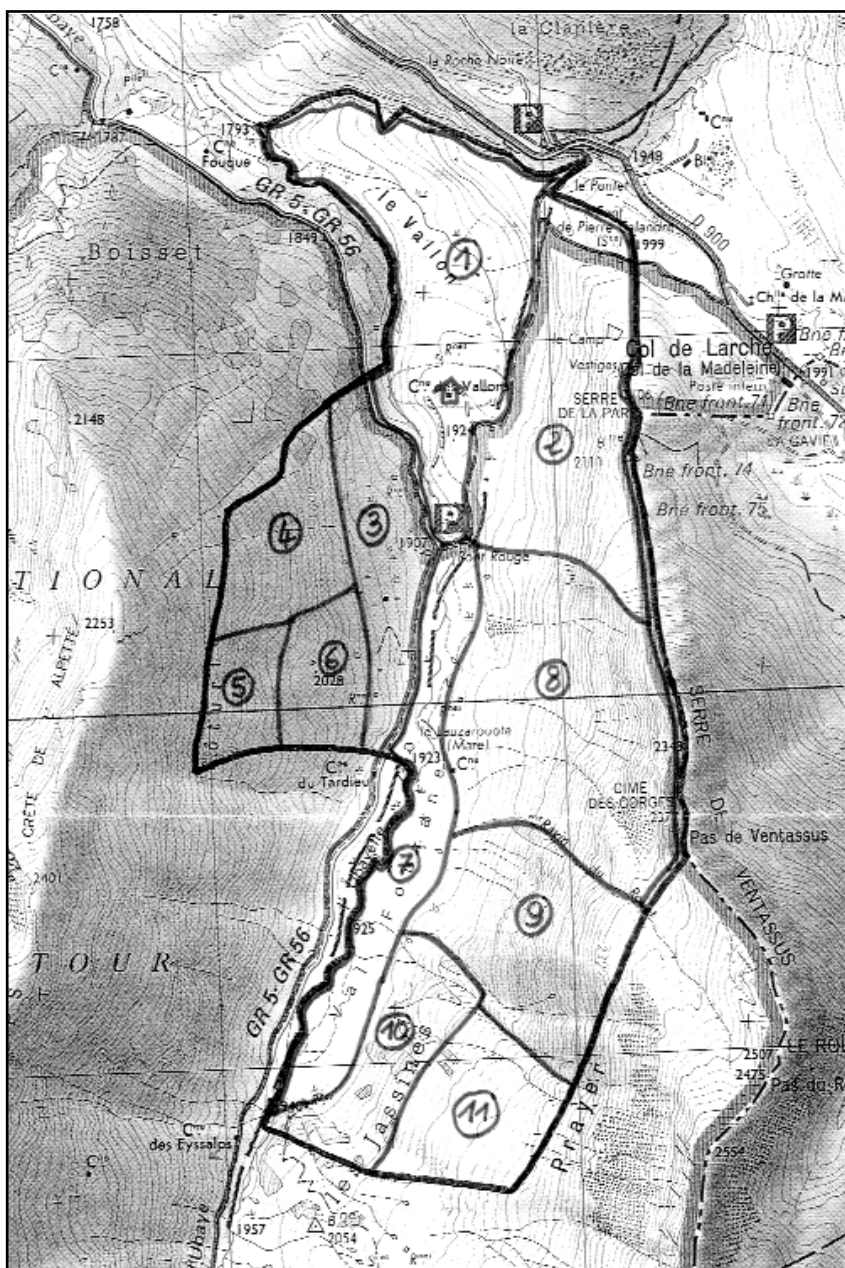
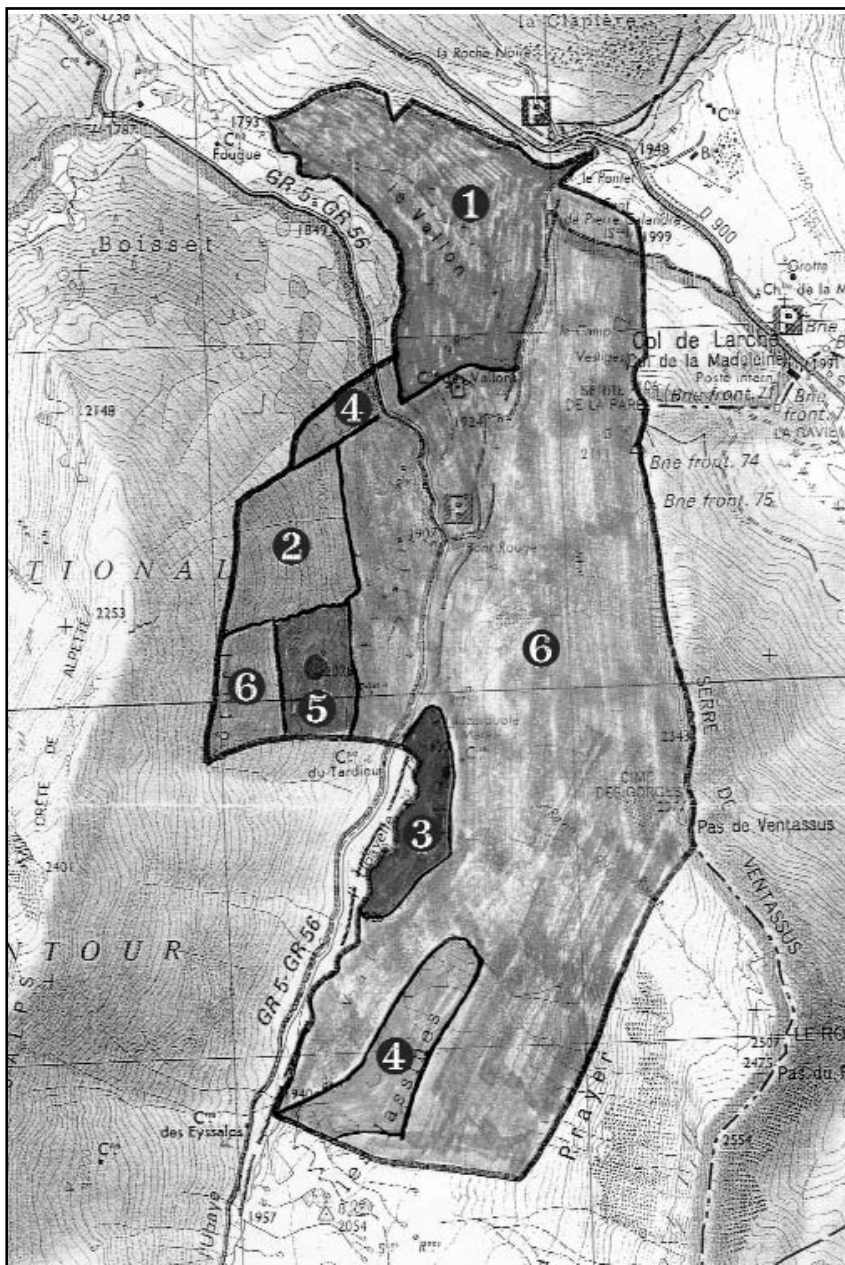


Tableau 2. Proposition de calendrier de pâturage

secteurs ou quartiers	date début	date fin	effectif
1 et 2	17 juin	20 juillet	1240
3 à 6	20 juillet	15-20 août	1240
7	15-20 août	10 septembre	1240
10 et 11	10 septembre	25 septembre	1240
8 et 9	25 septembre	30 septembre	1240
1, 2 et 6	30 septembre	5 octobre	1240

Carte des milieux et des modes de gestion appliqués



tiques sont contractualisés sur des secteurs localisés de l'alpage (19.3.1 à 19.3.5).

La dernière mesure (19.3.6) peut s'appliquer à l'ensemble des surfaces qui ne sont pas dans des contrats particuliers. Elle vise à respecter un équilibre global sur l'exploitation de la montagne.

Nous souhaitons que les engagements restent d'ordre général et puissent être adaptables aux pelouses, du bord de mer jusqu'en altitude, ce qui explique les fourchettes de rétribution. La détermination du montant se fait grâce à une grille d'appréciation de contraintes qui s'appuie sur six critères : éloignement, pente, configuration du relief et des surfaces, structures de végétation, perte de ressource pastorale, multiusage.

Chacune de ces contraintes fait l'objet d'une notation de 0 à 3 points ; les six notes sont additionnées pour calculer un coefficient de contrainte du montant de l'aide (0 à 1). Ce coefficient est appliqué à l'écart de la fourchette, le montant de l'aide est alors égal au montant plancher augmenté d'un « bonus contraintes ».

Exemple : fourchette 500-700 F ; coefficient de contrainte 0,5 (9 points sur 18) ; montant du bonus = $200 * 0,5 = 100$; montant de l'aide = $500 + 100 = 600$ F/ha/an.

Tableau 3. Caractérisation des milieux et modes de gestion

milieux	objectifs	mode de gestion	mesure
① pelouses à fétuques châtain et rouge et à nard - 34 ha	amélioration pelouse	4 parcs de pâturage et de nuit (clôture mobile)	1903 B20
② pelouse à fétuque châtain - 18 ha	contrôle du développement de la fétuque	pâturage rationné	1903 A10
③ zone humide - 10 ha	limiter les passages aux simples besoins d'abreuvement	mise en défens ; gardiennage dirigé	1903 A20
④ mélézin - 16 ha	protection des zones de nidification du tétras	report de pâturage ; gardiennage dirigé	1903 A30
⑤ station reine des Alpes - 9 ha	contrôle de la fétuque après la nidification	report de pâturage ; gardiennage dirigé	1903 A30
⑥ autres milieux - 180 ha	plan global de gestion	respect calendrier de pâturage	1903 A60

22 Exemple : massif du Mercantour (Rémi Dureau, Cerpam 13)

Un exemple concret peut illustrer notre démarche.

L'alpage se situe dans la zone centrale d'un parc national. Il compte 260 ha sur lesquels pâturent 1 200 brebis. L'exploitation est déjà engagée dans des mesures agri-environnementales qui viennent à échéance.

Le dénivelé est faible, et les quartiers précoces sont très dominants. La ressource est grossière, envahie par la fétuque châtain (*Festuca spadicosa*).

La première chose réalisée avec l'éleveur a été de détailler le calendrier d'utilisation (voir carte 1 et tabl.2). La mise en place du CTE consistait également à faire le bilan de cinq années de MAE.

On est en zone de parc national, donc on a affaire à un interlocuteur environnemental qui a des demandes précises sur la gestion de la flore et de la faune.

Le territoire a été cartographié pour caractériser les milieux et appliquer à chacun un mode de gestion répondant à différentes variations de la mesure 19.3 du CTE (voir carte 2 et tabl.3).

La mise en œuvre n'a pas posé de problèmes particuliers : les mesures étaient déjà appliquées par l'éleveur. Quand l'intérêt de l'éleveur et l'intérêt agri-environnemental vont dans le même sens, c'est assez facile, ça marche bien. Ce n'est pas le cas de toutes les situations. La gestion de la station de reine des Alpes a seule posé des problèmes, car

prioritaire pour le Parc et très contraignante pour le berger.

Le plan global de gestion est le plus important en surface (180 ha). Il correspond au respect d'un calendrier de pâturage, mis au point progressivement par l'éleveur.

En termes financiers, la gestion globale représente la moitié de l'aide, dont le montant annuel est assez élevé, compte tenu des contraintes de garde sur cet alpage (tabl.4).

3. Massifs côtiers (Bénédicte Beylier, Cerpam 84)

La mesure 19.2 concerne la dynamique d'embroussaillage, c'est-à-dire les milieux de basse altitude. En PACA, nous sommes concernés, parce que nous avons des groupements qui pratiquent la transhumance dans ces milieux, et des groupements qui utilisent les parcours d'intersaison (printemps, hiver).

Les milieux pastoraux méditerranéens subissent une évolution spontanée qui se traduit par : un envahissement progressif par les ligneux bas de différentes espèces ; un risque de banalisation de la flore herbacée. Cette évolution :

- est gênante de par la fermeture des milieux ;
- entraîne un appauvrissement de la biodiversité, et concerne donc nos partenaires environnementaux qui souhaitent le maintien et la reconquête des milieux ouverts (pelouses sèches) ;
- provoque une augmentation des risques d'incendie, et concerne donc toute la problématique DFCL.

Pour faire face à ces problèmes, nous avons défini un ensemble de mesures se répartissant dans quatre niveaux d'impact croissant :

- ralentissement de la dynamique d'embroussaillage (19.2.1). Lorsque le niveau de raclage est important (niveaux 3-4), le pâturage peut avoir un bon impact sur la strate arbustive, en particulier sur la dynamique des espèces appétentes. La fourchette d'aide est de 300-750 FF/ha/an ;
- stabilisation du niveau d'embroussaillage (19.2.2). On demande un impact un peu plus fort dans un délai de cinq ans. Ce maintien d'un niveau de recouvrement peut faire intervenir des travaux complémentaires. On recherche ici des paysages en mosaïque où les troupeaux peuvent passer un peu partout. La fourchette d'aide est de 450-1050 FF/ha/an ;
- régression progressive de la végétation arbustive (19.2.3). C'est la reconquête, on est dans des procédures de réouverture progressive de la végétation. On demande une régression de 20% de la strate arbustive. Il y a souvent intervention de moyens mécaniques plus lourds. La fourchette d'aide est de 900-1400 FF/ha/an ;
- maintien du phytovolume arbustif sous un seuil critique (19.2.4). Concerne les zones de grande coupure DFCL. Un seuil de phytovolume arbustif à ne pas dépasser a été fixé à 2500 m³/ha par les gestionnaires. Les éleveurs font appel à des entreprises, ou sont obligés de broyer eux-mêmes. La fourchette d'aide est de 600-1800 FF/ha/an ; on peut monter jusqu'à 2800 s'il y a des travaux d'amélioration (sursemis, fertilisation).

L'impact du pâturage sur la pelouse est évalué grâce à une grille établie au Cerpam par Laurent Garde (voir Cerpam, 1996, Guide pastoral, p.40).

De même que pour les pâturages d'altitude, une grille des contraintes a été mise au point pour apporter plus de justice dans l'attribution

Tableau 4. Évaluation du montant annuel du volet environnemental

	fourchette	pondération	montant FF/ha	montant total FF
parcs Queyrel 34 ha	700-1100	6/15	860	26 240
gard. Queyrel 18 ha	200-350	9/15	290	5 220
mélézin 16 ha	150-350	10/18	261	4 176
zone humide 10 ha	200-600	3/15	280	2 800
reine des Alpes 9 ha	150-350	12/18	283	2 547
gestion globale 180 ha	150-300	5/18	192	34 500
TOTAL				78 483

de l'aide et préciser le montant de l'aide. Six critères ont été définis : offre pastorale, embroussaillage initial, dynamique d'embroussaillage, conditions d'abreuvement, accès, multiusage. Deux critères supplémentaires interviennent dans le calcul du coefficient de contrainte : le raclage de l'herbe (19.2.3), le raclage à une saison précise (19.2/1.2.3).

4. Pyrénées (Isabelle Hourcadette, association des AFP-GP 66 ; Marc Dimanche, Sime)

Avant l'élaboration des cahiers des charges agri-environnementales des CTE concernant les parcours méditerranéens, il y a eu une concertation entre le Cerpam et le Sime, pour avoir une approche similaire dans les deux régions PACA et Languedoc-Roussillon. On va donc retrouver en LR quelque chose de semblable à ce qui vient d'être exposé par le Cerpam.

41 Proposition du Sime : gestion pastorale agri-environnementale

Principes généraux des cahiers des charges élaborés pour les quatre départements littoraux de la région Languedoc Roussillon. Propositions d'actions élaborées à partir des expériences des opérations locales engagées depuis 1989 dans la région, par le Sime en collaboration avec les services des chambres d'Agriculture des départements de l'Aude, du Gard, de l'Hérault, des Pyrénées-Orientales.

411 Les enjeux couverts

Biodiversité, risques naturels, paysage et patrimoine naturel et culturel.

412 Les objectifs d'application

Il s'agit de *réouvrir des milieux pastoraux embroussaillés ou d'entretenir par le pâturage des espa-*

ces ouverts, afin de :

- préserver, mettre en valeur et améliorer les qualités du paysage ;
- lutter contre les incendies ;
- préserver les espaces naturels et les biotopes.

413 La diversité des paysages et des végétations

L'ensemble des espaces pastoraux méditerranéens recouvre une très grande diversité de végétations et de situations écologiques, depuis les pelouses de type alpin (montagnes des Pyrénées catalanes, massif de l'Aigoual) aux pelouses substepmiques de causses, en passant par tous les types de garrigue ou de maquis (matorrals calcaires ou siliceux), les formations boisées méditerranéennes pâturées, ou encore les roselières et prés salés méditerranéens.

414 Les types de milieux concernés

- pelouses sèches sur milieux calcaires ou cristallins ;
- pelouses substepmiques ;
- pelouses et landes d'altitude (parcours d'estives) ;
- prairies naturelles ;
- friches ;
- landes, matorrals sur sols calcaires (garrigues) ou cristallins (maquis) ;
- espaces boisés pâturés (forêts de chêne-liège, de chêne vert ou de chêne pubescent, bois et taillis de châtaignier, pineraies d'altitude à pin à crochets, pinèdes à pin d'Alep...) ;
- zones humides littorales (prés salés, marais, formations halophiles) ;
- zones de matorrals aménagés en coupures de combustible.

415 Les principes d'application

Les niveaux de primes ont été définis en croisant les objectifs de gestion agri-environnementale avec les différents types de végétation, la situation géographique et géomorphologique des parcelles

concernées, et l'ensemble des contraintes écologiques ou externes.

Les contraintes suivantes ont été prises en compte :

- région écologique ou conditions géomorphologiques ;
- dynamique de la végétation, notamment arbustive ;
- accès et éloignement du siège d'exploitation ou problèmes d'accessibilité ;
- pressions d'usages sur les parcelles (chasse, randonnée...) ;
- niveaux d'impact ou d'entretien recherchés par les gestionnaires (parcs naturels, forestiers, schémas DFCI, collectivités) ou les partenaires naturalistes...

Les cahiers des charges ont été déclinés au sein des mesures 19, 20 de l'annexe 4 des CTE :

- la mesure 19 (« *Réutiliser les milieux en dynamique de déprise* ») ;
- la mesure 20 (« *Gestion extensive des surfaces en herbe* »).

Les cahiers des charges sont proposés à partir de **trois niveaux de résultat** sur la base des références établies régionalement, du point de vue pastoral (Référentiel pastoral régional) et en fonction des objectifs recherchés de gestion des milieux (intégrant également les références locales en matière d'itinéraires techniques et de coûts de l'aménagement et de la réhabilitation des milieux) (tabl.5).

416 Justification des options

Des options particulières cumulables aux trois niveaux des cahiers des charges de base sont proposées pour tenir compte de fortes contraintes spécifiques :

- à certains systèmes de fonctionnement d'exploitations ;
- aux types d'animaux présents ou aux systèmes de conduite ;
- à l'éloignement des parcelles contractualisées, aux difficultés d'accès et au morcellement dus à la topographie accidentée de certains territoires et aux obstacles

Tableau 5. Les trois niveaux d'engagement de résultats agri-environnemental

Niveaux d'engagement agri-environnemental	Objectifs recherchés	Actions correspondant à ces objectifs
1 ^{er} NIVEAU maintien des ressources herbacées par le pâturage extensif sur les surfaces en herbe et les parcours à faible dynamique d'embroussaillage	☛ l'objectif est de garantir sur les milieux ouverts à faible dynamique d'embroussaillage, une bonne gestion et un maintien de la ressource herbacée avec un impact du pâturage ralentissant la croissance annuelle des arbustes à bonne appétibilité	19.3 GEN 01 19.3 EST 20.1 PRES.01 20.3 PEL.MED.
2 ^e NIVEAU arrêt de l'embroussaillage sur les parcours à forte dynamique de la végétation, en assurant une bonne gestion des ressources herbacées	☛ l'objectif est de maintenir l'ouverture des milieux en contrôlant le développement spatial des arbustes (stabilisation du niveau de recouvrement des arbustes) tout en assurant une bonne gestion de la ressource herbacée	19.3 GEN 02 19.3 B.D.
3 ^{ème} NIVEAU régression de la végétation arbustive en conservant ou développant les ressources herbacées	☛ l'objectif est de restaurer l'ouverture des espaces pastoraux en faisant diminuer le niveau de recouvrement des arbustes au profit de la ressource herbacée, par une combinaison des techniques appropriées (pâturage, interventions mécaniques ou manuelles de débroussaillage ou d'éclaircie, brûlage dirigé...) sur la végétation	19.1 GEN 01 19.1 GEN 02 19.1 GEN 03 19.1 GEN 04 19.1 B.D.

naturels ;

- aux dynamiques végétales plus fortes des terrains cristallins ;
- aux stratégies d'aménagement DFCI dans les zones aménagées en coupures de combustible.

OPTION 1

Option complémentaire pour dynamique végétale arbustive plus forte sur les substrats cristallins (siliceux). Les cahiers des charges de base ont été définis pour satisfaire les objectifs de gestion des ressources herbacées ou de la végétation ligneuse pour les milieux situés en région calcaire (par exemple : zones de garrigue, causses, massifs calcaires). Sur les substrats cristallins ou siliceux (par exemple : zones de maquis, Cévennes, Montagne Noire et Haut-Languedoc, montagnes catalanes), la dynamique plus active de la végétation et notamment la vigueur de l'embroussaillage engendrent un niveau de contraintes supplémentaires nécessitant des pratiques de gestion plus fortes (pâturage plus appuyé, travaux de maîtrise des broussailles).

OPTION 2

Option complémentaire pour régression progressive des ligneux ou plantes envahissantes. Les préconisations de gestion définies dans certaines zones sensibles du point de vue environnemental (zones

humides, landes et bois à intérêt patrimonial), n'autorisent pas une ouverture initiale trop forte telle qu'elle est proposée dans les cahiers des charges 19.1. Sur ces milieux, une régression progressive des ligneux ou plantes envahissantes est plutôt recherchée : maîtrise de la progression de la végétation buissonnante par une intervention sur la végétation tous les trois ans ou des interventions manuelles ou des petits brûlages pastoraux localisés « à la matre » (bouquets de buissons) alternés aux réalisés annuellement, assortis d'une conduite du pâturage plus exigeante.

OPTION 3

Option complémentaire pour raclage de la strate herbacée avant la période de risque d'incendie. Les stratégies d'aménagement DFCI et de prévention des feux de forêt dans les zones sensibles aménagées en coupures de combustible et les zones « rouges » exigent un impact conséquent (« raclage ») sur la végétation herbacée des sites de coupures avant la période à risque (à partir de fin juin). Cet objectif de résultat demande un effort important des éleveurs en termes de conduite des troupeaux sur les parcelles concernées (en particulier un pâturage tardif au printemps ou en début d'été pouvant aller jusqu'à retarder la montée en estive), ainsi

que des travaux supplémentaires de maîtrise des broussailles. À la lumière de l'expérience des cahiers des charges DFCI élaborés dans le cadre antérieur des opérations locales agri-environnementales, cette option est proposée en complément des cahiers des charges de base 19.1, 19.3, 20.3 sur les parcelles situées sur une coupure de combustible recensée par le zonage DFCI départemental ou local, ou faisant l'objet d'une demande d'entretien DFCI par les services concernés.

OPTION 4

Option pour obligation de conduite en gardiennage des troupeaux ovins et/ou caprins. Les contraintes de gestion ou de confrontation entre les différents partenaires sur certains territoires (multi-usage, faune sauvage, paysage...) intégrant la présence de troupeaux ou nécessitant leur réintroduction, peuvent ne pas autoriser la conduite des troupeaux en parcs et nécessiter une conduite en gardiennage. L'option proposée est destinée à compenser sur les cahiers des charges de base cette contrainte supplémentaire engendrant une surcharge de travail des éleveurs par rapport à la conduite en parcs. L'extension aux troupes caprines est nécessaire pour pouvoir faire contractualiser ou autoriser la conduite en gar-

diennage des troupeaux caprins, pratique particulièrement fréquente et utile dans les territoires de parcours méditerranéens.

OPTION 5

Option complémentaire pour la transhumance estivale traditionnelle des troupeaux ovins extensifs en zone de plaine. L'option est proposée sur l'ensemble des parcelles de l'exploitation contractualisées au 19.1, 19.3, 20.1 et 20.3 pour :

- compenser le coût de la transhumance (temps passé, transhumance à pied, transport, coûts sanitaires...) pour les élevages ovins extensifs situés en zone de plaine et pour lesquels la transhumance permet de garantir une bonne gestion de l'ensemble du territoire de base de l'exploitation (diminution globale du chargement et de la pression de pâturage, notamment permettant la mise en place d'un plan de pâturage raisonné) ;
- conserver une activité traditionnelle et patrimoniale pour les élevages qui pratiquent encore la grande transhumance ovine à pied des zones de garrigue de plaine vers les zones de montagne du Massif Central ou des Pyrénées.

OPTION 6

Option complémentaire pour obligation de transhumance hivernale sur des terrains en proximité hors zone humide littorale. L'option proposée est de compenser le coût de la transhumance inverse hivernale (temps passé, transport, coûts sanitaires...) permettant aux élevages dont le territoire de pâturage est situé en zones humides sur lesquelles il est nécessaire d'enlever les troupeaux en hiver, de satisfaire les objectifs de gestion préconisant une mise en défens hivernale.

OPTION 7

Option complémentaire pour accès difficile et relief accidenté. Cette option correspond à la prise en compte des contraintes d'accès et de relief accidenté entraînant des difficultés de conduite et de dépla-

cement des troupeaux et des difficultés du travail mécanisé.

OPTION 8

Option complémentaire pour les troupeaux équins et/ou asins en arrière saison. Cette option correspond à une nécessité de mise en œuvre d'un pâturage complémentaire en arrière saison (octobre à janvier) par des chevaux et/ou ânes, permettant d'assurer une bonne gestion des refus au pâturage des troupeaux bovins et/ou ovins, principaux utilisateurs des parcs ou unités de pâturage.

Il est proposé de rendre cette option éligible aux mesures 19.1, 19.2, 19.3.

2 Les mesures socio-économiques et agri-environnementales applicables aux estives des Pyrénées-Orientales, dans le cadre des CTE-Estive

421 Le contexte

LES ESTIVES DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

- 23% de la surface totale du département : 97 000 ha sur les 420 000 ha que compte le département des PO, appartiennent au domaine pastoral d'altitude (> 1 200 m), lui-même réparti sur 8 cantons et 50 communes ;
- une pièce essentielle des systèmes fourragers des éleveurs : Les estives représentent pour les 500 familles d'éleveurs, leur domaine pastoral d'altitude. Cinquante groupements pastoraux envoient sur ces domaines plus de 11 000 UGB de juin à novembre. Les estives participent donc directement ou indirectement à l'approvisionnement des filières viande de qualité « Agneaux de Perpignan », « Rosée des Pyrénées », « Vedell », « Veaux de boucherie Cerdagne-Capcir » et, in fine, à l'image de marque « naturel » du département ;
- un intérêt paysager et écologique

certain : Avec 3 grands sites classés (Carlit, Camporells, Canigou), 30 sites naturels importants, 8 réserves naturelles (Eyne, Nohèdes, Jujols, Conat, Py, Mantet, Prats De Mollo, La Massane) et de nombreux sites inscrits, les estives abritent 33 000 ha de forêts et de milieux rupestres protégés ;

- le support majeur des activités touristiques de l'arrière-pays : Avec neuf stations de ski, elles contiennent des kilomètres de pistes de randonnées, de nombreux lacs et cours d'eau ; ces espaces offrent ainsi de multiples possibilités ludiques (ski, pêche, chasse, etc.).

UN PROCESSUS DE DÉGRADATION À STOPPER

Cependant, au cours des dernières décennies, l'accélération de l'adaptation des productions d'élevage à l'économie de marché a entraîné une modification des usages et des pratiques compromettant à terme le devenir même du domaine pastoral d'altitude. L'analyse des données des enquêtes pastorales successives de 1962, 1972, 1988 souligne :

- une spécialisation des estives par une régression fulgurante de la présence des troupeaux ovins (-60% en 10 ans, au profit des bovins et des équins) ;
- une spécialisation qui génère à son tour l'accélération de l'abandon de la « garde » ;
- une fusion des unités pastorales en domaine de plus en plus vaste : en moins de 20 ans, la surface moyenne est passée de 600 ha à plus de 1 600 ha ;
- un fléchissement des effectifs ovins.

La garde étant remplacée par la clôture périmétrale, les troupeaux livrés à eux-mêmes recherchent en permanence l'herbe tendre et jeune des combes à neige, et des croupes. Cette prédilection des animaux pour les meilleures zones herbagères de l'estive (20% du territoire couvrent ainsi 50% des

besoins) entraîne une visite réduite sur les zones les plus vastes, car les plus pauvres.

La disparition des pâtres amène une rupture physique et mentale sur le milieu : les interventions manuelles sur le milieu ne sont plus réalisées : débroussaillage, brûlis, élagages, nettoyage des points d'eau, entretien des chemins de transhumance, des cabanes et abris. L'estive se dégrade donc progressivement et sa capacité d'accueil décroît inexorablement jusqu'au seuil d'abandon (processus sur 20 à 50 ans).

En corollaire, l'impossibilité de mettre en défens des parcelles crée un déficit chronique en fourrage de qualité pour les animaux reproducteurs en forts besoins ou en croissance à la fin de l'été. Ce qui, compte tenu des nouvelles orientations de l'élevage départemental découlant de la réforme de la PAC, peut rendre vains tous les efforts de commercialisation des filières de qualité.

À ce lent processus de dégradation s'ajoute une perte de crédibilité des éleveurs (les équipements pastoraux sont peu entretenus, les troupeaux sont livrés à eux-mêmes), qui offre aux autres usagers de cet espace (randonneurs, chasseurs, etc.) l'occasion d'une condamnation sans appel.

En d'autres termes, c'est l'image de marque même de l'élevage qui est remis en cause.

À partir des années soixante, les éleveurs ont souhaité prendre en charge leur devenir, une dynamique départementale est lancée : un important effort de structuration des organisations économiques, syndicales et de développement est réalisé : création de la Société d'Élevage, de la CCVB en 1973, des CUMA, des CDA sur chaque petite région.

Parallèlement, l'organisation pastorale se met en place :

- une structuration foncière par la création des AFP et GP à partir des années quatre-vingts ;

- l'obtention des crédits d'investissement avec le soutien de la DDAF pour la réalisation sur les estives de clôtures périmétrales, de parcs de contention.

Au terme de cette période de structuration, l'élevage est prêt à réfléchir sur la mise en œuvre de plans de gestion et d'aménagement.

MISE EN PLACE DES MESURES AGRICULTURE-ENVIRONNEMENTALES ESTIVE DÈS 1995

Face à ce constat, conscients de perdre à terme une partie de leur outil de travail et de leur image, les professionnels de l'élevage ont mis en place, dès 1995, une mesure agri-environnementale sur les territoires d'estive.

Il s'agit d'encourager des pratiques susceptibles de favoriser :

- la gestion des ressources pastorales aptes à satisfaire les besoins des filières de production de qualité car la qualité des produits des montagnes catalanes est le résultat d'une croissance naturelle des animaux, assurée par l'herbe des pâturages d'altitude ;
- la juxtaposition des formations végétales : bois de résineux, pelouses sèches, landes à genêts ou à rhododendrons, mouillères, etc.

En effet, le renouvellement de cette mosaïque participe à la fragmentation des incendies qui ravagent épisodiquement les massifs forestiers d'altitude, assure le maintien de la biodiversité floristique et faunistique, assure le développement des activités touristiques (ski, randonnée, chasse, pêche, découverte).

À ce jour, 39 groupements pastoraux ont contractualisé une mesure agri-environnementale estive pour une surface totale de 64 000 ha.

Le plan intègre les composantes pastorales, les risques naturels, la préservation des biotopes sensibles, le maintien de la richesse faunistique et floristique, les aspects paysagers et d'accueil du public et des activités touristiques.

Sa mise en œuvre implique l'em-

ploi d'un berger et le respect des nouvelles règles de gestion de l'estive (le règlement de pâturage, l'entretien du milieu et le maintien du caractère semi-ouvert des landes, la gestion de l'environnement et l'accueil du public).

422 Objectifs du CTE estive

Il s'agit de poursuivre et d'élargir l'action entreprise dans le cadre de la MAE Estive depuis 5 ans en intégrant les aspects socio-économiques.

OBJECTIF POURSUIVIS

Sur le plan de la filière de qualité : optimiser la gestion pastorale pour satisfaire les besoins des filières de qualité.

Sur le plan de l'emploi : développer le gardiennage salarié sur les estives. À ce jour, une quarantaine de postes a été créée dans le cadre des MAE.

Sur le plan de l'environnement : participer à l'entretien des espaces sensibles et du petit patrimoine bâti (orrhys, chemins, terrasses). En collaboration avec les structures concernées (CRPF, service forestier, réserves naturelles, projet PNR, CAUE...), il s'agira de développer des actions sylvopastorales sur les zones basses des estives, des travaux de lutte contre la déprise, le maintien des habitats, des actions contre les risques naturels (incendie, érosion,...).

TERRITOIRE CONCERNÉ

Les estives collectives des PO (gestion assurée par des GP ou des AFP), soit environ 100 000 ha dont 70% sont en contrat MAE.

423 Bénéficiaires

Les groupements pastoraux et les associations foncières pastorales.

- 27 contrats MAE arrivent à leur terme en 2000 et 2001. Il s'agira de les renouveler auprès des GP, dès cette année, dans le cadre des CTE.
- 12 contrats MAE arrivent à leur terme en 2004.

- 14 estives collectives n'ont pas bénéficié de contrat MAE et sont susceptibles de contracter un CTE estive.

Au total, la mesure estive pourrait intervenir auprès d'une cinquantaine de groupements pastoraux.

424 Présentation du CTE type

VOLET SOCIO-ÉCONOMIQUE

Il concerne des investissements matériels ou immatériels suivants :

- diagnostic du territoire (coût : 20 000 à 50 000 FF ;
- aménagement de refuge pastoral et petits équipements ayant pour objectif d'améliorer les conditions du travail du vacher ou berger ;
- équipement ou suivi technique en faveur des filières de qualité (bascule, bétailière,...) ;
- équipement ou suivi en faveur d'actions sanitaires.

Le montant de l'aide est de 40%, majoré de 10% s'il y a création ou confortation d'un poste de vacher-berger.

Les investissements lourds continueront à être pris en charge dans le cadre des programmes d'investissements fonciers et pastoraux classiques.

VOLET AGRI-ENVIRONNEMENTAL

Sur ce volet, le contrat s'appuie sur les mesures de l'annexe 4 des CTE, il se décline en 3 niveaux :

1. Maintien de l'ouverture des parcours par le pâturage extensif

mesures 19.3 Estive, 19.3.BD

Objectif : garantir une bonne gestion de la ressource herbacée et un ralentissement de la dynamique d'embroussaillage.

2. Restauration de l'ouverture des parcours

mesures 19.1.01, 19.1.02, 19.1.03, 19.1.BD

Objectif : restaurer l'ouverture des espaces pastoraux en faisant diminuer le niveau de recouvrement de la végétation arbustive ou buissonnante au profit de la ressource

herbacée par une combinaison de techniques appropriées sur la végétation (pâturage, intervention mécanique ou manuelle de débroussaillage ou d'éclaircie, brûlage dirigé...).

Gestion des habitats naturels

mesure 18.6

Relative à la gestion de tourbières, seule mesure à caractère environnemental proposée, dans l'attente de propositions par les comités scientifiques de nouveaux cahiers des charges.

3. Entretien et réhabilitation des éléments fixes du paysage

(mesures cumulables avec les mesures 19 et 18).

- mesures 6.3.01, 6.3.02, 6.12 : fossés, rigoles, canaux

- mesures 6.4, 6.2 : berges et ripisylves

- mesures 6.5, 6.17, 6.7 : murets, habitats vernaculaires, chemin.

425 Obligations du contractant, conditions de mise en œuvre, contrôle

OBLIGATION DU CONTRACTANT

Le contractant s'engage à élaborer, suite à un diagnostic territorial, un plan de gestion et d'aménagement de l'estive, en concertation avec les autres partenaires et gestionnaires du territoire concerné (PNR, RN, AFP, ONF, communes...).

CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

L'usage du sol est garanti pendant 5 ans : droit de propriété, fermage, convention pluriannuelle de pâturage ou tout autre type de contrat de mise à disposition pluriannuelle ou accord avec le propriétaire foncier ou gestionnaire.

La déclaration de contractualisation est formalisée par : des cartes topographiques au 1/25 000 ; des cartes sur lesquelles sont définies, quartier par quartier, les surfaces réellement pâturées et le mode de conduite pastorale.

Le contractant s'engage à tenir un carnet de pâturage.

CONTRÔLE

Le contrôle s'effectue sur le terrain, et par l'examen du carnet de pâturage et des factures de travaux et fiches de salaire du berger/vacher.

43 Exemple : le CTE-Estive du Caillau

431 La zone d'estive

Située dans le massif des Madrès, en versant ouest, dans la petite région agricole de Conflent-Fenouillèdes, la zone d'estive concerne les communes de Mosset et Urbanya.

L'estive, de grande taille (1640 ha), offre la particularité de présenter un espace pastoral au sens strict fort restreint (les pelouses représentent moins de 17% de sa surface totale), aux marges d'un immense espace forestier (45% de la surface totale) ou de landes (30% de la surface). Ces dernières soulignent la fermeture rapide du milieu et le risque d'abandon de l'estive d'ici quelques décades, si une politique volontariste de réouverture n'est pas entreprise.

D'un point de vue foncier, les 3/4 du territoire sont privés, 20% sont du communal, et 5% du domanial. Le tout est loué à un groupement pastoral de neuf éleveurs, créé il y a vingt ans, totalisant 320 UGB (0,2 UGB/ha). La période d'estive couvre cinq mois (juin à octobre).

La plupart des éleveurs sont adhérents à la Coopérative Catalane de Viande et Bétail et la moitié d'entre eux est engagée dans une démarche certifiée de viande de qualité (avec un cahier des charges) « La Rosée des Pyrénées » (134 UGB concernées).

Enfin, l'estive du Caillau appartient dans son intégralité au site Natura 2000 Madrès Coronat, un des 37 sites pilotes retenus par le ministère de l'Environnement pour y expérimenter la mise en œuvre de la directive habitats faune-flore. L'objectif prioritaire est la protection des habitats, en particulier par

le maintien des pelouses et prairies ainsi que par la réouverture des landes d'altitude.

Le groupement pastoral avait signé en 1996 un MAE Estive qui est arrivé à échéance cette année.

432 Le MAE Estive, 1996-2000

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

- rééquilibrer l'offre et la demande pastorale par une meilleure utilisation des zones boisées (gestion en neuf grands quartiers) et une affectation judicieuse des secteurs de piémont ;
- réouverture du milieu pour augmenter le potentiel de l'estive : 100 ha environ ;
- stabiliser les effectifs de 297 têtes en 1994 à 320 en fin de contrat.

ÉVALUATION DE LA MAE ESTIVE

Sur cette estive, de grande taille, fortement boisée, où les landes ont atteint un haut niveau de fermeture, les ressources pastorales encore disponibles sont très disséminées et peu propices à une gestion pastorale serrée en petits quartiers ou petits parcs. Ainsi, le contrat MAE Estive (1996 à 2000) a permis :

- d'embaucher un vacher pour faire respecter le règlement de pacage prévu ;
- d'asseoir une gestion pastorale par grands quartiers, aptes à valoriser la totalité des ressources offertes, y compris dans les milieux boisés ;
- d'entreprendre la remise en état de la plus grande partie des clôtures mises en place au début des années quatre-vingts.

Toutefois, au cours du contrat, la difficulté des programmations

financières des investissements lourds auprès des financeurs publics (FNADT, PDR, conseil régional), a fortement entravé la réouverture des landes (108 ha étaient prévus). Cet objectif non atteint restera donc l'objectif prioritaire des prochains CTE, d'autant plus que les besoins actuels de la troupe ne sont pas satisfaits pour atteindre les performances zootechniques nécessaires à l'approvisionnement des filières de qualité.

433 Les objectifs des prochains CTE (volet agri-environnemental)

Trois objectifs sont poursuivis :

1. Poursuite de la gestion pastorale par quartier initiée au cours de la MAE Estive. C'est le contrat pastoral de base agri-environnemental.
2. Poursuite de la politique d'équipement de l'estive, essentiellement en clôtures (pour affiner cette même gestion pastorale) grâce aux crédits d'amélioration pastorale et à l'autofinancement du GP. Entrent également dans cet objectif l'entretien des parcs de contention, du captage et des points d'eau, ainsi que l'amélioration du confort d'une cabane pastorale, ensemble de travaux réalisés dans le cadre du MAE.
3. Mise en branle du processus de récupération des jas et de réouverture des landes pour accroître l'offre fourragère et satisfaire les besoins à venir du troupeau (développement de la filière de qualité) grâce aux crédits d'amélioration pastorale, du FGMN (Natura 2000), des avenants au contrat de base du CTE et à l'autofinancement du GP. On estime entre 180 et 300 ha l'accroissement possible du territoire pasto-

ral qu'il serait bon d'obtenir dans un délai de 5-6 ans. 112 ha impliquent des travaux lourds de réhabilitation avant de pouvoir être intégrés dans le CTE, sous forme d'avenants (19.1.GEN.03). Le reste (180 ha) pourrait faire l'objet d'avenant au contrat CTE au titre de la restauration des pelouses (actions 19.1.GEN.01), de la réhabilitation pastorale (19.1.GEN.02, 19.1.BD), ou encore d'actions d'entretien par des brûlages en taches (19.3.BD).

Le montant total des aides du contrat pastoral s'élève à 216 000 FF/an, dont 70% en mesure 19.3 Estive, 14% en mesure 6.12, et 16% sous forme de prime Natura 2000.

434 Le contrat de base socio-économique

Il comporte quatre objectifs :

1. Qualification et organisation du travail : amélioration des conditions de logement du pâtre (création d'une pièce d'eau, WC, douche, lavabo...) ; équipement en téléphone mobile.
2. Diversification agricole : organisation de balades en estive ; signalétique (achat de panneaux).
3. Amélioration de la qualité : aménagement d'un point d'eau à la Soulane ; création d'un parc pour les Rosées au Caillau.
4. Préparation du projet : temps passé par le GP à l'élaboration du projet ; montage du dossier.

L'ensemble de ces mesures fait l'objet d'un contrat qui atteint 170 000 FF d'aide pour cinq ans.

Les débats

Michel Dubost. Les MAE sont inconnues en Corse, pour des raisons historiques : mis à part quelques exceptions en Corse-du-Sud, l'importance des feux pastoraux est sans doute partout la contrainte majeure au refus d'une aide environnementale pour des engagements de pratiques vouées à l'échec. La Corse n'a donc pas connu l'époque des MAE, et le CTE apparaît ainsi comme une mécanique d'autant plus complexe pour être comprise au premier abord. Les présentations qui viennent d'être exposées nous apportent un premier élément de compréhension. Les différentes mesures (19.2, 19.3...), les critères d'évaluation (taux de raclage...) sont pour nous du chinois... merci de nous apprendre une langue nouvelle ! Dans ces débats, nous accueillons notamment : François Rille, du PNR de Corse, ex-agent pastoral en charge des problématiques de gestion de l'espace, notamment des dossiers CTE et Natura 2000 ; Denis Guérin, qui essaye de mettre en place le premier CTE collectif en Corse, dans le Cap, sachant que les CTE individuels sont réduits à quelques exemplaires ; Denis Damiani, de l'Odarc, qui réfléchit à toutes les mesures de CTE individuels ; Francette Laurenti, qui

représente ici le Syndicat des éleveurs caprins ; Marie-Paule Cesari, son homologue au niveau des producteurs de fromages fermiers ; Frédéric Vorti, de l'interchambre d'Agriculture ; Roger Maupertuis, représentant les chasseurs organisés de Haute-Corse.

Mme Bigard (DDAF). D'abord une précision : les CTE ne se comptent pas sur les doigts de la main ! J'aimerais que vous précisiez le degré d'implication des agriculteurs dans la mise en place des CTE. Y a-t-il un gros effort d'animation ? Comment ça s'est passé ?

Yves Raffin. Je vais répondre pour l'Isère, qui compte 80 000 ha d'espaces pastoraux, où le collectif est roi, où nous mettons donc en place des CTE collectifs. Nous avons choisi de travailler sur la mesure 19.3. C'est une mesure qui ne se négocie pas. Elle « tombe d'en haut », je cite : « maintien de l'ouverture des espaces à gestion extensive (espaces naturels jamais retournés : alpages, parcours, landes, sous-bois) ». Alors, on peut tirer cette mesure légale vers des demandes particulières, lui ajouter des options, etc. Ça n'a pas été notre politique en Isère. Le message n'a pas été facile à faire passer, mais nous nous en sommes tenus à

cette mesure 19.3.

Marc Dimanche. En Languedoc-Roussillon, les CTE sont arrivés à la suite de plus de dix ans de pratique agri-environnementale (article 19, MAE). Du coup, l'élaboration des CTE est l'occasion de remettre en cohérence l'ensemble des cahiers des charges des opérations locales. Il faut dire que dans la première mouture (MAE), c'est plutôt les organisations agricoles qui ont été les forces proposantes. Et dans la deuxième mouture (CTE), c'est encore eux. La mobilisation des agriculteurs n'a pas été difficile à obtenir, au contraire.

Bénédicte Beylier. En PACA, les agriculteurs ont participé au bilan des MAE. Sur la mesure 19.2, par exemple, ils ont demandé d'introduire un élément de souplesse dans l'obligation de raclage : on passe de 100% à 80% de la surface à racler pour tenir compte des variations interannuelles ou des impossibilités de l'éleveur. Également, les gros débroussaillages ou les équipements lourds ont été sortis des MAE. Ils seront financés par la région ou autre. En revanche, il y a tout un tas de petits travaux complémentaires d'intervention qu'on voudrait intégrer dans le volet socio-économique des CTE.

Jean-François Rummens. Sur le fond, il y a quelque chose d'édifiant : sur les différents massifs, on voit fleurir tout un tas de cahiers des charges différents. Ça veut dire qu'on accepte que les éleveurs soient traités différemment selon le massif. On a une même préoccupation sur tous les massifs, c'est la gestion collective des espaces pastoraux d'altitude. Il est aberrant qu'on n'ait pas ce souci d'harmonisation nationale, alors qu'aujourd'hui, on a du mal, en Ariège, à faire valider le cahier des charges régional. Pourquoi ? parce que la mesure 19.3 est tout simplement absente du cahier des charges régional, elle n'a pas été intégrée par les administrations régionales. Or, c'est cette 19.3 de base qui pourra nous permettre de faire un CTE collectif global sur les estives, lequel demain prendra le relais des contrats de gestion de l'espace qui s'appelaient article 19 en 1989-90 et mesures locales (OLAE) en 1994-95. C'est là-dessus qu'il faut qu'on se batte, sur cette harmonisation nationale.

Francette Laurenti. Nous n'avons, contrairement à l'Ariège, aucune mesure en place, ni 19.2, ni 19.3. Ce serait bien que l'exemple du Mercantour puisse se réaliser ici sur un territoire ancestralement pastoral.

François Rille. Pourquoi s'intéresse-t-on au CTE ? parce que les problématiques de gestion de ces espaces sont des problématiques essentiellement pastorales, et nous intervenons sur ce site Natura 2000 essentiellement par rapport à des problématiques environnementales. Lors de l'élaboration du document d'objectifs, ce qui nous a été présenté, c'est que le CTE serait l'outil privilégié au niveau des sites Natura 2000 pour la mise en place d'actions qui soient à l'interface entre l'environnement et l'agriculture. En Corse, on manque de culture agri-environnementale, Michel Dubost vous l'a déjà dit. Les CTE ne peuvent pas être mis en œuvre pour l'instant car les contrats-types ne sont pas encore validés. C'est un vrai problème : nous n'avons pas

de contrats-types pour nos sites Natura 2000. D'autant que les CTE seront privilégiés au niveau de ces sites, et qu'il y aurait même un bonus de 20% alloué à ces CTE. De façon générale, dans la gestion conservatoire, on a toujours du mal à mettre une somme sur un service rendu. D'autant qu'en Corse, ces sommes ne sont pas assez incitatives pour permettre d'infléchir la courbe de la déprise agricole.

Marie-Paule Cesari. En tant qu'éleveur, tout cela me paraît un rêve. Nous avons une vie difficile, en ovins comme en caprins, en particulier en zone de piémont ou de montagne. Il y a des choses que nous faisons tous les jours, que nous sommes obligés de faire, tout simplement pour que nos bêtes mangent ; et ces choses correspondraient à ce pourquoi vous demandez une aide. Nous le faisons sans financement... Non seulement sans financement, mais en plus avec des contraintes qui se surajoutent (arrêtés préfectoraux concernant les incendies...). Les éleveurs ont du mal à tenir, certains abandonnent, alors que parallèlement nos produits sont de plus en plus demandés. Pour nous ces aides sont dans l'imaginaire, or les CTE collectifs seraient vraiment importants. Par ailleurs, pour nous, producteurs de fromages en montagne, il y a des perspectives qui s'ouvrent. Ce qui est important, c'est de les mettre en œuvre, ça peut être le travail des techniciens d'élevage. Notre problème, c'est que personne ne veut nous financer, contrairement à ce qui se passe sur le continent ; malgré nos produits identitaires, nous ne sommes pas aidés par nos élus...

Denis Guérin. Comme l'a dit Michel Dubost, nous manquons de recul puisque les MAE n'ont jamais été validées par l'Union européenne pour la Corse. Quand le CTE est arrivé, il y avait tout un travail d'élaboration de ces MAE qui était devant nous. Nous avons fait des choix, opéré des priorités. Il y a en Corse de l'arboriculture, du maraîchage, et concernant l'élevage,

l'accent a été mis sur les surfaces fourragères de plaine ou de piémont ; les estives sont un peu passées à côté. Autre chose, l'absence d'organisation en Corse : pas de groupements pastoraux, A Muntagnera vient seulement d'être créée, des espaces non gérés ou gérés de façon anarchique, etc. En Corse, on a un peu oublié le « T » de CTE, ce qui gênait certains partenaires, chambre d'Agriculture de Haute-Corse, Inra. On a voulu engager, à partir d'études de préfiguration de l'Inra, deux démarches territoriales : une dans le Cap, tournée vers l'élevage ruminant et la problématique incendies ; une autre en Castigniccia, tournée vers la gestion de la châtaigneraie et l'élevage porcin. Dans le Cap, on a travaillé en direct, avec l'Odarc, à l'élaboration de mesures avec les éleveurs. On a réfléchi aux grands enjeux, aux objectifs. On a aussi réuni les élus pour leur demander quelle agriculture ils voulaient dans le Cap, pour conforter un peu nos points de vue. À partir de là, on a élaboré des mesures, par secteurs (éleveurs, viticulteurs, oléiculteurs), en fonction des contraintes territoriales. C'est un travail en cours. Au niveau élevage, des propositions concernant trois grands types de milieux exploités ont été transmises à la DDAF et sont remontées à l'Union européenne en juillet cette année. On attend les retours. Ce sont des mesures 19 et 20, avec des adaptations des cahiers des charges : types de végétation souhaités, seuils d'embroussaillage, moyens d'entretien, etc.

Jean-Paul Chassany. Comment intégrez-vous les autres acteurs, puisque c'est une démarche territoriale ?

Denis Guérin. Il existe quelques associations, mais qui n'ont pas été partie prenante à la discussion. Il y avait beaucoup à faire avec les élus, les éleveurs. C'est vrai qu'on a du mal à sortir du domaine agricole. Mais c'est une étape ultérieure.

Marc Dimanche. Est-ce que les MAE ont été analysées, discutées,

localement avec les partenaires de l'environnement, préalablement à votre démarche ? Parce que ce qu'on constate, et pour quoi il faut rester très vigilant, c'est un glissement de la vocation du CTE. Il ne faut effectivement pas perdre de vue l'aspect territorial et la vocation environnementale du CTE. Ça se pose notamment sur les contraintes DFCI. De grosses opérations locales agri-environnementales DFCI ont été menées dans tous les départements méditerranéens. La pratique de discussion mise en œuvre avec les services forestiers et les agriculteurs en matière de MAE a perdu un peu de sa netteté dans le dispositif actuel des CTE.

Rémi Gindre. Par rapport au risque d'oubli de cet aspect territorial, est-ce que la mesure des PDD, à vocation typiquement territoriale, a eu une importance dans l'évolution que vous avez eue dans les Alpes du Nord, les Alpes du Sud et les Pyrénées ?

X. En PACA, ils ont été menés par les chambres, mais dans des zones non pastorales.

Marie-Line Barjou. En Lozère, il y a eu une expérience PDD, qui avait l'ambition de suivre des trajectoires d'exploitations qui faisaient le lien entre produits de qualité et gestion d'un territoire.

Marc Maillet. Il me semble qu'un front sur le pastoralisme est possible et souhaitable, dans la mesure où il est négocié sur des bases tenant compte des autres législations, notamment de Natura 2000. La France ne pourra pas rester éternellement en suspens de mesures allant dans le sens de l'application des directives européennes en matière de protection de l'habitat, de la faune et de la flore. C'est un handicap au départ de ne pas pouvoir mobiliser tous les acteurs qui, politiquement, n'ont pas levé un certain nombre de questions à ce sujet. Actuellement, les sites Natura 2000 ont été rejetés du fait de certains recours, donc il n'y a pas reconnaissance des sites Natura

2000 pour la France. Il faut agir pour que les politiques s'engagent sur des mesures générales favorables au pastoralisme prenant en compte l'environnement et demandant des changements institutionnels mais surtout plutôt pratiques pour un meilleur développement de la filière.

Roger Maupertuis. On assiste au système anarchique qui dirige notre île dans tous les domaines, y compris la chasse. C'est amplifié par un individualisme forcené. Un aspect me tient à cœur, celui de la préservation des sites, de la faune et de la flore. Si Natura 2000 a été gelé, c'est qu'il n'y a pas eu de concertation. Ça s'est fait trop vite. La Corse est belle, elle est merveilleuse, elle a des intérêts scientifiques et environnementaux certains. Mais s'il est une espèce menacée ici, c'est bien l'homme rural. On ne peut pas entreprendre un rééquilibrage de l'environnement alors que l'homme n'y est pas. Le « tout protection » sans l'homme me semble bien artificiel : on ne met pas la nature sous cloche.

Agnès Desoindre. Le ministre de l'Agriculture a lancé un groupe de réflexion sur le pastoralisme, qui s'est divisé en trois sous-groupes dont l'un d'eux tient réunion demain à Bastia. C'est une occasion de faire remonter des interrogations. L'objet de ce groupe de travail, qui doit rendre ses conclusions au ministre fin 2001, est de mettre en forme propositions et suggestions, de pointer du doigt des impasses réglementaires, financières, qui font que la pratique pastorale se trouve dans certains endroits, certains massifs, un peu coincée. Et puis, concernant les CTE, qui sont des démarches individuelles même si on a des groupements pastoraux, je vous signale la mesure « J » du PDRN, mesure nationale (uniquement continentale) permettant de mettre en place des financements avec une contrepartie européenne, au bénéfice de porteurs de projets collectifs. Ça peut être les groupements pasto-

raux quand ils ne sont pas en CTE, mais ça peut être aussi les associations, les PNR, les communes, etc.

Marie-Paule Cesari. Pourquoi la Corse n'est-elle pas concernée ?

Agnès Desoindre. En Corse, il n'y a que quatre mesures du PDRN qui s'appliquent, mais pas la mesure « J ». Dans votre programme de sortie d'objectif 1, il y a peut-être des moyens d'obtenir des financements.

Michel Dubost. Il y a des possibilités, bien sûr, mais on se heurte à une grande méfiance – justifiée – de la part des éleveurs. Depuis vingt ans, des éleveurs reçoivent ici des aides de la part de l'Odarc, permettant d'améliorer la gestion de l'espace, en faisant des clôtures, etc. Ça s'appelle « contrat d'exploitation »... Quand on parle de CTE aujourd'hui à un éleveur, il répond qu'il connaît déjà et qu'il n'en veut pas. Par ailleurs, les éleveurs qui peuvent entrer dans les CTE, c'est ceux qui font du lait et essaient d'entretenir l'espace. Ils démaquissent souvent eux-mêmes, installent des prairies permanentes, etc., choses qui ne sont pas prises en compte dans la discussion CTE. Effectivement, nous sommes en objectif 1, donc nous devrions être favorisés ; or, au niveau de notre contrat de plan, il n'y a aucune mesure pour les estives... On a vu beaucoup d'argent venir en Corse et puis repartir vers Paris... On a réussi à faire une enquête pastorale ici, après deux refus du FNADT. Quand l'enquête pastorale a été acceptée, le contrat de plan était bouclé... Aujourd'hui, on demande au minimum 1,5 MF par an pour pouvoir faire de l'équipement sur les 135 000 ha d'estives corses. Ce que nous visons à travers le CTE, c'est deux choses : un signal, une aide aux éleveurs, tout simplement parce qu'ils vont en estive (avec différents niveaux de contraintes, de cotation, etc.) ; et puis la (re)construction de bergeries pour faire du fromage en montagne.

Jean-François Rummens. Pour régler ces problèmes de finance-

ment, je le répète, il faut une harmonisation nationale, harmonisation des dispositifs en maintenant les spécificités locales (adaptations).

Gérard L'Homme. Il y a un problème de crédits, bien sûr. Mais il me semble très important que les acteurs de base, éleveurs, agriculteurs, puissent venir eux-mêmes sur le continent pour rencontrer des gens, voir comment ça marche, être conseillés, discuter...

Cécile Maître. Il existe bien un catalogue national des CTE. Mais pour prendre en compte les spécificités locales, les mesures ont été déclinées par des catalogues régionaux.

Bénédicte Beylier. L'objectif sous-jacent, finalement, c'est de pouvoir payer des gens, de maintenir une présence dans les massifs. Est-ce que c'est en passant par des montants à l'hectare qu'on y arrivera ? Il faudrait aussi penser à renforcer des mesures connexes qui aident directement l'emploi. Je pense aux groupements d'employeurs notamment, dont nous avons une bonne

expérience sur le continent.

Marc Dimanche. Harmonisation nationale, je ne suis pas d'accord. Qu'il y ait un fonctionnement réseau, avec des échanges d'idées, d'expériences, qui se font entre une région et une autre, des transferts et des adaptations, c'est une très bonne chose. Mais une seule mesure applicable à l'ensemble du territoire, ce n'est absolument pas ce qu'on veut.

Michel Dubost. Il ne s'agit évidemment pas de ça, mais que tout le monde puisse accéder à une mesure nationale, avec des adaptations locales.

Marie-Paule Cesari. Le problème ici, notre problème, c'est la maîtrise du foncier. On vient d'être prévenus par les médias qu'une interdiction de pacage vient d'être décidée par le Préfet sur les zones incendiées. La DDAF a également pris connaissance de cette mesure par les journaux, et ne sait pas comment appliquer la loi. La question que je leur ai posée, c'est comment vous comptez appliquer la loi ? et qu'est-ce qu'on pourrait

faire ensemble pour que cette mesure ne soit pas injuste ?

Mme Bigard (DDAF). L'interdiction de pacage n'est pas nouvelle sur les zones incendiées. Ça fait partie de la loi. Mais il est possible de lever cette interdiction s'il y a remise en état. Ça fera l'objet d'une discussion avec les groupements d'éleveurs s'ils sont prêts à discuter avec les services de la DDAF.

Marie-Paule Cesari. Ce que je voulais faire ressortir ici, c'est que si on ne maîtrise pas le foncier, on peut encore moins parler de CTE. La discussion concerne les éleveurs et la DDAF, mais aussi les propriétaires, les élus, etc.

Mme Bigard (DDAF). C'est vrai que le CTE est signé par l'agriculteur, et le propriétaire n'est pas encouragé à établir des baux. Donc c'est un réel problème. On aurait bien voulu poursuivre la discussion avec les partenaires. La Fédération des estives est de création récente, et tout est ouvert. Le CTE est aussi fait pour ça, pour réfléchir ensemble, établir des propositions et les concrétiser.



Association : l'assemblée générale





Compte-rendu d'assemblée générale

Conseil d'administration Rapport 2000-2001

Le conseil d'administration de l'AFP comporte actuellement 18 membres. Les statuts prévoient un nombre d'élus compris entre 6 et 20.

Quatre membres sont renouvelables : Jean-Pierre LEGEARD ; Bernard TOUTAIN ; André BORNARD ; Bruno CARAGUEL ; Alain BOURBOUZE

Ils se représentent tous sauf Alain BOURBOUZE, qui souhaite laisser la place à un nouveau membre.

Se présentent : Gérard GUERIN ; Jean-Paul CHASSANY ; Jean DEBAYLE.

Les sept candidats sont élus à l'unanimité. Le conseil d'administration se compose désormais de vingt membres :

BESOMBES Marcel ; BORNARD André ; BUFFIERE Didier ; CARAGUEL Bruno ; CHASSANY Jean-Paul ; DAGET Philippe ; DAVAL Jacques ; DEBAYLE Jean ; DIMANCHE Marc ; GIBON Annick ; GROSJEAN Pascal ; GUERIN Gérard ; HOURCADETTE Isabelle ; L'HOMME Gérard ; LEGEARD Jean-Pierre ; PIOLET Sylvie ; RAFFIN Yves ; SOULAS Claude ; TEUMA Martine ; TOUTAIN Bernard

Le renouvellement du bureau (L'Homme, Toutain, Grosjean, Teuma, Caraguel) aura lieu lors du prochain conseil d'administration.

Bilan moral et activités

Au regard des différentes productions de l'association, de sa reconnaissance par les instances ministérielles, du succès de ses journées annuelles, des activités qui rendent dynamique ce réseau de professionnels, et des résultats de sa trésorerie, on peut dire que l'AFP est en bonne santé...

L'année 2000 est marquée par trois événements :

- la publication d'un ouvrage collectif de référence sur le pastoralisme, « *Pastoralisme en France à l'aube des années 2000* », coordonné par André Bornard et Catherine Brau-Nogué et édité par la Cardère. Caractéristiques : 252 pages, 50 auteurs, 40 contributions... L'opération a pu être réalisée grâce à un financement de la Derf, et une contribution notoire de différents membres moraux de l'AFP. Un partenariat avec l'éditeur permet de commercialiser cet ouvrage. Les recettes de la vente sont partagées entre l'AFP et l'éditeur.
- l'élaboration et la mise en ligne d'un site internet, centre de ressources virtuel de l'association,

dont le nom de domaine est : www.pastoralisme.org

- la prise en charge « au pied levé » de l'organisation des 11^{es} rencontres du sous-réseau FAO « pâturages de montagne » à Luz-St-Sauveur dans les Pyrénées. Cette réunion a reçu l'aide financière du ministère de l'Agriculture, de la Datar (Commissariat à l'aménagement des Pyrénées), du département des Hautes-Pyrénées et de la région Midi-Pyrénées. Malgré l'absence inattendue d'implication de la FAO, l'AFP a pu mener à bien l'opération financièrement et techniquement...

Sans en être l'initiatrice, l'AFP participe largement à diverses manifestations : Festival international du film pastoraliste et 4^{es} rencontres internationales de pastoralisme (juin 2000) ; Rencontres internationales de l'agropastoralisme de montagne (juin 2000) ; Carrefour des bergers dans le cadre des journées des métiers de la montagne (novembre 2000), avec la création d'une association des bergers savoyards (SEA 73 et 74) ; Deuxième rencontre internationale des bergers (mai 2001)...

En 2001 se met en place, sous l'égide de la Depse (ministère de l'Agriculture), un groupe de travail interministériel sur le pastoralisme, dans lequel l'AFP est fortement impliquée. Ce groupe de travail se divise en trois volets : Entités collectives et évolutions ; Produits et territoires ; Formation et emploi. Il rendra en fin d'année un ensemble de propositions, suggestions, analyses réglementaires et financières, etc., dont la synthèse sera transmise au Premier Ministre par la Depse.

Les activités de l'AFP sont donc globalement en expansion, et la question d'une permanence se pose plus que jamais. Un dossier de demande de financement pérennisé est en cours de constitution, mais on se heurte toujours à la faiblesse des « fonds propres » qui doivent « servir d'appel » à un financement public.

Le pastoralisme est aujourd'hui relativement bien pris en compte dans toutes ses dimensions économique, sociale et environnementale. Sans vouloir faire de l'auto-congratulation, on peut dire que l'AFP n'y est pas étrangère. Son action doit se poursuivre toujours dans le sens de la promotion et de reconnaissance du pastoralisme, en insistant peut-être davantage aujourd'hui sur la vulgarisation et la communication, relayée à différents niveaux, en particulier au plus proche du terrain.

Compte rendu financier

Trésorerie : En 2000, le total des dépenses égale celui des recettes : 257 KF. Les dépenses concernent à 95% les trois gros dossiers de l'année (Centre de ressources, colloque FAO et édition du Pastum hors-série, « Pastoralisme en 2000 »), les 5% restants sont consacrés à la vie de l'association (animation, journées annuelles, divers). Côté recettes, les trois gros dossiers ne concernent que 80% du chiffre, le « rattrapage » se faisant sur les cotisations et abonnements. Les soldes de début et de fin d'année sont

ainsi équilibrés (environ 23 KF), le bilan de l'année 2000 montrant un déficit de 633 F.

Prévisions 2001 : En 2001, les dépenses s'élèveraient à 413 KF, et les recettes à 458 KF, ce qui laisserait un bénéfice¹ en fin d'année de 44 KF environ. L'activité de l'association continue donc de s'amplifier. Cinq dossiers importants marquent l'année : Colloque FAO (recettes/dépenses : 101 KF/97 KF) ; Centre de ressources (60/48) ; Journées annuelles en Corse (121/92) ; Groupe de travail interministériel (100/97) ; Édition (40/32). Les différents dossiers permettent de dégager une marge utilisée pour l'animation de l'association (43 KF), la prospective, les nouvelles actions, la revue Pastum.

Fonctionnement : Le traitement de masses financières de plus en plus importantes (voir fig.1) a entraîné une organisation de la gestion de la trésorerie et la mise en place d'outils de suivi. La gestion de l'association est traitée « en duo », à distance, entre le « permanent » et le trésorier, depuis 1997.

Depuis trois ans, un tableau de bord informatisé, mis à jour mensuellement, permet d'anticiper les écarts éventuels de trésorerie et d'ajuster les prévisions ; il est couplé avec les livres classiques de recettes et de dépenses (informatisés depuis le 1^{er} janvier 2001), ainsi qu'avec une feuille de bilans (soldes généraux des comptes et soldes par dossiers).

Également depuis cette année, l'accroissement des « gros dossiers » s'étalant sur plus de douze mois et mobilisant de l'argent public dont on connaît les échéances de paiement..., amène à établir une comptabilité analytique. Le trésorier peut

¹ Il s'agit d'un terme strictement comptable, l'AFP ayant le statut d'association loi 1901... Un déficit ou un bénéfice en fin d'exercice, en particulier lorsqu'il est important (comme ici, en 2001), s'explique par le fait qu'une ou plusieurs actions de l'association s'étale, au moins financièrement, sur plusieurs exercices. C'est la raison de la mise en place d'une comptabilité analytique (indépendante de l'année civile).

ainsi y voir plus clair ; la situation d'un dossier particulier peut être établie à n'importe quel moment, même sur plusieurs années ; il est possible d'anticiper une négociation avec le banquier en cas de problème de trésorerie (d'une part, ce n'est pas encore arrivé, et d'autre part c'est maintenant rendu possible par l'abandon du CCP et l'ouverture de deux comptes à la Société Générale du lieu de travail du trésorier).

Adhésions, cotisations 2002 et passage à l'euro : L'association compte 123 adhérents (dont 18 personnes morales), 24 abonnements à Pastum sans adhésion, et 14 « abonnements gratuits » à titre d'échange avec d'autres revues. La relative stabilité de ces chiffres ne permet pas de prévoir un accroissement notable des fonds propres de l'association (fig.2).

À noter que près de 20% des membres traînent toujours pour payer leur cotisation, malgré un appel systématique en janvier et deux rappels, en juin et en fin d'année...

Pour 2002, le conseil d'administration propose le passage à l'euro des cotisations selon les modalités suivantes :

- adhésion personne physique et abonnement : 40 euros (soit 262F) (demi-tarif pour les étudiants)
- adhésion personne morale : 80 euros (soit 525F)

La proposition est votée à l'unanimité par l'assemblée générale.

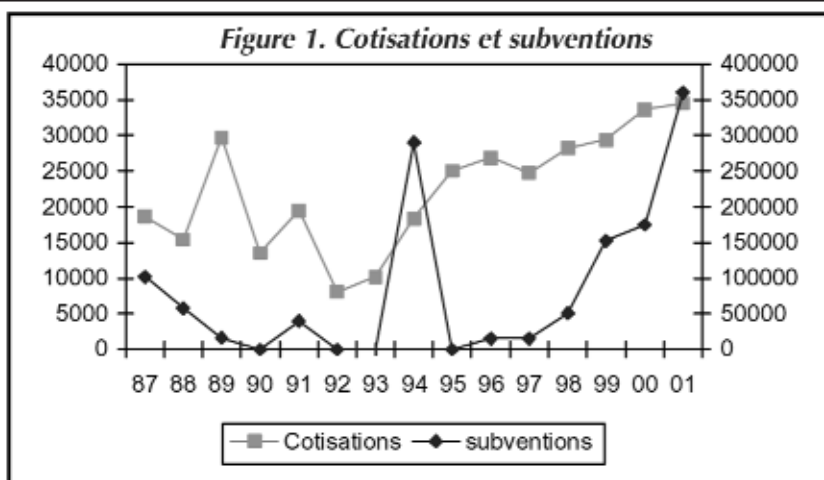
Autres questions

Pastum : Le numéro 60 (juin 2001) est quasiment bouclé. Le numéro « spécial corse » pourrait constituer un numéro double (septembre et décembre 2001), ce qui permettrait de faire souffler la rédaction (toujours bénévole...) à Clermont-Ferrand. En projet : un numéro commun avec la revue « L'acacia » ; un financement demandé à la DGER est en voie d'être acquis.

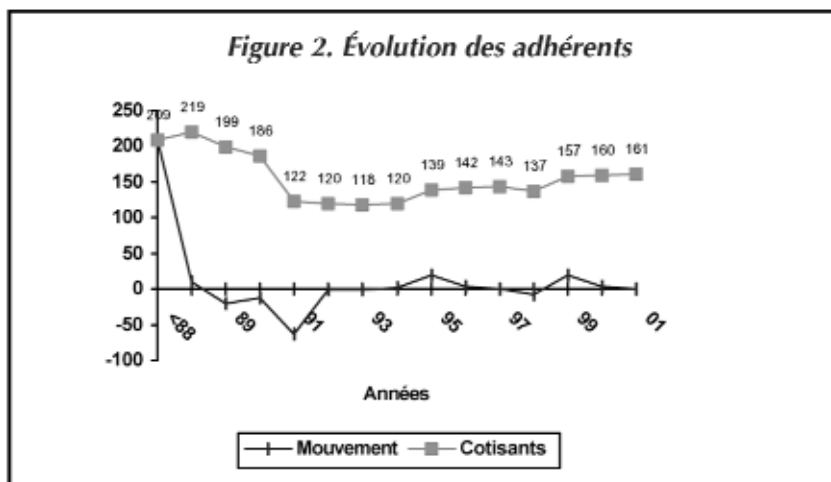
Journées 2002 : Dans le cadre de l'année internationale de la montagne, il serait concevable d'organiser une journée spécifique d'envergure afin de toucher un large public et faire connaître l'AFP. On se heurte ici au problème d'un coût important, et à la mobilisation d'énergies qui n'est pas toujours possible...

Autre proposition dans le même cadre : la labellisation de projets (à voir avec les comités de massifs), sur différents thèmes possibles : développement durable, amélioration du cadre de vie, revenu, bien-être, populations de montagne en relation avec l'urbain, etc. La SEA de Haute-Savoie (Pierre Lachenal) se charge d'élaborer des propositions.

Enfin, il est proposé de jumeler les journées annuelles d'étude de l'AFP avec les Rencontres internationales de pastoralisme, dans le cadre du Festival du film de l'association Pastoralisme et Grands Espaces, qui aura lieu dans la région grenobloise pendant la première quinzaine d'octobre 2002. Reste à trouver un thème commun, et à construire un partenariat solide. La FAI (Yves Raffin) se charge du montage du dossier.



Les financements antérieurs à 1995 (sauf 1991) correspondent à des « hébergements » d'actions n'impliquant pas le réseau AFP. N'apparaît pas sur cette courbe le financement du 4^e CIP (1990, 250 KF). La gestion de la trésorerie fonctionne en tandem depuis 1997.



Centre de ressources de l'AFP :

<http://www.pastoralisme.org>

Bruno Msika

Bureau d'étude ASTER&D, Morières

DESRIPTIF GÉNÉRAL DU SITE

On retiendra les chiffres suivants (période du 3 octobre 2000 au 22 juin 2001) :

- 30 600 accès (3 400 sessions), soit 116 accès (13 sessions) par jour ;
- 12 000 pages imprimées ;
- visiteurs étrangers 44%, visiteurs français 28% ;
- fiabilité du site : 3,5% d'échec.

À partir de la page d'accueil, on accède à une page de définition du pastoralisme.

Nous avons souhaité individualiser un sous-menu correspondant aux activités de l'Association française de pastoralisme : rôle, adhérents, fonctionnement, conseil d'administration, contacts, journées annuelles d'étude, adhésions, groupes de travail, etc.

Les autres pages ou sous-menus (détaillés ci-dessous), accessibles également à partir de la page d'accueil, sont les suivants :

- Services pastoraux : 2 pages
- Personnes-ressources : une page + une interface d'interrogation + une page de résultats
- Actualités : une page (agenda + brèves) + une page de brèves

archivées

- Formation : une interface d'interrogation + une page de résultats
- Productions écrites : une page sous-menu + quatre pages
- Adresses utiles : une page de liens
- Mentions légales : une page (mentions concernant le site et l'AFP)

SERVICES PASTORAUX

<http://www.pastoralisme.org/services/animation/servpastro1.htm>

La page « servpastro1.htm » est une présentation des services pastoraux français. Elle présente un lien au document de référence « Organisation des services pastoraux en France », rédigé en décembre 1999 en vue de sa publication dans l'ouvrage « Pastoralisme en France à l'aube des années 2000 ».

On accède ensuite à une page de contacts des services pastoraux, « servpastro2.htm », classés par régions géographiques. Des liens internet permettent d'envoyer directement un message au service pastoral, au d'accéder à son site.

PERSONNES-RESSOURCES

<http://www.pastoralisme.org/services/ressources/acteurs.htm>

Une page de présentation du

réseau de personnes-ressource, « acteurs.htm », donne le mode d'emploi de l'interface d'interrogation. Elle permet également de charger un formulaire d'inscription sur la base de données.

L'interrogation se fait au moyen de la page « mask1.htm », qui permet de rechercher directement les coordonnées d'une personne dont on connaît le nom, ou bien de réaliser sur la base de données un tri croisé par région pastorale, activité (recherche, enseignement, gestion, etc.), milieu écologique (montagne, région méditerranéenne...), thème technique (correspond aux acteurs de terrain) et disciplines (correspond à l'enseignement et à la recherche).

La page de résultats de cette recherche fournit les coordonnées postales, téléphoniques et électroniques des personnes recherchées.

L'ensemble de la procédure respecte la loi « informatique et liberté ».

Actuellement, le centre de ressources regroupe 182 personnes.

ACTUALITÉS

<http://www.pastoralisme.org/info-pastro/actu.htm>

La page d'actualités présente deux

parties : une partie agenda et une partie brèves (informations).

Les brèves sont archivées dans la page « archives_breves.htm », mois par mois.

Les sources d'information sont multiples : lettres d'information et réseaux internet (Web agricole, Mountain Forum, Cirval, Echoalp, APCE, etc.), annonces directes des participants au centre de ressources ou à d'autres réseaux, plus rarement les quotidiens et les journaux spécialisés.

Les pages de brèves sont mises à jour régulièrement ou non. Une information est envoyée systématiquement par mail aux personnes-ressource.

Certaines demandes urgentes ou informations rapidement caduques sont directement envoyées à la liste des participants au centre, sans être intégrées au site.

Les demandes d'information parvenant au site concernent (par ordre d'importance) :

- des renseignements sur l'AFP et d'autres réseaux ou institutions ;
- des renseignements scientifiques ou techniques ;
- des publications pastoralistes ;
- des demandes de stages ;
- des renseignements concernant la formation.

Outre les lettres d'information et les commentaires sur le site, inscriptions, modifications de coordonnées,

etc., les informations transmises au site par les participants concernent (par ordre d'importance) :

- des annonces de rencontres et manifestations ;
- des offres d'emploi ;
- des informations sur actions et expériences locales ;
- des annonces de publications ;
- des comptes rendus ou rapports ;
- des présentations de réseaux ;
- des annonces de formation.

À noter que le site permet de contacter directement les personnes concernées, grâce aux liens mail. Cela pour ne pas surcharger le travail du gestionnaire du site.

FORMATION

<http://www.pastoralisme.org/formation/formation.asp>

Dans l'état actuel, l'interface d'interrogation permet de saisir des mots clés ou parties de mots clés concernant les formations techniques dispensées par les personnes-ressource. Le résultat de la recherche apparaît sur le même page, sous la forme d'un titre complet de la (des) formation(s), suivies des coordonnées complètes de la personne concernée. Par exemple, le mot « pasto » renvoie 34 réponses (34 contacts) ; le mot « chien » renvoie 2 réponses.

Cette interface est, de l'avis des participants, trop sèche. L'utilisateur est un peu désarmé... Nous travaillons à compléter cette

interface avec une page donnant des pistes mieux structurées de formations. Cette amélioration bénéficiera des travaux en cours du groupe national pastoralisme. En outre, nous suivons de près un travail de recensement et de structuration des formations de berger d'alpage, engagé par différents pastoralistes et des associations de bergers.

PUBLICATIONS

<http://www.pastoralisme.org/publications/publications.htm>

Le sous-menu publications permet d'accéder à quatre pages :

- les parutions pastoralistes : catalogue des publications éditées, et moyens de les commander ;
- les publications collectives de l'AFP : divers documents et périodiques, édités ou non, résultats d'un travail collectif ;
- les comptes rendus de rencontres : téléchargeables sur le site ;
- la liste des centres de documentation des organismes participants au centre de ressources, avec un lien vers leur site, lorsqu'il est possible, et qu'une interface d'interrogation existe.

LIENS AVEC D'AUTRES RÉSEAUX

http://www.pastoralisme.org/services/liens_ext.htm

Une page de liens présente quelques adresses utiles de réseaux et d'institutions dans les domaines du pastoralisme, de l'agriculture, des forêts, de l'environnement et la montagne.



Prospective

Bruno Msika

Bureau d'étude ASTER&D, Morières

Quand l'Association française de Pastoralisme est créée en 1984, son objet est de « *promouvoir l'approche scientifique et technique du pastoralisme, dans ses aspects liés à la recherche et au développement* ». Elle prévoit comme moyens pour y parvenir, « *réunions, colloques, séminaires de formation, actions concertées avec d'autres groupements à but similaire (français ou étrangers), publications ou diffusions de travaux ou d'analyses sur le pastoralisme, etc.* »

Pendant six ans environ, l'association met en place des « ponts » entre les aspects scientifiques et techniques, entre les structures d'enseignement, les labos de recherche et le terrain. Elle est fortement marquée par un besoin de capitalisation des références acquises en labo comme sur le terrain. Cette « mise à plat des connaissances » touche son apogée avec le 4^e Congrès international des terres de parcours (CITP), que l'AFP organise à Montpellier en 1991, et qui rassemble plus de 600 spécialistes du monde entier. L'association formalise alors son rôle fédérateur des différents aspects du pastoralisme, se démarquant ainsi d'une « société savante » qui est parfois le

« biais » que prend ce type de groupements.

À la suite du congrès de Montpellier, l'association connaît, jusqu'en 1995-96, un repli, une phase de rétraction dont les causes sont diverses. L'organisation du 4^e CITP a un peu épuisé les énergies, et l'association a peut-être besoin de souffler un peu. Le « point » réalisé sur les connaissances était une étape qui se poursuit (travail collectif débouchant en 1995 sur la publication d'un ouvrage de référence en pastoralisme), mais avec moins d'urgence probablement qu'au moment de la création de l'AFP. Les initiateurs de l'association s'en dégagent pour différentes raisons (départs en retraite, baisse de l'intérêt après une tâche accomplie, débat d'idées, etc.) dont ils restent seuls juges.

C'est une phase de réflexion, de maturation, d'observation aussi de « phénomènes montants » qui transforment peu à peu le pastoralisme : prise de conscience environnementale, développement du multi-usage de l'espace rural, mise en place des mesures d'aide publique, contestation du rôle de production de l'activité pastorale notamment par les lois du marché, menaces diverses sur les éleveurs et bergers, etc.

Depuis 1996, l'AFP renforce sa position d'interface, entre les différents aspects du pastoralisme bien sûr (recherche, enseignement, formation, services techniques pastoraux, éleveurs et bergers...), mais aussi et surtout entre le monde du pastoralisme et la société civile. Cela se traduit par :

des « sollicitations en tant que réseau d'experts », de la part des pouvoirs publics : étude sur les modalités d'attribution des primes, structuration de la formation, groupe de travail interministériel sur le pastoralisme, publications collectives...

une communication ouverte sur un public de plus en plus large, qui découle de ces sollicitations : centre de ressources, manifestations visant à mieux faire connaître tous les enjeux du pastoralisme (paysage, environnement, problèmes des prédateurs, qualité des produits, problèmes fonciers...);

la poursuite de la capitalisation et de la diffusion des connaissances (publications collectives, groupes de travail et de réflexion);

l'ouverture vers d'autres réseaux : forêt, environnement, montagne...

En termes d'effectif, l'AFP a rassemblé dès sa création, à peu de choses près, l'ensemble du réseau français des professionnels du pastoralisme (fig.2). Ce n'est donc pas une association en progression en termes d'effectif. Par une action renforcée de communication et d'ouverture vers d'autres réseaux, il est encore possible d'accroître le nombre d'adhérents. Mais cela reste de fait un objectif secondaire. Le réseau existe, il fonctionne très bien, il est rapidement mobilisable. Aujourd'hui, il doit servir, le plus possible, on le lui demande.

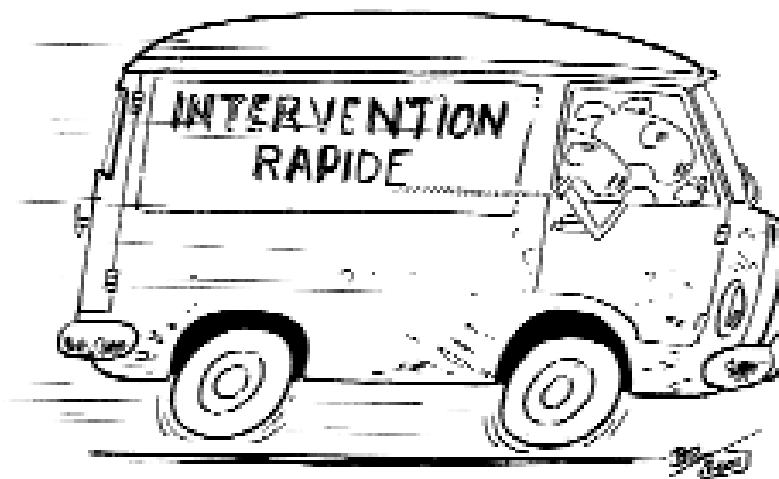
Comme toute association, l'AFP se heurte alors au manque de moyens, pour répondre aux sollicitations des pouvoirs publics (expert), à celles de la société (média), et aux

siennes propres (réseau). Les moyens propres de l'association (18-20 000 F pendant dix ans, 40 000 F aujourd'hui) ne permettent que d'assurer la publication (bénévole) d'une revue d'information de portée strictement interne. En revanche, l'accroissement des actions de type public (fig.1) nécessite des moyens de fonctionnement qui n'ont plus rien à voir avec ceux d'une petite association.

Depuis trois ans environ, ces besoins concernant la gestion et l'animation de l'association et de ses activités, sa promotion, deviennent importants, et peuvent être en partie assurés par des prélèvements effectués sur les financements des différents dossiers. En partie, car la justification de ces

prélèvements n'est pas toujours facile à faire passer auprès des contrôles financiers publics... Il devient nécessaire de trouver des moyens propres qui puissent être affectés au fonctionnement de l'association, la doter de moyens de communication qui soient à l'image de ses activités et des sollicitations de plus en plus nombreuses qui lui sont faites.

Autrement dit, s'il est aujourd'hui bien admis que la mobilisation d'un réseau d'experts fasse l'objet d'un financement, celle d'un réseau d'information et de communication demande des moyens qui permettent à ce réseau d'experts d'exister, de fonctionner, et de continuer à être mobilisable. Reste à trouver ces moyens...





Annexes



Éléments bibliographiques et sources d'information

Dubost M., Cornet F. (1996). *Étude préliminaire pour la remise en valeur des estives de Corse.* Icalpe, 71 p.

Agreste Corse n°1, mai 2000. Bulletin 4 pages. Série Statistiques du ministère de l'Agriculture et de la Pêche.

Bornard A., Brau-Nogué C. (coord.), (2000). *Le pastoralisme en France à l'aube des années 2000.* Asso fr. Pastoralisme, Pastum hors-série 252 p. Eds Cardère.

Cerpam (1996). *Guide pastoral des espaces naturels du Sud-Est de la France.* Cerpam-Méthodes et Communication, 254 p.

Collection Réseau Coupures de combustible (éds Cardère) :

n°1 (rééd. juillet 2001). Méthodes de suivi des coupures de combustible (63 p.)

n°2 (oct. 1999). Analyse après incendie de six coupures de combustible (81 p.)

n°3 (jan. 2000). Coupures de combustible. Le coût des aménagements (58 p.)

n°4 (déc. 2000). Conception des coupures de combustible (154 p.)

Quelques sites internet :

Association française de pastoralisme :
<http://www.pastoralisme.org>

Icalpe : <http://perso.club-internet.fr/icalpe>

A Muntagnera :
<http://perso.club-internet.fr/icalpe/amuntagnera>

Office de l'environnement de la Corse :
<http://www.oec.fr>

Cirval : <http://www.cirval.asso.fr>

Élevage et agriculture en Corse :
<http://www.multimania.com/corseagriculture>

Odarc : <http://www.multimania.com/corseagriculture/odarc.html>

Inra-Lrde : <http://www.corse.inra.fr/lrde/lrde0.htm>



Liste des sigles utilisés

AFP	Association française de pastoralisme	FGMN	Fonds de gestion des milieux naturels ?
AFP	Association foncière pastorale	FNADT	Fonds national d'aménagement et de développement du territoire
CAUE	Conseils d'architecture, d'urbanisme et d'environnement	GP	Groupement pastoral
CCVB	Coopérative Catalane de Viande et Bétail	MAE	Mesures agri-environnementales
CDA	Chambre départementale d'Agriculture	ONF	Office national des forêts
CDOA	Commission départementale d'orientation agricole	PDR	Plan de développement rural
CERPAM	Centre d'études et de réalisations pastorales Alpes Méditerranée	PDRN	Programme de développement rural national
CRPF	Centre régional de la propriété forestière	PMSEE	Prime au maintien des systèmes d'élevage extensifs
CTE	Contrat territorial d'exploitation	PNR	Parc naturel régional
CUMA	Coopérative d'utilisation de matériel agricole	RN	Réserve naturelle
DDAF	Direction départementale de l'agriculture et de la forêt	SEE	Station d'élevage expérimentale
DFCI	Défense des forêts contre l'incendie	SIME	Service interdépartemental montagne élevage
FAI	Fédération des alpages de l'Isère	UOC	Unité ovine corse
		UP	Unité pastorale



Corse informations

A Muntagnera - Fédération des estives de Corse

Pastoralisme : journées nationales du 22 au 24 septembre

« L'Association Française de Pastoralisme (A.F.P.) regroupe des agents des services d'État de l'agriculture et du génie rural, des personnels des parcs naturels, des enseignants, des chercheurs, des représentants d'organisations professionnelles, des praticiens et bureaux d'études privés qui tous sont réunis au sein de l'A.F.P. pour

défendre le pastoralisme. Ils fondent leur action sur l'approche scientifique du pastoralisme et ont créé un espace de communication, de réflexion, d'échange et d'expression.

L'A.F.P. organise ses journées nationales 2001 les 22, 23 et 24 septembre qui se tiendront pour la première fois en Corse.

Ces rencontres annuelles,

au cours desquelles se déroule l'assemblée générale de l'A.F.P., sont l'occasion de découvrir une région, ses pratiques et systèmes pastoraux, et de permettre une mobilisation coopérative des différents pastoralistes (chercheurs, acteurs de développement, professionnels des filières, bergers et éleveurs) de la région et de ses parte-

naires. L'A.F.P. a fait appel à la Fédération des Estives de Corse, "A Muntagnera", et à ICALPE pour établir le programme de ces journées autour du thème du "Pastoralisme en Corse".

Les cinquante-cinq participants prévus arriveront à Bastia à 7 heures le samedi 22 septembre et repartiront le lundi 24 septembre, de Bastia, dans la soirée.

Programme des trois journées

Samedi 22 septembre

9h30 - 10 heures : station expérimentale de l'Office de Développement Agricole et Rural de Corse (ODARC), Altiani : présentation de la station et des programmes en cours, présentation du service "Pastoralisme et Prévention des Incendies"; intervenant : Jean Casanova, chef du service "Pastoralisme et Prévention des Incendies".

14 heures - 15 heures : bergeries des Grotelles, Corte : présentation de l'élevage et des potentialités pastorales de la Vallée de la Restonica par la mairie de Corte : situation et gestion actuelle, projets; intervenants : Michel Dubost, ICALPE, Antoine Orsini, adjoint à la mairie de Corte, Françoise Duval.

Dimanche 23 septembre

9 heures : montée aux bergeries d'Uboli sur l'estive de la commune de Venaco : (2 heures de marché), lieu de transhumance de Paul Luciani; présentation du programme de Protection Rapprochée des Massifs Forestiers (PRMF) et du projet d'entretien d'un pare feu par le pastoralisme; intervenants : Gilles Pianelli et Philippe Caramelle, ONF. Poursuite du débat sur les estives de Corse avec l'ensemble des intervenants tout au long de la journée. **17 heures : assemblée générale de l'A.F.P.** à la Casa Pastureccia (Riventosa).

Lundi 24 septembre

9 heures : séminaire à la Casa Pastureccia : - présentation d'expériences

remarquables italiennes (Continent italien et Sardaigne), durée 30 minutes. Thème : les Contrats Territoriaux d'Exploitations (CTE) en estive, durée 1 heure; intervenants : Yves Raffin, Fédération des Alpagnes d'Isère (FAI) : mise en place d'une CTE. Rémi Durot, Bénédicte Beylier, Centre d'Étude et de Recherche pastoral Alpes Méditerranée (CERPAAM) : expérience dans les alpages; synthèse des CTE collectifs. Isabelle Hourcadette, Association des Association Foncière pastorale (A.F.P.) et Groupements pastoraux (GP) des Pyrénées Orientales et Marc Dimanche, Service interdépartemental Montagne et élevage (SIME) : CTE en estive. Discussion générale sur les expériences présentées, durée 1 heure. **13h30 : col de Bigorno - Lento (massif de Tenda) Randonnée**

Jusqu'au col de Lento : (1 heure de marche), perspectives de remise en valeur du patrimoine pastoral (patrimoine bâti remarquable) (2 heures). Intervenants : Jacques Narelli, adjoint à la mairie de Lento. **17h30 : commune d'Oletta (massif du Cap corse) :** présentation de la gestion du foncier par la commune (1 heure). Intervenants : Dominique Laccia, adjoint à la mairie d'Oletta. Ces journées nationales de l'A.F.P. auxquelles toutes les personnes intéressées sont conviées constituent un moment d'échange d'expériences et de connaissances.

« Les professionnels qui l'animent seront là pour débattre avec vous des situations que vous rencontrez et partager ainsi les connaissances qu'ils ont en la matière », indiquent les organisateurs.

Pour la première fois en Corse

Corse-Matin
23/09/01

Les assises de l'Association française de pastoralisme

L'Association française de pastoralisme (AFP) regroupant des agents des services d'État de l'agriculture et du génie rural, des parcs naturels, des techniciens, scientifiques et administratifs organise, depuis trois ans, des regroupements nationaux, véritables espaces de communication, de réflexion, d'échanges et d'expression.

Pour la première fois, à l'invitation de la fédération des Estives de Corse "A Muntagne-ra" et de l'ICALPE, l'AFP a choisi la Corse pour la tenue de ses assises annuelles. Venus de différentes régions du continent, les cinquante-cinq participants séjourneront jusqu'à lundi soir dans l'île où ils s'intéresseront aux différentes expériences pastorales.

Visite à la station expérimentale d'Altiani

Hier matin, les membres de l'AFP ont été accueillis à la station expérimentale de l'office de développement agricole et rural de la Corse (ODARC), à Altiani, où les techniciens ont fait une présentation détaillée des installations et des programmes en cours.

M. Jean Casanova, chef de service, a animé un débat sur le thème "Pastoralisme et prévention des incendies" avant que n'interviennent M. Pierre Santucci et Mme Elisabeth Bernard de l'INRA de Corte, sur les "Mutations de l'élevage pastoral corse : dynamique et enjeu".

Puis François Casabianca et Oscar Maestrini ont parlé de l'élevage porcin et des systèmes sylvo-pastoraux. Le but de cette intervention était de mettre « en dynamique » la tradition.

Halte au Grotelle

Dans l'après-midi, les techniciens de l'élevage se sont rendus au Grotelle où M. Michel Dubost a fait un exposé sur



Les membres de l'association lors de leur visite à la station expérimentale d'Altiani.
(Photo Mario Grazi)

l'élevage et les potentialités pastorales de la Restonica en présence de M. Antoine Orsini, adjoint au maire de Corte, lequel a évoqué la situation et la gestion actuelle de la vallée.

Il a notamment entretenu les visiteurs des projets que la municipalité cortenaise envisage de réaliser dans un proche avenir.

A la découverte des bergeries

Aujourd'hui, les membres de l'association se déplaceront aux bergeries d'Uboli sur l'estive de la commune de Venaco, lieu de séjour d'un berger de la région. Ils découvriront que la transhumance en montagne, en période estivale, fait partie des traditions et que l'important patrimoine bâti y permet encore l'hébergement des hommes et la fabrication du fromage. Cette journée sera consacrée aux débats sur les estives de Corse, débats auxquels participeront de nombreux intervenants dont des bergers.

A 17 heures, à la Casa Pastoreccia, se tiendra l'assemblée générale de l'AFP

Expériences italiennes et contrats territoriaux

Demain lundi, les travaux de l'AFP seront ouverts à toutes les personnes intéressées. À 9 heures aura lieu une présentation d'expériences italiennes d'élevage avec notamment l'intervention du Pr Salvatore Carreda du centre d'études des pâturages méditerranéens. Elle sera suivie d'un débat sur le thème des Contrats territoriaux d'exploitations (CTE) en estive avec l'intervention de plusieurs techniciens qui présenteront plusieurs expériences menées sur le continent. Ce séjour se terminera lundi après-midi par une visite au col de Bigorno, afin d'y apprécier les perspectives de remise en valeur du patrimoine pastoral bâti remarquable. En fin de journée, les membres de l'AFP se rendront à Oletta pour découvrir une gestion du foncier par la commune.

Étienne JACQUEMIN.

Les pastoralistes corses se mobilisent

Les journées nationales de l'association française de pastoralisme se sont achevées hier. Une édition réussie qui a marié débats et visites sur le terrain

L'association française de pastoralisme (AFP) a organisé pour la première fois sur l'île ses traditionnelles journées nationales. D'Altiani à Lento, des berges des Grotelles, sur la commune de Corte, à celles d'Ubbiù, sur les estives de Venaco, ses membres ont arpenté la montagne corse pendant trois jours, afin d'en appréhender toutes les réalités.

Partisans d'un élevage à échelle humaine, respectueux de l'environnement, ils sont venus de tous les coins de l'Hexagone, curieux de découvrir les pratiques et systèmes pastoraux insulaires.

Pour leur dernière étape de ce tour du « pastoralisme en Corse », les participants se sont réunis, hier matin, à la Casa Pastoreccia, sur la commune de Riventosa. « C'est un retour aux sources pour l'AFP. La décision de créer l'association a en effet été prise dans ce lieu, en 1988 », note Michel Dubois, directeur de l'organisme de coopération interrégionale ICALPE, qui organise ces journées en partenariat avec la fédération des estives de Corse, « A Muntagnera ».

Entre présentation de la pratique pastorale en Sardaigne, par le professeur Salvatore Carredda, et bilan sur la mise en application des contrats territoriaux d'exploitations (CTE) en active en France, les débats se sont vus constructifs.



A Muntagnera
L'école des Estives de Corse

Des intervenants de qualité, débats constructifs, les journées nationales de l'AFP ont rencontré un succès.

« Un retard accablant »

« La Corse affiche un retard accablant en matière de CTE. Ces contrats s'inscrivent dans le cadre de la loi d'orientation agricole française et de la politique agricole commune. Agriculteurs et éleveurs s'engagent à pratiquer leur activité en respectant l'environnement et la qualité des produits contre des aides financières. Si les CTE se sont bien mis en place sur le continent, on ne peut pas en dire autant de l'île... » remarque le directeur de l'ICALPE.

Yves Raffin, de la fédération des alpages d'Isère, « foumi l'exemple des CTE élaborés dans sa région, j'ai les bases d'une éventuelle coopération entre éleveurs insulaires et continentaux.

« C'est le principal objectif de notre manifestation », observe Michel Dubois. « En encourageant la mobilisation des pastoralistes, qu'ils soient chercheurs, acteurs de développement, bergers ou éleveurs, nous faisons progresser la situation. »

Des exemples concrets

Les membres de l'AFP et

leurs invités ont ensuite pris la direction du plateau d'estive de Lento, afin d'évoquer les perspectives de remise en valeur du patrimoine pastoral, notamment en matière de bétail remarquable.

Dernière étape, le Nebbiu a ensuite fourni l'occasion d'évoquer la gestion foncière pratique par la commune d'Oletta. Un exemple encore une fois concret, qui aura permis « de donner une idée de ce qui se fait en Corse et surtout de redorer l'image de marque de notre île », se réjouit Michel Dubois.

S.P.



Pastoralistes insulaires et continentaux ont échangé leur expérience des contrats territoriaux d'exploitations.

(Photos Jean-François)

Liste des participants

BACHA Salim salimbacha@hotmail.com OREAM Manosque 04100 MANOSQUE

BARJOU Marie-Line chambagri.cda-48@arsoe-soual.com Chambre d'Agriculture de Lozère 48000 MENDE

BESOMBES Marcel 04 71 48 11 62 COPTASA 15000 AURILLAC

BEYLIER Bénédicte gda.apr.cda-84@wanadoo.fr CERPAM 84400 APT

Mme BIGARD, DDAF Haute-Corse

BORDEL Véronique federation.alpages.38@wanadoo.fr Fédération des alpages de l'Isère 38190 Les Adrets

BOURBOUZE Alain bourbouze@iamm.fr CIHEAM / IAM.M 34093 MONTPELLIER CEDEX 5

BRAU-NOGUE Catherine, Bruno et Juan cbn.gripp@infonie.fr Consultante pastoralisme-environnement 65710 CAMPAN

BUFFIERE Didier didier.buffiere@agriculture.gouv.fr DDAF 65 65017 TARBES cedex 9

BUTIN Lionel l.butin@ain.chambagri.fr Antenne Chambre d'Agriculture 01200 BELLEGARDE

CARAGUEL Bruno federation.alpages.38@wanadoo.fr Fédération des alpages de l'Isère 38190 Les Adrets

CASABIANCA François, 04 95 45 15 15, INRA, 20250 CORTE

CASANOVA Jean-Baptiste, 04 95 48 85 45, ODARC, 20270 ALTIANI

CESARI Marie-Paule, 04 95 25 65 74, Casgiu Casanu

CHAMOIX Hélène h.chamoux@wanadoo.fr Vétérinaire 26150 DIE

CHASSANY Jean-Paul chassany@ensam.inra.fr INRA/ESR 34060 MONTPELLIER CEDEX 2

CHIESI Jean-Paul, éleveur, 20270 ALTIANI

DAMIANI Denis, 04 95 48 85 45, ODARC, 20270 ALTIANI

DAVOINE Jean-Marie federation.alpages.38@wanadoo.fr Fédération des alpages de l'Isère 38190 Les Adrets

DEBAYLE Jean cerpam.manosque@wanadoo.fr CERPAM 04100 MANOSQUE

DESOINDRE Agnès agnes.desoindre@agriculture.gouv.fr Ministère Agriculture / DERF 75732 PARIS cedex 15

DIMANCHE Marc dimanche@www.sime-lr.org SIME 34970 Lattes

DUBOST Michel icalpe@club-internet.fr ICALPE 20250 RIVENTOSA

DUREAU Rémi cerpam.manosque@wanadoo.fr CERPAM 13626 AIX EN PROVENCE CEDEX

DUVAL Françoise, A Muntagnera, 20250 RIVENTOSA

GINDRE Rémi remi.gindre@agriculture.gouv.fr DRAF Rhône-Alpes LYON

GONON Yves dimanche@www.sime-lr.org SIME 34970 Lattes

GROSJEAN Pascal pascal.grosjean@agriculture.gouv.fr DDAF Savoie 73018 CHAMBERY CEDEX

GUELPA Pierre sea73@echoalp.com Société d'économie alpestre de Savoie 73018 CHAMBERY

GUERIN Denis, 04 95 32 84 40, Chambre d'Agriculture de la Haute Corse, 20200 BASTIA

GUERIN Gérard gerard.guerin@inst-elevage.asso.fr Institut de l'Élevage 34397 MONTPELLIER CEDEX 5

HERMANN Agathe federation.alpages.38@wanadoo.fr Fédération des alpages de l'Isère 38190 Les Adrets

HOURCADETTE Isabelle 04 68 96 11 59 Association des AFP et GP des PO 66500 PRADES

LABBENS Dominique, 04 95 46 00 46, chargé de mission Restonica, 20250 CORTE

LACHENAL Pierre sea74@echoalp.com DDAF - Bureau 725 74040 ANNECY Cedex

LAURENTI Francette, Capra Corsa, 20122 QUENZA

LECCIA Dominique et LECCIA Jean-Pierre, 04 95 39 01 09, Commune d'Oletta

LE GARIGNON Christophe, 04 95 45 15 15, INRA, 20250 CORTE

L'HOMME Gérard et Annie lhomme@gentiane.enitac.fr ENITAC/Agricultures et Espace 63370 LEMPDES

LIAGRE Fabien liagre@ensam.inra.fr Consultant agro-foresterie 34000 MONTPELLIER

LOUISON Emmanuelle amuntagnera@club-internet.fr A Muntagnera 20250 RIVENTOSA

LOUP Gérard loupg@wanadoo.fr éleveur caprin 04700 PUYMICHEL

MAILLET Marc marc.maillet@wanadoo.fr FNE 66000 PERPIGNAN

MAITRE Cécile cecile.maitre@agriculture.gouv.fr Ministère Agriculture & Pêche / DEPSE/BMP 75349 PARIS 07 SP

MALLEN Marc marc.mallen@wanadoo.fr Ethnopastoraliste 05000 PELLEAUTIER

MAUPERTUIS Roger, 04 95 32 25 99, Fédération des chasseurs Haute-Corse, 20600 BASTIA

MORELLI Dominique, 04 95 27 40 23, Commune de Bocagnano

MOULIN Christophe federation.alpages.38@wanadoo.fr Fédération des alpages de l'Isère 38190 Les Adrets

MSIKA Bruno bruno.msika@wanadoo.fr Editions de la Cardère 84310 MORIERES

NARELLI Charles, 04 95 38 71 65, Commune de Lento

NAUDON Didier parc.marais.poitevin@wanadoo.fr Parc Interrégional du Marais Poitevin 79510 COULON

ORSINI Antoine, 04 95 45 23 00, Commune de Corte

PETIAU Jean-Marie petiau@aol.com ECOSYS 66570 SAINT-NAZAIRE

PITTE André et Elisabeth POISSON adieed@aol.com Drailles 26150 DIE

PROUTHEAU Marie-Noëlle marie-noelle.proutheau@agriculture.gouv.fr Ministère de l'Agriculture PARIS

RAFFIN Yves federation.alpages.38@wanadoo.fr Fédération des alpages de l'Isère 38190 Les Adrets

REYMOND Elodie federation.alpages.38@wanadoo.fr Fédération des alpages de l'Isère 38190 Les Adrets

RIBET Nadine nadineribet@yahoo.fr Sociologue 63000 CLERMONT-FERRAND

RILLE François, 04 95 51 79 10, PNR de Corse, 20000 AJACCIO

RUMMENS Jean-François federation.pastorale@cg09.fr Fédération pastorale de l'Ariège 09000 FOIX

SANTUCCI Pierre, 04 95 45 15 15, INRA, 20250 CORTE

TEINTURIER Philippe, 04 95 57 10 91, UPRA Brebis Corse, 20270 ALERIA

TEUMA Martine et Jean-Bernard teuma.martine@wanadoo.fr Parc des Volcans d'Auvergne 63000 CLERMONT-FERRAND

TRAMIER René 04 90 92 16 94 Eleveur 13210 St RÉMY DE PROVENCE

TOURNIER Claude c.tournier@ain.chambagri.fr Société d'Economie Montagnarde de l'Ain 01200 BELLEGARDE

VORON François 04 74 87 71 14 42410 PELUSSIN

VORTI Frédéric, Inter-chambre d'Agriculture de Corse



Achévé d'imprimer par
l'Imprimerie NetPrint à St-Martin d'Hères (38)
en décembre 2001

dépôt légal décembre 2001

ISBN : 2-914053-07-X
ISSN : 1154-4449

Depuis 1985, l'Association française de Pastoralisme rassemble des représentants d'organisations professionnelles et de développement du pastoralisme, des enseignants, des chercheurs, des agents des services d'État de l'agriculture et du génie rural, des personnels de parcs naturels, des praticiens et des bureaux d'études privés.

Les rencontres annuelles de l'Association française de Pastoralisme sont une des occasions d'échange entre ses membres, dispersés dans toutes les régions de France et souvent isolés. Une opportunité de découverte d'autres lieux, d'autres territoires, d'autres paysages, d'autres systèmes techniques...

Jusqu'à présent, la Corse n'avait pas encore été choisie pour ce rassemblement annuel, pour des raisons d'organisation essentiellement. La création d'une Fédération des estives de Corse (A Muntagnera) en juillet 2000, a été l'occasion d'accrocher la Corse à la « planète pastoraliste », de faire connaître un domaine pastoral si particulier par ses aspects fonciers, territoriaux, environnementaux, climatiques ou touristiques, et d'aborder comme il se doit les aspects techniques et scientifiques des élevages extensifs de l'île, avec les actions et les contraintes du développement moderne d'une solide tradition pastorale qu'ils comportent.

Ces journées ont été l'occasion d'engager un échange entre pastoralistes et environnementalistes, entre Corses et Continentaux, plus particulièrement à propos de la mise en place des contrats territoriaux d'exploitation. Le caractère le plus souvent collectif des CTE pastoraux pose de nombreux problèmes contractuels à la définition d'une gestion pastorale agri-environnementale.



ISSN 1154-4449
ISBN 2-914053-07-X



15 euros